

**Conseil économique et social**

Distr.: Générale
27 septembre 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-huitième session

Vienne, 7-9 décembre 2005

Point 10 de l'ordre du jour

Questions administratives et budgétaires**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007****Rapport du Directeur exécutif****Additif****Table des matières**

Annexes	Page
I. Projet de résolution sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour adoption par la Commission des stupéfiants	2
II. Rapport sur l'exécution et la planification des programmes	8
III. Réformes	62
IV. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	67
V. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: effectifs nécessaires, 2004-2005	85
VI. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: modifications concernant les tableaux d'effectifs, 2004-2005.	91
VII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: effectifs nécessaires, 2006-2007	94
VIII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: modifications concernant les tableaux d'effectifs, 2006-2007.	100
IX. Système intégré de gestion programmatique et financière.	102



Annexe I

Projet de résolution sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues fait l'objet du rapport du Directeur exécutif intitulé "Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007" (E/CN.7/2005/12). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au budget final proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 et au budget initial proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, est publié sous la cote E/CN.7/2005/13.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

*Budget final pour l'exercice biennal 2004-2005 et budget initial
pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations
Unies pour le contrôle international des drogues*

La Commission des stupéfiants,

Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui contient le budget final proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 et le budget initial proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues¹,

Prenant en considération le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au budget final proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 et au budget initial proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues²,

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 41 032 200 de dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre de l'infrastructure pour l'exercice biennal 2004-2005, aux fins indiquées ci-après:

¹ E/CN.7/2005/12 et Add.1.

² E/CN.7/2005/13.

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	
Appui aux programmes			
Bureaux extérieurs	8 328 000	12 071 300	20 399 300 ^a
Siège	1 083 500	8 643 100	9 726 600
Total partiel	9 411 500	20 714 400	30 125 900
Gestion et administration	1 216 500	9 689 800	10 906 300
Total général	10 628 000	30 404 200	41 032 200

^a Budget total de 20 799 300 dollars, moins 400 000 dollars d'économies prévues.

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 14 816 600 de dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget final du programme de base pour l'exercice biennal 2004-2005, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destiné aux activités de base</i>	
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	781 400	1 351 600	2 133 000
Surveillance des cultures illicites	910 400	615 400	1 525 800
Services de laboratoire et services scientifiques	30 400	703 000	733 400
Total, A	1 722 200	2 670 000	4 392 200
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	1 664 400	-	1 664 400
Services informatiques	75 200	1 442 300	1 517 500
Total, B	1 739 600	1 442 300	3 181 900
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
VIH/sida	2 004 400	-	2 004 400
Prévention, traitement et réadaptation	1 489 400	310 400	1 799 800
Total partiel, C.1	3 493 800	310 400	3 804 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	528 600	282 100	810 700
Total partiel, C.2	528 600	282 100	810 700
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	2 499 500	128 100	2 627 600
Total partiel, C.3	2 499 500	128 100	2 627 600
Total, C	6 521 900	720 600	7 242 500
Total général	9 983 700	4 832 900	14 816 600

3. *Approuve* l'allocation finale de ressources d'un montant de 109 739 600 de dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aux activités de coopération technique, pour l'exercice biennal 2004-2005, comme indiqué ci-après:

	Dollars des États-Unis		
	Fonds à des fins spéciales	Fonds destinés aux activités de base	Total
Par thème			
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	985 900	8 300	994 200
Surveillance des cultures illicites	5 245 100	8 900	5 254 000
Services de laboratoire et services scientifiques	510 600	-	510 600
Sensibilisation	1 093 200	-	1 093 200
Total, A	7 834 800	17 200	7 852 000
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	285 700	-	285 700
Services informatiques	225 900	353 000	578 900
Total, B	511 600	353 000	864 600
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
VIH/sida	15 040 200	-	15 040 200
Prévention, traitement et réadaptation	17 904 000	-	17 904 000
Moyens de subsistance durables	22 865 000	-	22 865 000
Total partiel, C.1	55 809 200	-	55 809 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	43 672 900	-	43 672 900
Total partiel, C.2	43 672 900	-	43 672 900
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	1 540 900	-	1 540 900
Total partiel, C.3	1 540 900	-	1 540 900
Total, C	101 023 000	-	101 023 000
Total général	109 369 400	370 200	109 739 600
Par région			
Programmes mondiaux	3 388 500	325 400	3 713 900
Afrique et Moyen-Orient	12 897 500	-	12 897 500
Europe centrale et orientale	3 389 000	-	3 389 000
Asie occidentale et Asie centrale	32 127 500	-	32 127 500
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	20 993 500	31 600	21 025 100
Amérique latine et Caraïbes	36 573 400	13 200	36 586 600
Total général	109 369 400	370 200	109 739 600

4. *Approuve aussi* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 38 436 100 de dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre de l'infrastructure initiale pour l'exercice biennal 2006-2007, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	
Appui aux programmes			
Bureaux extérieurs	9 596 000	6 746 900	16 342 900 ^a
Siège	914 700	9 189 300	10 104 000
Total partiel	10 510 700	15 936 200	26 446 900
Gestion et administration	1 085 300	10 903 900	11 989 200
Total général	11 596 000	26 840 100	38 436 100

^a Budget total de 17 342 900 dollars, moins 1 million de dollars d'économies prévues.

5. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 16 718 500 de dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget initial du programme de base pour l'exercice biennal 2006-2007, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	1 220 900	905 700	2 126 600
Surveillance des cultures illicites	1 246 400	146 600	1 393 000
Services de laboratoire et services scientifiques	667 400	194 300	861 700
Total, A	3 134 700	1 246 600	4 381 300
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	1 666 000	-	1 666 000
Services informatiques	1 227 700	204 200	1 431 900
Total, B	2 893 700	204 200	3 097 900
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
VIH/sida	2 292 700	-	2 292 700
Prévention, traitement et réadaptation	1 600 000	310 500	1 910 500
Total partiel, C.1	3 892 800	310 500	4 203 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	680 500	177 600	858 100

	<i>Dollars des États-Unis</i>		
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	<i>Total</i>
Total partiel, C.2	680 500	177 600	858 100
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	4 011 500	166 500	4 178 000
Total partiel, C.3	4 011 500	166 500	4 178 000
Total, C	8 584 700	654 600	9 239 300
Total général	14 613 100	2 105 400	16 718 500

6. *Autorise* le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre dans le budget d'appui et de base jusqu'à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit destinataire;

7. *Approuve* l'allocation initiale de ressources d'un montant de 122 209 500 de dollars imputée sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aux activités de coopération technique pour l'exercice biennal 2006-2007, comme indiqué ci-après:

	<i>Dollars des États-Unis</i>		
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	<i>Total</i>
<i>Par thème</i>			
A. Recherche, analyse et sensibilisation			
Recherche et analyse des tendances	1 737 500	-	1 737 500
Surveillance des cultures illicites	6 147 000	-	6 147 000
Services de laboratoire et services scientifiques	319 500	-	319 500
Sensibilisation	854 300	-	854 300
Total, A	9 058 30	-	9 058 300
B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités			
Assistance juridique	547 700	-	547 700
Services informatiques	1 051 700	-	1 051 700

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	
Total, B	1 599 400	-	1 599 400
C. Assistance et conseil techniques			
1. Défis mondiaux			
HIV/sida	16 411 000	2 400	16 413 400
Prévention, traitement et réadaptation	21 463 000	9 100	21 472 100
Moyens de subsistance	21 102 700	-	21 102 700
Total partiel, C.1	58 976 700	11 500	58 988 200
2. Lutte contre les trafics			
Lutte contre les stupéfiants	50 020 800	27 200	50 048 000
Total partiel, C.2	50 020 800	27 200	50 048 000
3. État de droit			
Lutte contre le blanchiment d'argent	2 515 600	-	2 515 600
Total partiel, C.3	2 515 600	-	2 515 600
Total, C	111 513 100	38 700	111 551 800
Total général	122 170 800	38 700	122 209 500
<i>Par région</i>			
Programmes mondiaux	6 932 100	-	6 932 100
Afrique et Moyen-Orient	19 363 400	-	19 363 400
Europe centrale et orientale	2 310 200	5 500	2 315 700
Asie occidentale et Asie centrale	39 124 400	6 400	39 130 800
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	19 917 800	9 100	19 926 900
Amérique latine et Caraïbes	34 522 900	17 700	34 540 600
Total général	122 170 800	38 700	122 209 500

8. *Approuve également* la stratégie en matière de programmes et de budget pour l'exercice biennal 2006-2007;

9. *Note* que l'exécution du budget et des programmes prioritaires supplémentaires est subordonnée à la disponibilité de ressources financières.

Annexe II

Rapport sur l'exécution et la planification des programmes

I. Exécution du budget 2004-2005: principaux faits nouveaux et réalisations concrètes

1. On trouvera ci-après une vue d'ensemble des activités opérationnelles exécutées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en 2004-2005. L'accent est mis sur les principaux faits nouveaux qui ont marqué cette période et sur les facteurs qui ont influé sur la planification du budget proposé pour 2006-2007.

A. Recherche, analyse et sensibilisation

1. Recherche et analyse

2. La Section de la recherche et de l'analyse est chargée d'améliorer les connaissances relatives à la drogue et à la criminalité dans le monde. En collaboration avec les États Membres et d'autres institutions spécialisées, elle collecte, analyse et publie des informations et des données sur la nature, l'ampleur et l'évolution de ces problèmes. Les publications de l'ONUDC sont appréciées par les experts et les décideurs du monde entier et, compte tenu de l'attention qui leur est consacrée fréquemment dans les médias, sont également des outils de sensibilisation très utiles.

3. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a sensiblement remanié le *Rapport mondial sur les drogues* et les *Tendances mondiales des drogues illicites*, qui ont été rassemblés dans une publication annuelle en deux volumes intitulée *Rapport mondial sur les drogues*. Cette nouvelle présentation a été bien accueillie et sera conservée. Au cours de la même période, le Programme de surveillance des cultures illicites, qui relève de la Section de la recherche et de l'analyse, a continué d'appuyer les enquêtes sur les cultures illicites dans sept pays: Afghanistan, Bolivie, Colombie, Maroc, Myanmar, République démocratique populaire lao et Pérou. Les résultats de ces enquêtes ont été publiés conjointement par l'ONUDC et les pays concernés dans 14 rapports annuels. Des évaluations complémentaires rapides et des enquêtes sur les intentions des agriculteurs (en 2004 uniquement) ont été effectuées pour l'Afghanistan. Des enquêtes initiales sur les cultures illicites ont été réalisées en 2005 en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela.

4. La création d'un réseau d'experts régionaux de la surveillance des cultures illicites, établi en Afghanistan, au Myanmar et au Pérou, a contribué à la bonne exécution du Programme de surveillance des cultures illicites sur le terrain. En 2004, ce programme a étendu sa collaboration avec des institutions extérieures en vue d'améliorer les méthodes de surveillance des cultures illicites et de tirer parti des avancées de la télédétection grâce à un accord conclu avec l'Université des ressources naturelles et des sciences biologiques appliquées (Vienne), concernant initialement la Colombie et le Myanmar. L'ONUDC a également continué de

collaborer avec l'Université de Cranfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), dans le cadre d'activités de surveillance en Afghanistan.

5. Deux nouveaux projets importants de recherche ont été lancés, à savoir: une étude sur la *valeur des marchés des drogues illicites* et l'élaboration d'un *indicateur mondial sur les drogues illicites*. L'étude est achevée et ses résultats ont été publiés dans le *Rapport mondial sur les drogues 2005^a*. Un descriptif de la méthode employée et des travaux en cours concernant l'indicateur figure dans ce même rapport mais les résultats doivent encore être étoffés et affinés.

6. L'Office a par ailleurs entrepris, en collaboration avec le Centre européen de recherche en politique sociale, une *étude multivilles du financement de l'usage de drogues illicites et des quantités consommées d'une durée de deux ans*. Dans le cadre de ce projet, des études seront réalisées dans certaines villes d'Europe orientale et d'Europe occidentale pour évaluer les quantités moyennes de drogues illicites consommées par usager et par an et examiner comment les usagers financent leur consommation. L'ONUDC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ont rédigé ensemble une vaste étude sur les *tendances de la criminalité et de la justice pénale*, dont une version préliminaire a été communiquée à l'occasion du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu à Bangkok en avril 2005. En novembre 2004, l'ONUDC a organisé à Genève, avec le concours de la Commission économique pour l'Europe, une réunion sur les *statistiques sur la criminalité*. Il a exploité et publié les résultats de la *huitième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale*. En outre, des jalons ont été posés aux fins de l'*Enquête internationale sur les victimes de la criminalité*, notamment la collecte de données au Canada. L'ONUDC a entrepris, en juillet 2004, une étude de grande ampleur sur l'Afrique et en a publié les résultats en juin 2005 dans le rapport intitulé *Criminalité et développement en Afrique*. Il a lancé un projet de base de *données pour l'Afrique* pour remédier à la grave insuffisance d'informations sur les drogues et la criminalité dans la région en mettant en place des mécanismes à la fois économiques et durables de collecte de données. Dans le cadre de la collaboration entre l'ONUDC et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un programme d'enquêtes internationales a été lancé concernant l'*incidence de la criminalité et de la corruption sur les entreprises et les industries*. La Section de la recherche et de l'analyse a commencé à rationaliser ses mécanismes de gestion des données en introduisant des méthodes de veille économique et de stockage des données, dont les principaux avantages sont l'amélioration de l'assurance qualité et de l'intégration des données. La Section a en outre participé à diverses réunions concernant les tendances mondiales de la criminalité et des drogues et l'élaboration d'indicateurs des drogues et de la criminalité.

2. Services de laboratoire et services scientifiques

7. Le programme des services de laboratoire et des services scientifiques, programme intersectoriel de base de l'ONUDC, contribue à renforcer les capacités nationales d'analyse des drogues, ainsi que la qualité de l'appui scientifique aux systèmes nationaux de justice pénale et au secteur de la santé. Comme les années précédentes, il a continué de fournir des documents, des équipements, des données

et lignes directrices techniques et des étalons de référence, propres à améliorer l'analyse des drogues et les prestations des laboratoires partout dans le monde, permettant ainsi à un nombre accru de gouvernements d'accéder à des résultats de laboratoire de qualité. On examine à présent la possibilité d'étendre les services scientifiques au domaine de la criminalité. D'importantes dispositions ont été prises de concert avec le Gouvernement de la *Fédération de Russie* pour élargir l'accès aux matériaux de référence et aux méthodes d'analyse des drogues recommandées par l'ONUDC de façon à pouvoir analyser correctement les drogues saisies dans l'ensemble du pays et en évaluer la quantité. Les capacités mondiales d'analyse des drogues se sont améliorées grâce à la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse des précurseurs sur le terrain, qui sont à présent utilisées avec succès par les forces afghanes pour identifier non seulement les drogues et l'anhydride acétique, mais aussi les substances non placées sous contrôle utilisées dans la fabrication de l'héroïne. L'*Afghanistan* a également reçu une assistance pour mettre en place un centre d'analyse des drogues à Kaboul, notamment grâce à la fourniture d'équipements et de matériels, ainsi qu'au recrutement et à la formation de techniciens de laboratoire. Un atelier consacré à l'analyse des précurseurs a été organisé dans le cadre du projet régional sur le contrôle des précurseurs en *Asie centrale*. Toutes les activités susmentionnées ont contribué à une utilisation accrue des services d'appui technique des laboratoires par les services de détection et de répression, les autorités judiciaires, les autorités sanitaires et les organismes de réglementation sur le plan opérationnel, conformément à l'objectif principal du programme. Un nouveau projet mondial a en outre été lancé dans le cadre de la mise en place de réseaux de laboratoires permettant de partager des informations sur les drogues, notamment des données sur le profilage des drogues.

8. Le programme vise à améliorer les moyens d'expertise médico-légale aux fins de la caractérisation des stimulants de type amphétamine et des précurseurs et du profilage des impuretés dans les *pays participant au plan d'action ACCORD (Activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses)*, et à encourager l'utilisation des données de laboratoire comme source primaire d'information dans ces pays. En *Amérique centrale*, la qualité de ces données s'est améliorée grâce à la formation, au niveau régional, des chefs des laboratoires médico-légaux nationaux, l'accent étant mis en particulier sur la qualité, le renforcement des compétences et du savoir-faire requis pour identifier et analyser les drogues et les précurseurs, et la mise en œuvre des meilleures pratiques de laboratoire. En *Afrique*, une collaboration efficace a été établie au niveau régional avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en particulier, en vue de fournir aux pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est des trousseaux d'analyse de précurseurs et d'apporter à la Sierra Leone une aide plus ciblée pour que des échantillons puissent être analysés d'urgence à des fins judiciaires. Un vaste projet régional, portant sur tous les aspects du processus médico-légal dans les secteurs de la justice et de la santé est à présent envisagé.

3. Évaluation indépendante

9. L'évaluation indépendante est une fonction de base de l'ONUDC qui contribue à la transparence, à la diffusion du savoir, à l'élaboration des politiques et à une meilleure exécution des programmes. Le Groupe de l'évaluation indépendante a réalisé en 2004 quatre grandes évaluations thématiques (concernant le Programme

mondial contre le blanchiment de l'argent, les outils et référentiels, le Système national de contrôle des drogues et le Programme mondial contre la traite des êtres humains). Il a en outre apporté son concours à 30 évaluations de projet, notamment en examinant *les mandats* et en aidant à sélectionner les évaluateurs. L'évaluation des activités de développement alternatif de l'ONUDC, entreprise en 2004, s'est achevée en 2005. Trois autres évaluations thématiques (consacrées à la formation assistée par ordinateur, au Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues et à l'impact des services d'appui sur l'exécution des programmes) sont en cours et 25 évaluations de projet bénéficient de l'appui du Groupe. Le rapport d'évaluation du Myanmar a été examiné en profondeur et un avis a été donné au Directeur exécutif quant aux mesures à prendre. Le cycle des projets de l'ONUDC a été analysé, ce qui facilite à présent la mise au point d'un nouveau système de gestion du cycle des projets. Un rapport d'évaluation annuel, présentant un résumé et une synthèse des évaluations réalisées en 2004 a en outre été établi à l'intention de tous les États Membres. En vue d'introduire une culture de l'évaluation au sein de l'ONUDC, un cadre stratégique d'évaluation a été mis au point, de même que des lignes directrices et des méthodes. Les évaluations thématiques et les évaluations de projet achevées ont été affichées sur la page du site Web de l'ONUDC consacrée à l'évaluation, qui est accessible aux États Membres.

4. Planification stratégique

10. Le Groupe de la planification stratégique a coordonné les activités de l'ONUDC se rapportant aux recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement intitulé "Un monde plus sûr: notre affaire à tous" (transmis sous couvert d'une note du Secrétaire général portant la cote A/59/565 et Corr.1), ainsi que dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), en concertation avec les organismes compétents des Nations Unies concernés par la réforme de l'ONU et les préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. Le Groupe a effectué des préparatifs en vue de la participation du Directeur exécutif aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Il a participé au Comité de haut niveau chargé des programmes du CCS, et y a représenté l'ONUDC. Il a en outre élaboré un projet de programme d'action pour l'Afrique et en a assuré la coordination (y compris l'organisation d'une réunion d'experts), en prévision de la Table ronde pour l'Afrique qui s'est tenue à Abuja en septembre 2005. Le Groupe a fourni des services de secrétariat au Comité des programmes et des projets de l'ONUDC ainsi qu'une contribution de fond à divers programmes stratégiques directeurs. Des travaux ont été consacrés à l'introduction d'un *système de gestion axée sur les résultats* à l'ONUDC, notamment des séances de formation à ce système et le recours à deux consultants extérieurs ayant pour tâche de contribuer à des ateliers organisés à l'intention du personnel des quatre divisions et des représentants sur le terrain. Par ailleurs, le Groupe a examiné la suite donnée aux priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme de l'ONUDC.

5. Sensibilisation

11. Les activités de médiatisation menées par la Section de la sensibilisation, visent à faciliter et à promouvoir les travaux de l'ONUDC partout dans le monde,

qu'il s'agisse de réduire la demande, de surveiller les cultures illicites ou de lutter contre le terrorisme et la corruption. Ces questions font l'objet de campagnes d'information, de formation et de sensibilisation du public s'adressant à tous les groupes de la société. La section s'efforce également de sensibiliser les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et des personnalités influentes.

12. Au cours de l'exercice biennal, l'Office a produit des spots vidéo sur la traite des êtres humains et le VIH/sida, ainsi que des messages radiophoniques sur la prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida, qui ont été distribués à différents médias partout dans le monde et peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'ONUDC. Des dizaines de chaînes nationales et internationales, dont CNN International et BBC World, ont diffusé ces messages ou prévoient de le faire. En mai 2005, le message vidéo "Better Future" portant sur la traite des êtres humains a obtenu le premier prix dans la catégorie des courts métrages au premier festival du film documentaire des Nations Unies "Stories from the Field". Dans l'optique de la lutte contre la traite des êtres humains, l'ONUDC s'est aussi associé avec des ONG locales d'Europe orientale et a diffusé leurs numéros de permanence téléphonique.

13. Pour sensibiliser l'opinion à l'abus et au trafic illicite de drogues, à la corruption, au VIH/sida et à la traite de personnes, des affiches, des brochures, des fiches d'information, des cartes postales, des agendas et autres produits d'information ont été largement diffusés. Ils sont disponibles dans différentes langues sur le site Web accessible au public, dont le nombre d'utilisateurs a augmenté de 25 % depuis 2003. Des bulletins d'information trimestriels ont en outre été publiés dans quatre des langues officielles de l'ONU et une version électronique a vu le jour en 2004.

14. Des expositions consacrées aux activités de l'ONUDC ont été présentées lors de diverses conférences et des manifestations à Vienne et ailleurs, notamment lors du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Des expositions et des manifestations ont également été organisées à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (26 juin), de la Journée mondiale du sida (1^{er} décembre) et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre).

6. Mobilisation des ressources et partenariats

15. Le budget biennal de l'ONUDC, y compris l'infrastructure de base et les programmes d'assistance technique, est financé à hauteur de 90 % par les contributions volontaires versées par les donateurs. La Section du cofinancement et des partenariats est chargée au premier chef de définir et de coordonner la politique et les initiatives de collecte de fonds. Il s'agit essentiellement de forger des partenariats avec un vaste éventail de donateurs des secteurs public et privé, et avec des institutions internationales.

16. Pour 2004-2005, les contributions volontaires des donateurs devraient avoisiner 210 millions de dollars, soit une hausse de 28 % par rapport à 2002-2003. Les principaux donateurs traditionnels^b ont continué de fournir un important appui. L'on compte en outre de nouveaux donateurs (Turquie, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et Fonds des Nations Unies pour

la sécurité humaine) et certains pays bénéficiaires ont annoncé des contributions non négligeables prélevées sur leur budget national en faveur des programmes de l'ONUDC (Brésil, Cap-Vert, Fédération de Russie, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique et Pérou).

17. Il est à noter qu'un accord par échange de lettres concernant la coordination, la coopération et le partenariat a été signé avec la Commission européenne en janvier 2005. Depuis lors, la Commission européenne est devenue l'un des principaux donateurs des programmes de l'ONUDC relatifs aux drogues et à la criminalité et a notamment approuvé le versement d'une contribution de 24,7 millions d'euros en faveur du projet d'appui à la Commission nigériane sur la délinquance économique et financière et à l'appareil judiciaire du Nigéria.

18. Au niveau interinstitutionnel, plusieurs initiatives ont été mises au point au cours de la période considérée. En juillet 2004, la Banque mondiale et l'ONUDC ont signé un accord de coopération sur des questions thématiques ou d'intérêt régional, notamment la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption et la promotion de moyens de subsistance différents et de la bonne gouvernance. Le mémorandum d'accord signé entre l'ONUDC et l'ONUDI en mars 2005 a débouché sur des projets communs relatifs aux trafics, à l'élimination écologiquement rationnelle des stupéfiants et produits chimiques saisis, à la lutte contre la corruption et à la promotion de nouveaux moyens de subsistance et sur d'autres projets sur le terrain. L'ONUDC a présidé le Comité des organismes coparrainants d'ONUSIDA du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

19. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a également établi des liens de coopération et engagé un dialogue au niveau opérationnel avec plusieurs institutions financières internationales, dont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement. Il s'est en outre attaché à coopérer davantage avec le Département des opérations de maintien de la paix, du Secrétariat en ce qui concerne l'état de droit et la réforme de la justice.

B. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités

1. Siège

20. La Division des traités assume la plupart des fonctions normatives de l'ONUDC. Elle apporte un appui technique et fonctionnel à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'aux Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont lieu tous les cinq ans. Ces organes déterminent et recommandent les politiques et normes à appliquer dans tous les domaines se rapportant aux activités de l'ONUDC. La Division fournit également les services techniques et fonctionnels nécessaires aux travaux complémentaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Par ailleurs, le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants gère le système de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs placés sous contrôle international et fournit des conseils techniques à l'Organe et aux États Membres. L'élément traités et affaires juridiques de la Division est chargé de la promotion et de l'application des instruments juridiques des Nations Unies dans les domaines de la lutte contre l'abus

de drogues, de la criminalité transnationale organisée et de la corruption. Il apporte en outre un appui technique et fonctionnel à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la future Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il encourage la ratification des instruments internationaux relatifs aux drogues, à la criminalité et à la corruption par des mesures ciblées et la fourniture d'une assistance technique aux États qui en font la demande, le but étant surtout de renforcer le régime juridique contre les drogues et la criminalité. Enfin, la Division accorde une assistance technique aux États, sur leur demande, aux fins de la ratification et de l'application des 13 instruments universels relatifs au terrorisme.

21. Dans de multiples instances et décisions de politique générale, la communauté internationale a réaffirmé le rang de priorité élevé qu'elle accorde à la lutte contre le terrorisme, la corruption, la criminalité organisée et le trafic de drogues, qui fait partie intégrante de la paix, de la sécurité et du développement. Ainsi, dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement intitulé "Un monde plus sûr: notre affaire à tous", le terrorisme et la criminalité organisée sont considérés comme deux des six principales menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. La criminalité transnationale organisée met directement en péril la sécurité commune et l'état de droit et, d'après le Groupe, accroît le danger présenté par toutes les autres menaces en ouvrant la voie à une société "incivile". Sur la base de ces observations, il a recommandé que les États Membres qui ne l'ont pas encore fait signent, ratifient ou dotent de ressources la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois Protocoles s'y rapportant (résolutions 55/25, annexes I à III, et 55/255, annexe, respectivement, de l'Assemblée générale), ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe) et que tous les États Membres soutiennent l'action de l'ONUSD dans ce domaine (A/59/565 et Corr.1, par. 172).

22. La *Convention Unies contre la criminalité transnationale organisée* et son *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* sont entrés en vigueur en 2003 et les deux autres protocoles additionnels à ladite Convention pendant la période considérée: le *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer* le 28 janvier 2004 et le *Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions* le 3 juillet 2005.

23. Au 1^{er} septembre 2005, 29 États avaient ratifié la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Conformément à son article 68, la Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Elle devrait donc entrer en vigueur d'ici à la fin de 2005. L'appui apporté aux négociations relatives à cinq instruments internationaux importants qui sont tous entrés en vigueur dans un délai de cinq ans a représenté une étape majeure dans les travaux normatifs de l'ONUSD.

24. En matière de prévention du terrorisme, l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/290 du 13 avril 2005, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a contribué à renforcer encore le cadre juridique international.

25. Bon nombre des résultats obtenus dans le cadre des travaux normatifs figurent dans le rapport sur l'exécution des programmes présenté à l'Assemblée générale (A/59/69), qu'il s'agisse des services techniques et fonctionnels fournis aux organes directeurs, notamment pour plusieurs sessions ordinaires ou reprises de sessions des deux Commissions, pour le onzième Congrès et pour les sessions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ou des tâches accomplies par l'ONUDC pour assurer les services nécessaires à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

2. Assistance juridique

26. Au cours de la période 2004-2005, l'ONUDC a organisé plus d'une trentaine de réunions interrégionales, régionales et sous-régionales intéressant plus de 150 États, ou leur a apporté ses compétences spécialisées, en vue de promouvoir la ratification et l'application des conventions des Nations Unies contre l'abus de drogues, la criminalité organisée et la corruption.

27. Par ailleurs, 57 États (au 7 juin 2005) ont bénéficié de services d'assistance juridique pour renforcer l'infrastructure de leur système d'administration de la justice (mise à niveau de la législation de base, formation spécialisée et amélioration de la coopération judiciaire transfrontière). Trois États d'Afrique australe (Afrique du Sud, Kenya et Zambie) ont bénéficié directement d'un appui opérationnel sur place dans le cadre des poursuites ou actions en confiscation d'avoirs en cours.

28. Parmi les principaux résultats obtenus, il convient de mentionner: l'adoption, par l'Afghanistan d'une nouvelle loi sur les drogues, avec le concours de l'ONUDC; la ratification des conventions et l'adoption de nouvelles législations dans le Triangle d'Or (Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao); l'assistance fournie à la suite de la guerre du Golfe, à la plupart des États du Golfe et des États arabes, aux niveaux national et régional; l'approfondissement des réformes de la législation et une formation à l'application des textes réglementaires dans les États de la Communauté d'États indépendants (CEI); la diffusion des meilleures pratiques en matière d'extradition et d'entraide judiciaire internationales; la mise au point et la tenue, en Amérique latine, de deux procès fictifs en vue d'améliorer les compétences médico-légales et le savoir-faire des juges instructeurs, des procureurs et des témoins; enfin, la mise à l'essai du logiciel unique en son genre mis au point par l'ONUDC pour l'établissement de demandes d'entraide judiciaire et sa présentation à l'échelle mondiale à l'intention de tous les systèmes d'administration de la justice.

29. L'ONUDC a apporté une assistance technique directe en vue de la ratification et de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de la Convention contre la corruption aux pays ci-après, sur leur demande: Afghanistan, Brésil, Congo, Gambie, Guinée, Maroc et Togo en 2004 et Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Philippines, Sierra Leone, Thaïlande et Viet Nam en 2005.

30. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a organisé plusieurs réunions de groupes d'experts sur divers thèmes liés à la promotion de la ratification et de l'application des conventions et des protocoles, notamment en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), deux réunions consacrées à la mise au point d'un guide législatif pour la

ratification et l'application de la Convention contre la corruption, et une réunion d'un groupe d'experts visant à élaborer un accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention contre la criminalité organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988^c. Deux réunions d'experts ont été consacrées aux techniques spéciales d'enquête et à la protection des témoins.

31. L'ONUDC a poursuivi sa coopération avec d'autres organismes s'intéressant à la lutte contre la corruption, en particulier la Banque asiatique de développement, le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation des États américains, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En 2004, il est devenu le sixième organisme pivot du Pacte mondial; de concert avec le Bureau du Pacte mondial, il s'emploie avec les autres participants à cette initiative à promouvoir la prompte ratification de la Convention contre la corruption et à concevoir et exécuter des projets de renforcement des capacités destinés à incorporer la Convention dans les systèmes juridiques internes.

3. Prévention du terrorisme

32. Les activités menées par l'ONUDC en matière de prévention du terrorisme pendant la période considérée ont été principalement axées sur la prestation, aux États en ayant fait la demande, d'une assistance à la ratification et à la transposition en droit interne des instruments universels relatifs au terrorisme ainsi qu'à la mise en œuvre des nouvelles législations, et sur la coopération internationale. La Direction du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC se sont entendus sur une nouvelle formule d'organisation des travaux. L'Office a collaboré étroitement avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et plusieurs autres organisations internationales et régionales.

33. Un projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, lancé en janvier 2003, a servi de cadre général pour la fourniture de l'assistance technique. Entre janvier 2004 et juin 2005, l'ONUDC a mis à la disposition de 30 pays des projets de réforme de lois ou des législations antiterroristes exhaustives, ou leur a donné des conseils juridiques. Il a effectué 30 missions d'assistance législative, organisé 10 ateliers régionaux s'adressant à 75 pays et mis au point plusieurs outils d'assistance technique, le but étant de renforcer les régimes juridiques face au terrorisme. Depuis le lancement du projet, l'ONUDC a fourni une aide législative à 62 pays et apporté son concours à 108 pays – soit directement dans le cadre de missions bilatérales, soit indirectement par le biais d'ateliers régionaux – en vue de ratifier et d'appliquer les 13 instruments universels relatifs au terrorisme. Plus d'un millier de fonctionnaires nationaux ont bénéficié d'information ou de séances d'information concrètes sur le renforcement du système juridique contre le terrorisme. Les pays auxquels il a été prêté assistance ont engagé les procédures de ratification des instruments universels (plus de 200 nouvelles ratifications). À ce jour, six pays ont adopté de nouvelles lois antiterroristes et au moins 16 autres se préparent à le faire.

34. Au cours de la période 2004-2005, l'ONUDC s'est également efforcé d'établir des cadres pour les activités régionales relevant de son projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, dans le but d'être mieux à

même de planifier et suivre les diverses activités exécutées dans des régions déterminées et d'harmoniser l'action menée. Des ateliers ont eu lieu aux niveaux régional et sous-régional à l'intention des pays d'Asie centrale, des pays voisins et du Caucase, ainsi que de plusieurs pays d'Europe du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest, des pays d'Afrique de l'Est membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et des pays lusophones. Par ailleurs, un voyage d'étude a été organisé à l'intention des pays lusophones conjointement avec le Ministère portugais de la justice. Une conférence ministérielle régionale des pays francophones d'Afrique a été organisée en coopération avec l'*Agence intergouvernementale de la francophonie*. On a étoffé les moyens d'apporter une aide approfondie à l'application des instruments en renforçant la représentation sur le terrain. À cet effet, des experts ont été affectés dans les régions suivantes: Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique latine et Amérique centrale, CEI et Asie centrale, Asie et Pacifique.

C. Assistance et conseil techniques

1. Défis mondiaux

35. En *Afrique et au Moyen-Orient*, où les informations sur l'usage abusif de drogues ne sont guère abondantes, les services régionaux spécialisés confirment une hausse de la consommation de cannabis et il est permis de penser qu'il en va de même pour l'héroïne et les stimulants de type amphétamine. D'après les informations disponibles, la cocaïne fait l'objet d'une consommation abusive dans toutes les sous-régions du continent. L'usage de drogues par injection, bien que limité, est signalé dans certains pays, en particulier en Afrique subsaharienne, ce qui contribue sans doute à entretenir l'épidémie de VIH/sida. Le cannabis est cultivé illicitement à petite échelle dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Au Maroc, les premières enquêtes sur le cannabis réalisées dans la région du Rif en 2003 et 2004 ont confirmé que le pays était un des principaux producteurs et exportateurs de cette substance et fournissait 80 % de la résine de cannabis saisie en Europe.

36. Des projets à l'échelle du continent africain concernant l'abus de drogues et la prévention du VIH/sida ont permis d'établir des directives régionales sur le traitement et la réadaptation et la prévention par les pairs, reposant sur les bonnes pratiques recensées et les leçons retenues. Des organismes gouvernementaux et des ONG ont reçu une aide financière et une assistance technique pour mettre en place des programmes de traitement prophylactique et de réadaptation et faciliter l'accès à des informations précises et pertinentes sur les questions relatives au contrôle des drogues. L'ONUDC s'est attaché à lutter contre l'usage de drogues et la propagation du VIH/sida dans les établissements pénitentiaires pour mineurs en Afrique du Sud. Pour combattre l'augmentation de la prévalence du VIH/sida parmi les usagers de drogues par injection au Kenya, il a lancé un projet visant à renforcer les capacités des institutions publiques et des ONG. L'ONUDC a en outre mené à bien en Égypte et en Jordanie deux projets de réduction de la demande consistant à: élaborer des stratégies nationales de traitement et de réadaptation, établir des mécanismes de coordination, mettre en place des centres de traitement et de réadaptation et des installations de traitement par les services de police, et promouvoir des programmes d'intervention précoce et de conseils dans le cadre des services de soins de santé

primaires. En vue d'élaborer un programme plus vaste d'assistance et de coopération avec l'Autorité palestinienne, l'ONUDC a incorporé un projet de réduction de la demande dans le cadre opérationnel de l'ONU concernant le plan de retrait en 100 jours de Gaza. Ce projet a débuté au troisième trimestre de 2005.

37. Les niveaux de consommation de drogues d'*Europe orientale* rejoignent progressivement ceux d'Europe occidentale. Les tendances sont également similaires: la consommation de cannabis est en hausse, celle de l'héroïne est stable ou en régression et la consommation de stimulants de type amphétamine et de cocaïne augmente. La portée et la qualité des services offerts dans le cadre des activités de réduction de la demande n'ont pas encore atteint les normes de l'Europe occidentale mais la situation s'améliore. Du fait des taux alarmants de VIH/sida lié à l'usage de drogues par injection observés en Fédération de Russie, des modifications ont été apportées à la législation et à la politique générale. Cela étant, les interventions dans la rue et les mesures de prévention à l'intention des groupes à risque devront être nettement étoffées pour traiter le problème dans toute son ampleur. La situation est moins inquiétante dans d'autres pays d'Europe orientale ou méridionale, où il faudra néanmoins élargir les mesures de prévention et de sensibilisation parmi les groupes à risque, ainsi que les services et les programmes de réadaptation ciblés.

38. En *Fédération de Russie et au Bélarus*, l'ONUDC a analysé la situation en matière de consommation de drogues et établi une cartographie des services existant dans la région. Plusieurs stages de formation et ateliers ont été organisés à l'intention des prestataires de services de traitement et de prévention de la propagation du VIH/sida aux niveaux international, sous-régional et national. Dix d'entre eux ont reçu une aide financière en vue d'améliorer et de diversifier leurs services de traitement de la toxicomanie et de prévention de la transmission du VIH. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'ONUDC a encouragé la coopération au niveau local entre les divers services de traitement du VIH et de la dépendance à la drogue et les services de proximité. Le personnel des établissements pénitentiaires a participé à des activités de formation et de sensibilisation et un système d'orientation sensible aux besoins des jeunes a été établi à l'intention des usagers de drogues par injection dans des zones pilotes en Fédération de Russie.

39. En *Asie occidentale et en Asie centrale*, le VIH/sida lié à l'injection de drogues continue de se propager, et ce essentiellement dans les pays d'Asie centrale et au Pakistan. Face à ce problème qui est désormais mieux connu, il faut que les responsables politiques prennent des mesures concertées et que les services de prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida interviennent dans la rue.

40. Compte tenu des problèmes alarmants liés à l'usage de drogues par injection et au VIH/sida dans les pays voisins de l'Afghanistan, les activités de réduction de la demande ont considérablement augmenté. En Asie centrale, l'ONUDC a apporté son concours aux gouvernements, aux ONG et aux médias, qui ont intensifié leur action de prévention. Au total, 21 prestataires de services, gouvernementaux ou non, ont bénéficié d'une aide financière pour étendre les services qu'ils proposent localement aux toxicomanes. Un inventaire des ONG d'Asie centrale qui s'attachent à prévenir l'abus de drogues et la propagation du VIH/sida a été établi. Des représentants de tous les États d'Asie centrale, sauf le Turkménistan, ont participé au sommet des responsables des organes d'information du continent eurasiatique consacré au

VIH/sida, suivi en juin 2005 d'une table ronde des responsables de l'information de l'Asie centrale organisée à Almaty. Une étude consacrée aux médias préférés des jeunes dans quatre pays d'Asie centrale a été publiée sous forme de brochure, ce qui permettra de concevoir et d'appliquer de nouvelles mesures de prévention et de sensibilisation dans les médias. Des messages radiophoniques sur le VIH/sida et la drogue ont été produits et diffusés régulièrement au Kirghizistan et en Ouzbékistan. Au Kazakhstan, les activités de prévention tertiaire ont touché 1 500 consommateurs de drogues par injection grâce à la création de trois nouveaux centres d'accueil visant à encourager les usagers et les patients à surmonter la crainte de la stigmatisation et à s'adresser à des services d'assistance. Au Kirghizistan, un nouveau service d'assistance médico-psychologique de 15 lits a été mis en place et équipé des moyens voulus et un service de réinsertion sociale a été créé au sein d'une ONG à Bichkek. En République islamique d'Iran, l'ONUSD a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre la transmission du VIH/sida. En Afghanistan, les activités suivantes ont été menées dans le domaine de la réduction de la demande: nouveaux projets de recherche, enquêtes locales et études sur l'ampleur et les tendances de l'abus de drogues au niveau local, et formation de fonctionnaires afghans à la prévention de l'abus de drogues et de l'usage problématique des drogues. Des camps de réfugiés au Pakistan ont également bénéficié de projets. Les politiques formulées par le Gouvernement afghan, de même que les programmes internationaux de lutte contre la drogue, qui ne cessent de s'étoffer, se fondent sur plusieurs études en cours de l'ONUSD, notamment les enquêtes annuelles sur le pavot à opium.

41. En *Amérique latine et dans les Caraïbes*, l'abus de drogues augmente, en particulier parmi les jeunes. Les substances consommées sont notamment l'héroïne et la méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA), ou ecstasy. Les tendances observées dans la région laissent entrevoir une augmentation de l'abus de cocaïne, de pâte de coca et de crack. L'infection à VIH/sida liée à l'usage de drogues par injection est un problème très préoccupant dans certains endroits de la région, en particulier dans les pays du cône Sud. Le taux d'intervention, encore très bas, ne progresse guère dans les domaines essentiels que sont la prévention, le traitement et la réadaptation ainsi que la réduction des effets néfastes. Dans la région andine, la culture du cocaïer a régulièrement diminué, passant de 221 000 hectares en 2000 à 153 800 hectares en 2003. Cependant, la tendance à la baisse s'est interrompue depuis 2004 et la culture de cette plante a légèrement progressé, principalement en Bolivie et au Pérou, en partie à cause des bouleversements politiques en Bolivie et des troubles sociaux dans les deux pays. La production de cocaïne a suivi la même tendance que la culture de la feuille de coca, accusant une légère hausse. En Colombie, la culture de ce produit a continuellement régressé grâce à un programme d'éradication rigoureux associé au programme de surveillance des forêts par les pouvoirs publics. Les cultures illicites restent étroitement liées à la pauvreté dans les zones rurales. Du fait de la faible productivité des cultures licites, des carences de l'infrastructure et de l'impossibilité d'accéder aux technologies, aux crédits et aux marchés, il y est difficile de se procurer des revenus licites allant au-delà du minimum vital. Un tel état de choses rend la population rurale vulnérable à l'influence du trafic de drogues et accentue la dépendance à l'égard des cultures illicites.

42. L'ONUSD a continué de s'attacher à proposer des moyens de subsistance durables aux anciens cultivateurs de feuilles de coca et de pavot à opium dans la

région andine. En 2004, de tels projets ont atteint 17 800 familles d'agriculteurs regroupées en plus de 260 associations de producteurs (la superficie visée étant de l'ordre de 205 600 hectares). Les cultures de remplacement les plus viables sont les produits forestiers, le café, l'huile de palme, les cœurs de palmiers et le caoutchouc, produits dans le cadre de systèmes d'agroforesterie et de gestion des forêts écologiquement durables, puis transformés et commercialisés par les agro-industries avec la participation des agriculteurs. L'ONUDC a aussi continué de produire, avec les pays concernés, des enquêtes nationales annuelles sur les cultures de cocaïers. Divers moyens ont été employés face au problème de l'abus de drogues: a) travaux de recherche sur cette question dans plusieurs pays de la région andine et du cône Sud, en collaboration avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains (OEA); b) programmes de prévention en milieu scolaire en Bolivie, au Costa Rica et au Pérou; c) prévention de la propagation du VIH/sida lié à l'injection de drogues au Brésil et dans les pays du cône Sud; et d) réseau de centres de traitement et de réadaptation en Amérique centrale.

43. En *Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique*, la plupart des pays signalent une augmentation de l'abus des principales substances, à l'exception de la cocaïne, dont l'abus est limité. La fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine, en particulier la méthamphétamine, demeurent très préoccupants. Les usagers de drogues par injection qui partagent des seringues continuent de représenter un pourcentage important des nouveaux cas de VIH/sida en Chine et au Viet Nam. Le taux de partage de seringues atteint 50 % dans certains pays. Malgré la progression de l'injection d'héroïne, les activités visant à en réduire les fâcheuses conséquences sanitaires et sociales ont été limitées dans la région.

44. En *Asie du Sud*, l'ONUDC s'est employé à suivre une démarche plus équilibrée à l'égard de la demande et de l'offre de drogues; en améliorant le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes (notamment des usagers de drogues de synthèses), en rendant les toxicomanes moins vulnérables au VIH et en renforçant les organisations non gouvernementales et les associations locales. Ses efforts ont également porté sur la prévention de l'abus de drogues et de la transmission du VIH et sur la mise au point d'initiatives régionales spécifiques concernant l'abus de drogues et le VIH/sida.

45. En *Asie de l'Est et dans le Pacifique*, le principal succès a été la réduction constante des cultures de pavot à opium dans le Triangle d'Or, évolution d'une importance décisive qui, si elle se poursuit, devrait sensiblement contribuer à mettre un terme à la production d'opium dans la région. L'ONUDC a joué un rôle clef dans la promotion des meilleures pratiques en matière de développement alternatif et l'intégration de stratégies relatives aux moyens de subsistance dans les programmes nationaux de réduction de la pauvreté de portée plus générale, en particulier en République démocratique populaire lao, où l'ONUDC et l'ONUDI mettent actuellement au point un projet commun prévoyant des modes moyens de subsistance différents. L'Office a par ailleurs aidé les États Membres de la région à renforcer les capacités des organismes publics et des institutions de la société civile pour lutter contre le problème de la drogue au niveau régional, en s'inspirant des meilleures stratégies de prévention, en exécutant des projets d'assistance technique et en surveillant efficacement les tendances des drogues dans la région. Les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales de la région, ainsi que

des organisations internationales, ont montré leur ferme détermination à lutter contre le VIH/sida. Une conférence internationale consacrée à l'accès à l'éducation, à l'information et aux médicaments pour tous les groupes infectés et touchés, s'est tenue à Bangkok en juin 2004.

46. L'ONUDC a commencé à s'intéresser au problème du VIH/sida en milieu carcéral et à la relation entre le VIH/sida et la traite des personnes. Il est le chef de file du groupe des organismes coparrainants d'ONUSIDA concernés par l'usage de drogues par injection en milieu carcéral. En assumant la présidence du Comité des organismes coparrainants d'ONUSIDA en 2004-2005, l'Office a notablement contribué à porter ces questions à l'attention de la communauté internationale, y compris à l'occasion d'une réunion ministérielle du Comité qu'il a organisée à Moscou en mars 2005. L'analyse pondérée des tendances de l'abus de drogues et l'indice de réduction de la demande ont permis de rendre compte des tendances récentes et de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs énoncés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 consacrée au problème mondial de la drogue. La mise en œuvre du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues s'est poursuivie pour aider les pays à élaborer leur propre système d'information sur les drogues. Un référentiel méthodologique concernant la collecte de données relatives à l'abus de drogues sera achevé avant la fin de 2005 et un autre module consacré à la collecte de données sur les traitements est actuellement mis au point. Dans le domaine de la prévention, le Réseau mondial de jeunes pour la prévention de l'abus de drogues a été maintenu et élargi. Deux guides de bonnes pratiques ont été publiés, l'un sur la promotion en milieu scolaire, l'autre sur le suivi et l'évaluation. Un réseau régional d'associations locales et de groupes de jeunes concernés par la prévention de l'abus de drogues parmi les jeunes a été mis en place en Afrique de l'Est, en Asie du Sud, en Asie de l'Est, en Amérique latine, au Mexique et en Amérique centrale. Concernant le traitement et la réadaptation, la publication intitulée "*Traitement et suivi des femmes pour abus de substances: études de cas et enseignements*"^d a été diffusée dans la collection Référentiel pour le traitement de l'abus de drogues. Dans le domaine de l'abus de drogues, l'ONUDC a exécuté des projets dans toutes les régions où l'utilisation de matériel d'injection contaminé est un mode important ou possible de transmission du VIH/sida. Dans ces régions, il a préconisé un ensemble complet de mesures. Pour ce qui est du développement alternatif, l'Office a apporté un appui technique dans les principales régions de production de drogues illicites, a mis au point et fait connaître des pratiques optimales et a établi des partenariats avec les organismes de développement. Un projet pilote sur les moyens de subsistance durables et la prévention du crime axé sur les jeunes à risque est en cours d'élaboration, des activités étant prévues en El Salvador, en République démocratique populaire lao et au Sénégal. Une évaluation globale a été entreprise pour déterminer les meilleures pratiques, l'accent étant mis sur l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine.

2. Lutte contre les trafics

47. Concernant l'*Afrique et le Moyen-Orient*, la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sert de point de transbordement pour les drogues acheminées d'Afghanistan et d'Asie du Sud-Est vers les marchés européens. Selon les informations récentes, l'Iraq serait un nouveau point de transit pour l'héroïne afghane à destination de la Jordanie et des États du Golfe. Le transfert clandestin de migrants d'Afrique du Nord vers l'Europe, la traite des personnes vers la

Méditerranée et le golfe Persique et les itinéraires parallèles du trafic de drogues laissent entrevoir d'éventuelles synergies entre ces activités illicites. En Afrique de l'Est, les possibilités de desserte aérienne à partir de l'Asie et du Moyen-Orient vers d'autres parties de l'Afrique, puis vers l'Europe et l'Amérique du Nord, conjuguées à la faiblesse des dispositifs de contrôle, ont fait de la région un point de transit commode pour les trafiquants de drogues. La traite des personnes est un autre phénomène nouveau, les pays d'origine étant essentiellement situés en Afrique de l'Est. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'effondrement des cadres institutionnels va souvent de pair avec le blanchiment d'argent lié au trafic de drogues pour financer les armes de groupes rebelles et d'organisations criminelles. En Afrique australe, les réseaux criminels se livrent au blanchiment du produit d'activités criminelles, notamment le trafic de drogues, d'armes à feu, de véhicules volés et d'espèces menacées, ainsi que la traite des personnes et le trafic de migrants.

48. L'ONUDC a apporté son concours au secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et pour qu'il soit mieux à même de mettre en œuvre son programme d'action visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains. Une évaluation régionale de la criminalité organisée réalisée par l'ONUDC, portant notamment sur l'Afrique de l'Ouest, a été publiée. Il a par ailleurs achevé la première phase d'un projet visant à faire du Centre d'instruction de Jos (Nigéria), relevant du Service national de détection et de répression des infractions liées à la drogue, un centre de formation régional multidisciplinaire; la deuxième phase du projet a été lancée au second semestre de 2005. L'Office a en outre élargi son assistance en vue de renforcer les capacités de détection et de répression aux ports d'entrée maritimes, aériens et terrestres de plusieurs pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, de façon à réduire le flux de drogues et d'autres produits de contrebande. Une réunion sous-régionale de coopération a été organisée à l'intention des services de détection et de répression des infractions en matière de drogues de huit États du Golfe, de même que, de concert avec l'OSCE, une conférence technique d'experts consacrée à la gestion des frontières. Un projet relatif à la détection et à la répression a été mis au point pour les territoires palestiniens autonomes.

49. *L'Europe centrale et orientale* est confrontée à un afflux massif d'héroïne en provenance d'Afghanistan et au transit de quantités croissantes de précurseurs en sens inverse. La fabrication de drogues de synthèse et de stimulants de type amphétamine continue d'augmenter dans certains pays. En Fédération de Russie, le Président a réformé les services chargés de la défense, de la sécurité et du maintien de l'ordre pour répondre à l'intensification des activités liées à la criminalité violente et au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, au trafic de drogues et au commerce des armes. La Fédération de Russie et le Bélarus ont commencé à mener des opérations concertées pour lutter contre la criminalité transnationale. L'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux pays en mai 2004 a eu pour effet d'étendre les frontières intérieures de l'Union et de déplacer les frontières extérieures mais les mesures de contrôle voulues ne sont pas toujours en place. L'ONUDC a entamé avec les pays et les organismes concernés des négociations sur les moyens de renforcer les stratégies nationales et régionales existantes visant à intensifier les mesures de lutte contre les trafics et à améliorer les contrôles aux frontières, ainsi que sur un vaste programme régional à élaborer d'ici à la fin de 2005.

50. Le Pacte de Paris (voir le document S/2003/641) a défini plusieurs priorités nouvelles pour l'Europe du Sud-Est, notamment le pourtour de la Méditerranée, ainsi que la mer Noire, le Caucase et la traditionnelle route des Balkans. L'ONUDC a entrepris d'élaborer un nouveau programme régional pour l'Europe du Sud-Est, qui sera soumis aux fins d'un financement à la fin de 2005 afin de pouvoir débiter en 2006. Ce programme entend répondre aux besoins essentiels en matière de lutte contre les trafics et prévoit des mesures contre la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi qu'une démarche équilibrée de réduction de la demande et de prévention de la propagation du VIH/sida. En Albanie, on s'est employé à mettre à niveau les moyens d'interception et de saisie des envois de drogues des services de détection et de répression, à intensifier la coopération interinstitutions et à sensibiliser le public aux dangers de l'abus de drogues. Une stratégie nationale antidrogue (2004-2010) a été mise au point avec le concours de l'ONUDC. L'Office a par ailleurs renforcé les capacités de plusieurs pays d'Europe du Sud-Est en matière d'analyse criminelle en fournissant du matériel, une formation et une aide consultative. Un projet pilote consacré aux moyens de subsistance durables a été mis au point en Albanie pour prévenir la traite des personnes. La Turquie a continué de développer et de diversifier la formation dispensée par l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée dans le cadre d'un projet de l'ONUDC. Conformément au plan de travail biennal, des cours de formation de type classique ont été dispensés à plus de 600 agents des services de détection et de répression de la région et à plus de 3 000 agents turcs. En outre, le programme de formation sur ordinateur géré par l'Académie dans 8 lieux différents a permis de former quelque 3 000 agents et de fournir des conseils aux pays voisins. La Fédération de Russie a continué de participer à des projets régionaux visant à renforcer la répression et à intensifier la coopération en Asie centrale, tant entre les signataires du mémorandum d'accord, qu'au niveau international. Les importantes manifestations accueillies à Moscou en 2004 et 2005, telles que la Table ronde d'experts du Pacte de Paris en juin 2004 et la réunion du Comité des organismes coparrainants d'ONUSIDA en mars 2005, ont montré que le Gouvernement de la Fédération de Russie était fermement déterminé à participer pleinement à l'action régionale contre la drogue et la criminalité et à contribuer directement aux initiatives et aux mesures de riposte envisagées dans les principaux pays concernés le long des routes asiatiques et européennes de l'héroïne. En Fédération de Russie et au Bélarus, l'ONUDC a formé plus de 600 agents des services de détection et de répression et a encouragé la coopération interinstitutions. De nouveaux projets, conçus en 2004 et en 2005 pour la Fédération de Russie et les pays voisins, sont prêts à démarrer, sous réserve que des ressources supplémentaires puissent être obtenues et que les pouvoirs publics les approuvent. Suite à une évaluation des besoins dans le domaine de la criminalité organisée, des idées de projet ont été formulées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus et en Géorgie.

51. S'agissant de l'*Asie occidentale* et de l'*Asie centrale*, la culture du pavot à opium en Afghanistan alimente un flux croissant d'héroïne, qui favorise du même coup la criminalité et le terrorisme et menace la stabilité économique et sociale du pays et de la région. Selon l'enquête de l'ONUDC sur la culture du pavot à opium, en 2004, l'Afghanistan a enregistré une production record estimée à 4 200 tonnes d'opium, ce qui correspond à une hausse de 64 % des superficies consacrées à cette plante. Cependant, des évaluations rapides des cultures réalisées en février 2005 laissent entrevoir une réduction générale des cultures, apparemment liée à une

baisse des prix de l'opium et au fait que des superficies n'ont pas été remises en culture dans certaines régions. Le nouveau Gouvernement afghan a réagi énergiquement à la menace de l'opium et, en décembre 2004, a organisé une grande assemblée (loya jirga) contre la drogue qui a confirmé l'interdiction du pavot à opium. Un plan d'application, assorti de priorités et d'objectifs clairement définis, a été élaboré et mis en place en février 2005, pour donner une suite concrète à la stratégie afghane antidrogue de 2003. Dans le prolongement de la Déclaration sur les relations de bon voisinage de 2002, la République islamique d'Iran et le Pakistan ont entrepris, avec l'Afghanistan, de renforcer leurs frontières communes. En Asie centrale, le Gouvernement tadjik a continué d'étoffer les activités et les attributions de l'organisme de lutte contre le trafic de drogues. En 2005, il a progressivement pris la relève du service de surveillance des frontières de la Fédération de Russie pour la surveillance de sa frontière avec l'Afghanistan. Au Kirghizistan, un nouvel organisme de lutte contre le trafic de drogues a été créé par un décret présidentiel. L'accord conclu entre les Gouvernements des États d'Asie centrale, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie pour préparer la création d'un centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale en 2005 a jeté les bases d'une meilleure coopération entre les services de détection et de répression tant à l'échelon régional qu'au-delà. La traite des êtres humains est un phénomène qui prend de l'ampleur en Asie centrale et de nouveaux itinéraires de trafic ont été découverts, en particulier vers le Moyen-Orient. Selon une évaluation réalisée par l'ONUDC, la criminalité transnationale organisée nuit à la transition en affaiblissant les institutions publiques et en entravant le développement économique et l'investissement.

52. En Afghanistan, la Direction de la lutte contre les stupéfiants a été renforcée et du fait de l'efficacité de ses interventions et de ses activités de mobilisation, le Président en a fait un véritable ministère, en décembre 2004. Les capacités des services de police afghans chargés de la lutte contre les stupéfiants ont également été renforcées. La force nationale de surveillance des frontières, récemment créée, a reçu un appui dans le cadre d'un nouveau projet visant à améliorer les contrôles le long de la frontière entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. En janvier 2005, on a commencé à construire et à équiper 25 nouveaux postes frontière. En *Asie centrale*, l'organisme tadjik de lutte contre le trafic de drogues, qui a enregistré de bons résultats, a étendu ses opérations et est parvenu à mettre en place d'excellents services de laboratoire et d'expertise médico-légale ayant une action normative. Son nouveau centre d'analyse a été relié à d'autres services de répression et procède à présent au traitement des renseignements et à la détermination du profil des drogues à l'appui d'opérations ciblées de détection et de répression. Globalement, le rôle de premier plan joué par l'organisme tadjik n'a cessé de se renforcer, qu'il s'agisse des saisies de drogues, de la coopération interinstitutions ou d'opérations régionales de détection et de répression. Au Kirghizistan, quelque 200 agents recrutés dans le cadre d'un nouveau projet de l'organe de lutte contre le trafic de drogues ont été formés, équipés et installés dans de nouveaux locaux dans les régions de Bichkek et Osh. Des projets ont permis de fournir le matériel et la formation nécessaires pour assurer la sécurité aux frontières de l'Afghanistan avec le Turkménistan et l'Ouzbékistan et d'établir des dispositifs de contrôle voulus aux emplacements clefs. Au Tadjikistan, un projet de l'ONUDC relatif à la surveillance des frontières a été recentré sur la fourniture du matériel et de services aux gardes frontière et aux agents des douanes et l'appui aux autorités tadjikes pour qu'elles

puissent progressivement assumer les fonctions assurées auparavant par le service russe de surveillance des frontières. Des nouveaux systèmes informatiques nationaux d'échange de renseignements et de données en matière de détection et de répression ont été mis en place en Ouzbékistan et au Tadjikistan; ces systèmes permettront au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale de bénéficier de l'appui de centres de coordination nationaux bien équipés. Dans le cadre du projet régional de contrôle des précurseurs, les activités normatives et de surveillance voulues ont été menées à bien (introduction de nouvelles lois et de dispositifs de surveillance dans la région) et, à la mi-2005, les fonds restants ont été réaffectés aux activités de détection et de répression pour lutter contre le trafic de précurseurs. Dans le cadre du Pacte de Paris, trois tables rondes d'experts, intéressant la République islamique d'Iran, le Pakistan et l'Asie centrale, ont permis de définir de nouvelles priorités pour les gouvernements et les donateurs en vue de renforcer les contrôles aux frontières et les mesures connexes. Plusieurs partenaires du Pacte de Paris ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'y donner suite en versant davantage de fonds à l'ONUDC ou au niveau bilatéral. L'ONUDC a publié une évaluation régionale de la criminalité organisée en Asie centrale. Au Pakistan, il a aidé les responsables de district à assumer, à la suite de la décentralisation, de nouvelles responsabilités liées au contrôle des drogues a aidé les services de détection et de répression en matière de drogues à intensifier la coopération à l'échelon sous-régional. Un projet visant à renforcer les capacités dans le domaine du renseignement a été lancé en 2005. L'Office a également appelé l'attention du Pakistan, dans le cadre du mécanisme d'alerte rapide, sur la réapparition de cultures de pavot à opium dans la province frontalière du Nord-Ouest et au Baloutchistan, ce qui a conduit à l'éradication de 41 % de ces nouvelles cultures.

53. Le transit et le trafic de drogues continuent d'affecter toute la région de l'*Amérique latine* et des *Caraïbes*. Le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes sont des zones de transit importantes pour le trafic des drogues illicites de l'Amérique du Sud vers l'Amérique du Nord et, de plus en plus souvent, vers l'Europe. Le renforcement des activités de détection et de répression a permis d'accroître le volume des saisies. Cela étant, la criminalité et la violence liées à la drogue, notamment les gangs de jeunes, représentent une menace majeure pour la sécurité publique (en particulier dans les petits pays d'Amérique centrale et des Caraïbes) et aucune solution adéquate n'a encore été trouvée pour y remédier. Le petit trafic de drogues constitue en outre une source non négligeable de revenus pour les pauvres des zones urbaines.

54. S'agissant des mesures visant à réduire le trafic de drogues et de précurseurs en *Amérique latine* et dans les *Caraïbes*, l'élaboration et l'application de modules de formation sur ordinateur dans le domaine de la détection et de la répression représentent l'un des principaux aspects de l'assistance que l'ONUDC offre à nouveaux aux pays des Caraïbes. D'autres pays de la région ont également manifesté leur intérêt pour ces modules de formation. En concertation avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA, le Système de base de données nationales a été mis en place dans plusieurs pays et couvre à présent plus de 75 % de l'ensemble des importations et des exportations de précurseurs. L'Équateur a été choisi comme pays pilote de la région dans le cadre du programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC visant à réduire le trafic de drogues par conteneurs dans les principaux ports maritimes. Les

Gouvernements guatémaltèque et péruvien ont également bénéficié d'une assistance technique aux fins de l'application de la Convention contre la criminalité organisée.

55. La traite des personnes constitue une menace majeure pour la sécurité commune dans la région de l'*Asie du Sud*, de l'*Asie de l'Est* et du *Pacifique*, qui compte de nombreux pays d'origine, de transit et de destination. Les pays de la sous-région sont tous, à des degrés divers, touchés par ce type de trafic. La pauvreté et les disparités économiques entre les pays, les piètres perspectives d'emploi dans de nombreuses zones rurales et l'absence de circuits de migration sûrs autant de facteurs qui ont contribué, d'une part, à accroître la vulnérabilité et les risques, et de l'autre part, aux possibilités de tirer parti d'un tel état de choses. En dépit de son caractère monstrueux et des conséquences qu'elle a sur les victimes, la traite des personnes demeure en général un commerce rentable et quasiment sans risque dans la sous-région du bassin du Mékong. La fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine, en particulier la méthamphétamine, représentent un problème majeur à l'échelle régionale. Des quantités considérables de méthamphétamine cristallisée ont été saisies dans plusieurs pays et les saisies d'ecstasy ont nettement augmenté dans la région.

56. Dans la région de l'*Asie de l'Est* et du *Pacifique*, l'ONUDC a aidé les États Membres à améliorer les liens opérationnels avec le plan d'action ACCORD^e et le plan d'action sous-régional pour le contrôle des drogues^f. Il a fourni une assistance technique concernant la formation sur ordinateur et les politiques communes de contrôle des drogues, ce qui a abouti à une formation normalisée plus performante en matière de détection et de répression dans l'ensemble de la région et à une réduction des coûts. Le Bureau de liaison aux frontières, mécanisme de coopération frontalière et transfrontalière entre les pays riverains du bassin du Mékong qui a été créé dans le cadre d'un projet de l'ONUDC, joue un rôle de pionnier dans la région. Au Viet Nam, l'ONUDC a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale pour lutter contre la traite des personnes et renforcer les capacités des services de détection et de répression et du système judiciaire grâce à la mise en réseau, à l'échange d'informations et à la formation.

57. En raison de l'utilisation de conteneurs maritimes pour faciliter les activités criminelles transnationales, notamment le trafic de drogues, d'armes, de déchets chimiques, d'êtres humains et du produit du crime, l'ONUDC a lancé un programme mondial de contrôle des conteneurs visant à appuyer les mesures de contrôle portuaire dans les pays en développement. Une base de données sur les tendances du trafic d'êtres humains a en outre été établie et le premier rapport mondial sur la traite des personnes sera publié d'ici à la fin de 2005. Cette question a fait l'objet de plusieurs autres publications, parmi lesquelles: un référentiel sur les meilleures pratiques, des évaluations par pays et des manuels de formation. Neuf réunions régionales de coopération entre les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues ont été organisées. Quatre rapports semestriels ont été consacrés aux saisies importantes de drogues. Un coordonnateur a été recruté pour superviser le programme mondial de formation sur ordinateur de l'ONUDC. Des évaluations des besoins ont été réalisées et il a été fait appel à des conseillers en vue d'apporter une assistance concernant la réforme de la législation, l'appui aux procureurs, la protection des témoins et les procédures de détection et de répression. Un manuel de bonnes pratiques de lutte contre l'enlèvement et la séquestration a été établi. Sur instruction du CCS, l'ONUDC a coordonné et élaboré

une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la menace que pose la criminalité transnationale organisée.

3. État de droit

58. La question de l'état de droit et celle de la réforme de la justice pénale, qui y est liée, figuraient en bonne place dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement constitué par le Secrétaire général (voir par. 10 ci-dessus). Comme il ressort de ce rapport et d'autres faits nouveaux concernant la réforme de l'ONU, il est de plus en plus largement admis que la mise en place de systèmes de justice pénale équitables et efficaces est une priorité pour le développement, en particulier dans les pays en transition et ceux qui se relèvent d'un conflit. Certaines unités de la Section de l'état de droit ont des activités de fond touchant à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et à la promotion de la réforme de la justice pénale.

59. Toutes les régions bénéficient de la nouvelle législation type relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme élaborée en 2004 par l'ONUDC, en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI. S'agissant de la réforme de la justice pénale, d'importantes initiatives de portée mondiale ont aussi été lancées: un projet mondial d'appui à 19 ONG s'occupant des victimes de la violence est en cours en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe orientale. L'ONUDC participe à l'étude sur la violence à l'encontre des enfants réalisée par le Secrétaire général et continue d'étoffer ses travaux sur la violence à l'égard des femmes puisqu'il accueille conjointement avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat un groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre ce type de violence. L'ONUDC préside actuellement le groupe de coordination interinstitutions dans le domaine de la justice pour mineurs, qui a publié un référentiel sur les meilleures pratiques à suivre à l'égard des enfants en conflit avec la loi, et il a participé à l'élaboration de lignes directrices des Nations Unies en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels. Il fournit un appui concret aux projets d'assistance technique dans les domaines suivants: guides à l'intention des bureaux extérieurs sur des sujets tels que les enfants en conflit avec la loi, la réforme pénale et l'aide aux victimes; outils pédagogiques sur le VIH/sida en prison; guide sur des mesures efficaces à prendre face à la violence s'exerçant contre les femmes; manuel sur la justice réparatrice et les mesures de substitution à l'emprisonnement; et guide d'évaluation de la réforme de la justice pénale dans les sociétés en transition.

60. En *Afrique et au Moyen-Orient*, la corruption et le pillage massif du patrimoine national restent deux des principaux obstacles au développement. Plusieurs États de la région ont manifesté leur volonté politique, à l'échelon le plus élevé, de lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent; au cours de l'exercice biennal, les efforts ont été recentrés sur la reconstruction d'administrations publiques efficaces, les liens entre pauvreté, sous-développement et insécurité étant désormais mieux pris en compte. Les niveaux élevés de criminalité violente dans certaines villes et régions n'en restent pas moins préoccupants. Dans de nombreux pays africains, des efforts considérables doivent être entrepris pour remettre en état les institutions en matière de justice pénale et améliorer les conditions de détention, de façon à remédier notamment au surpeuplement carcéral et à la progression du VIH/sida. Par ailleurs, les systèmes de

justice pénale sont rarement en mesure de répondre efficacement aux besoins de groupes aussi vulnérables que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les pauvres. Dans sa résolution 2004/32 du 21 juillet 2004, le Conseil économique et social a prié l'ONUDC d'analyser les problèmes de criminalité intéressant le continent africain et d'organiser une réunion spéciale en vue d'examiner les moyens de réduire les niveaux de criminalité et de corruption qui faisaient obstacle à la croissance économique et au développement durable. L'Office a donc organisé en septembre 2005, au Nigéria, la Table ronde pour l'Afrique, lors de laquelle de hauts responsables des systèmes de justice pénale, d'organismes d'aide au développement, d'organisations régionales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile ont adopté le Programme d'action pour l'Afrique 2006-2010. Ce programme, qui aborde les principaux aspects de la bonne gouvernance, est structuré autour des thèmes suivants: a) promotion et ratification des conventions régionales et internationales contre la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme; b) réforme des systèmes de justice pénale; c) mesures visant à prévenir et réprimer toutes les formes graves de criminalité; et d) prévention de l'abus de drogues et de la propagation du VIH/sida liée à cet abus. Il met par ailleurs en avant la nécessité de renforcer la capacité des pays africains de collecter et d'analyser des données relatives à la criminalité aux fins de l'élaboration des politiques nationales, et l'importance qu'il y a à sensibiliser la population et mobiliser toutes les composantes de la société africaine. Le Programme d'action doit être considéré comme un cadre et une référence stratégique pour la mise au point de programmes bilatéraux et multilatéraux privilégiant la prévention de la criminalité et l'état de droit en tant qu'éléments clefs du développement durable en Afrique.

61. Par le biais d'une assistance pédagogique, d'activités de formation sur ordinateur et d'une aide apportée aux organismes régionaux, l'ONUDC a favorisé la mise en place d'une législation et de moyens de lutter contre le blanchiment d'argent. Les principales organisations régionales ont toutes adopté des instruments juridiques contre la corruption, et la mise en place d'organismes régionaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme se poursuit. La majorité des États ayant ratifié la Convention contre la corruption font partie de la région. Les activités d'assistance technique contre la corruption s'étendent maintenant à l'Afrique du Sud, au Kenya et au Nigéria, tandis que la coopération avec l'Autorité palestinienne se développe également dans ce domaine. Les négociations entre l'ONUDC, la Commission européenne et le Gouvernement nigérian en vue de l'approbation d'un grand projet d'appui à l'action menée par le Nigéria contre la criminalité économique et financière sont en passe de s'achever. La question des enfants en conflit avec la loi est prioritaire au Moyen-Orient, où trois grands projets sont consacrés aux enfants à risque et aux enfants en conflit avec la loi en Égypte, en Jordanie et au Liban. Ces projets portent avant tout sur la réforme de la législation, le renforcement des capacités du système de justice pénale et l'amélioration des conditions de détention des jeunes délinquants. La réforme pénale a fait l'objet d'une mission d'évaluation en Éthiopie et un projet est en cours d'élaboration. Au Sénégal, l'ONUDC a soutenu la création de "Maisons de la justice" pour étoffer les attributions des fonctionnaires et renforcer les capacités au moyen de microprojets relatifs à la justice pour mineurs. Il a également entamé la phase d'assistance préparatoire de son programme pour l'Iraq en ouvrant un bureau de projet à Amman. D'autres projets devraient être mis sur pied en fonction des priorités définies par les autorités irakiennes et des moyens de financement

disponibles. Des centres de conseil et d'aide aux victimes de la violence à l'encontre des femmes et des enfants, jusque-là gérés par l'Office, ont été pris en charge par les autorités sud-africaines.

62. Dans de nombreuses zones d'*Asie occidentale et d'Asie centrale*, la corruption, impliquant notamment des fonctionnaires, reste endémique. S'agissant du blanchiment d'argent, des progrès ont été faits avec la création d'un organisme régional de lutte contre ce phénomène, le Groupe Eurasie. Cela étant, les États de la région devront continuer de s'attacher à mettre en place une législation conforme aux normes internationales et des organes compétents, en particulier des services de renseignement financier. Dans de nombreux pays, les institutions de justice pénale demeurent faibles et, à des degrés variables, soumises à des influences politiques. Les établissements pénitentiaires sont mal équipés, surpeuplés et de plus en plus touchés par la propagation du VIH/sida.

63. Trois nouveaux projets portant sur la justice et l'état de droit visent à appuyer le plan directeur de la Commission afghane chargée de la réforme du système judiciaire, l'objectif étant de mettre à niveau le système de justice pénale, le système pénitentiaire et le système de justice pour mineurs. La prison centrale et le centre de détention pour mineurs de Kaboul ont été rénovés. Vu l'importance du système pénitentiaire, un nouveau projet d'un montant de 10 millions de dollars a été approuvé en mai 2005 pour étendre la réforme des prisons à plusieurs provinces. En matière de lutte contre la corruption, l'ONUDC n'a apporté qu'une aide limitée dans la région, mais il a posé des jalons en vue d' étoffer son portefeuille de projets d'assistance technique, notamment en Afghanistan et en République islamique d'Iran. En Asie centrale, il a, avec le concours de la Banque mondiale, chargé un conseiller de collaborer directement avec les États en vue de l'adoption d'une législation de lutte contre le blanchiment et de la création de services de renseignement financier, et il continue d'organiser des ateliers de formation dans la région, en partenariat avec l'OSCE. En République islamique d'Iran, l'ONUDC a aidé à rédiger une loi contre le blanchiment d'argent et à élaborer des projets de réforme du système de justice pénale mettant l'accent sur la lutte contre la corruption. Le premier cycle de programmation destiné à ce pays ayant pris fin en 2004, l'Office a réalisé en 2005 une évaluation complète sur la base de laquelle un nouveau programme directeur stratégique pour 2005-2007, essentiellement axé sur l'état de droit, a été formulé. Dix nouvelles propositions de projet ont ensuite été conçues et présentées en vue d'un financement, les deux premiers devant démarrer en 2005.

64. En *Europe*, la lutte contre la corruption reste une tâche majeure dans plusieurs pays de l'est et du sud-est du continent. Il convient toutefois de noter qu'une démarche plus cohérente est en passe d'être adoptée face au blanchiment du produit du crime et que de nombreux États européens participent au projet FIU.NET, qui permet aux services de renseignement financier d'échanger en temps réel des informations utiles aux enquêtes. Dans l'est et le sud-est de la région, les institutions et les procédures de justice pénale doivent encore être réformées et renforcées. En outre, les piètres conditions de détention, le surpeuplement carcéral et la progression du VIH/sida dans les établissements pénitentiaires continuent de poser de gros problèmes dans certains pays d'Europe orientale.

65. S'agissant de l'*Europe centrale et orientale*, une mission d'évaluation envoyée dans le Caucase a étudié les problèmes particuliers que posait la réforme pénale en

Géorgie, et un projet est en cours d'élaboration. L'ONUSD a aussi contribué à élargir le projet FIU.NET de manière à relier entre eux les services de renseignement financier et à améliorer l'échange international de renseignements concernant les affaires de blanchiment.

66. En *Amérique latine et aux Caraïbes*, la lutte contre la corruption demeure prioritaire pour tous les gouvernements, même si la région a pris de l'avance sur certaines autres du monde en développement pour ce qui est de la mise en place d'une législation et d'institutions de lutte contre le blanchiment d'argent. Reste toutefois à faire effectivement appliquer la loi et à afficher des résultats tangibles, qu'il s'agisse de saisir le produit du crime ou de poursuivre les blanchisseurs d'argent. La région est toujours caractérisée par des niveaux élevés de criminalité violente dans plusieurs grands centres urbains, d'où la nécessité cruciale de prendre des mesures efficaces à l'égard des jeunes désœuvrés des grandes villes et du problème connexe des gangs criminels. Dans la quasi-totalité des pays de la région, il faudrait renforcer les institutions de justice pénale, notamment en surveillant plus efficacement les activités de la police et en remédiant au surpeuplement carcéral.

67. L'assistance apportée par l'ONUSD, en collaboration avec la CICAD de l'OEA, dans le domaine de la lutte antiblanchiment, a pris la forme de procès fictifs dans des pays sélectionnés. Des versions espagnoles de modules de formation sur ordinateur consacrés à la lutte antiblanchiment ont été réalisées et sont actuellement à l'essai en Amérique latine, dans le cadre d'une initiative conjointe menée avec l'OEA. Un mécanisme de surveillance de l'application de la Convention interaméricaine contre la corruption (voir le document E/1996/99) a été mis en place et le premier cycle des activités de suivi est en cours.

68. En *Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique*, la corruption entrave toujours le redressement de l'économie après la crise financière de 1997, ainsi que l'établissement de la démocratie dans des États indépendants depuis peu. Des problèmes supplémentaires liés à la corruption se sont posés dans le cadre des opérations de secours menées à la suite du tsunami de décembre 2004, concernant notamment la distribution effective de l'aide. L'économie de certains pays étant fondée sur le numéraire, il reste difficile de détecter et de confisquer le produit d'activités criminelles. Dans plusieurs pays de la région, une réforme est nécessaire à la fois pour garantir une plus grande indépendance des institutions et des procédures de justice pénale et pour améliorer les interventions du système de justice pénale dans le cas de victimes particulièrement vulnérables comme des femmes et des enfants.

69. L'Indonésie a été la principale bénéficiaire de l'assistance technique fournie par l'ONUSD pour lutter contre la corruption. L'aide aux États d'Asie et du Pacifique en matière de lutte antiblanchiment a été facilitée par des partenariats avec des organisations régionales, dont la Banque asiatique de développement, par la formation sur ordinateur et par le recours à des conseillers, l'un pour les États insulaires du Pacifique, l'autre étant chargé d'aider les Philippines à étoffer ses capacités en matière de renseignement financier. Plusieurs des États ayant reçu une aide ont été retirés de la liste des pays et territoires non coopératifs du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

II. Plan-programme pour 2006-2007

A. Vue d'ensemble par région

70. En *Afrique et au Moyen-Orient*, plus particulièrement en Afrique subsaharienne, les pays doivent faire face à des conflits, à la violence urbaine et à toutes sortes d'activités illicites qui constituent des obstacles grandissants au développement. Alors que la mise en place de moyens de prévention est plus ou moins avancée selon les pays africains, le développement continue dans l'ensemble de pâtir de comportements "incivils". Il faudrait en bonne logique que les ressources nécessaires au renforcement des capacités de lutte contre la drogue et la criminalité soient dûment intégrées dans le cadre de développement prévu pour l'Afrique. En réponse à la résolution 2004/32 du Conseil économique et social, l'ONUDC a publié un rapport intitulé "Criminalité et développement en Afrique", et a accueilli et organisé, en collaboration avec le Gouvernement nigérian, une Table Ronde pour l'Afrique à Abuja, les 5 et 6 septembre 2005. Le Programme d'action pour l'Afrique 2006-2010, adopté à cette occasion, définit le cadre stratégique et opérationnel de la coopération technique pour les cinq années à venir. Il identifie les six domaines d'action ci-après pour lutter contre la menace que la drogue et la criminalité font peser sur le développement et la sécurité: état de droit: réforme de la justice pénale; formes traditionnelles de criminalité; trafic, criminalité organisée, corruption, blanchiment d'argent et terrorisme; abus de drogues et VIH/sida; ratification et application des conventions relatives à la drogue, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme; collecte, analyse, publication et diffusion de données, sensibilisation du public et rôle de la société civile. Des ressources et un appui politique seront mobilisés à cette fin. De plus, les six programmes stratégiques directeurs de l'ONUDC pour 2005-2007, qui couvrent l'Afrique et le Moyen-Orient, définissent des priorités opérationnelles pour le contrôle des drogues et la prévention du crime dans l'optique du développement durable. Les efforts continueront d'être axés sur les objectifs suivants: rendre les institutions publiques et les organisations de la société civile mieux à même de lutter contre l'abus de drogues et la transmission du VIH/sida qui en résulte parmi les jeunes et les personnes vulnérables; renforcer les opérations d'interception des envois de drogues et les dispositifs de contrôle aux frontières, ainsi que les capacités de lutte contre la traite des êtres humains, le trafic d'organes et le trafic illicite de migrants; améliorer le fonctionnement des systèmes de justice pénale et promouvoir les réformes dans certains domaines, concernant notamment les besoins particuliers des femmes et des enfants; et renforcer les capacités nationales de lutte contre la corruption et la criminalité financière. Afin d'être en mesure de poursuivre ces objectifs pendant le prochain exercice biennal, l'ONUDC aura besoin d'un financement substantiel et devra continuer à mettre l'accent sur le renforcement des opérations sur le terrain et de la capacité d'exécution des projets. Les prévisions concernant les ressources nécessaires pour 2005-2007 font apparaître un manque à recevoir de 50 % (voire plus élevé dans certaines sous-régions africaines) dans les fonds extrabudgétaires recueillis. Dans le cas de l'Afrique et du Moyen-Orient, l'une des tâches majeures consistera à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues. Il reste à espérer que le Programme d'action pour l'Afrique qui vient d'être approuvé, permettra de cristalliser encore davantage l'attention sur la lutte contre la drogue et la criminalité dans la région et d'attirer

des ressources supplémentaires. Au Moyen-Orient, l'ONUSD est parvenu à mobiliser dans la région quelques ressources à utiliser à l'échelle régionale, et il poursuivra ses efforts dans cette voie, surtout auprès des États du Golfe et de la Jamahiriya arabe libyenne.

71. En *Asie occidentale et en Asie centrale*, l'ONUSD dispose maintenant des compétences et de la capacité d'exécution des projets nécessaires sur le terrain pour poursuivre l'expansion de son programme. Pour mener à terme ce vaste programme, deux autres éléments s'avèrent essentiels: a) l'augmentation des fonds préaffectés mis à disposition et la mise en place de formules de participation aux coûts avec les donateurs, les partenaires et les gouvernements eux-mêmes; et b) la stabilisation de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité en Afghanistan et dans les pays voisins, situation qui continue d'entraver l'exécution des projets sur le terrain. En Asie occidentale et en Asie centrale, les efforts à déployer seront essentiellement fonction des résultats des mesures d'éradication de la culture du pavot à opium en Afghanistan et des enquêtes connexes d'évaluation, de vérification et de suivi des projets, ainsi que des succès affichés, par le Gouvernement, dans l'amélioration de la desserte et de la sécurité des provinces clefs, et le renforcement des institutions et de la justice pénale dans le pays. Les pouvoirs publics, tout comme les nations et les acteurs qui jouent un rôle important en Afghanistan, devront également, de concert avec l'ONUSD, faire en sorte que les programmes relatifs à des modes de subsistance différents soient élargis et que l'Office puisse continuer de jouer le rôle de conseiller qui lui a été confié dans ce domaine, plutôt que celui de principal pourvoyeur de vastes programmes de développement alternatif. En Asie centrale et dans les autres pays voisins de l'Afghanistan, l'application de mesures de contrôle aux frontières visant à lutter contre le trafic d'héroïne et de précurseurs chimiques reste primordiale, de même que les efforts axés sur les problèmes de terrorisme et de criminalité liée à la drogue dans la région. L'ONUSD maintiendra son appui aux gouvernements dans l'application de la Déclaration sur les relations de bon voisinage. En collaboration avec des donateurs bilatéraux, l'Office renforcera également son assistance au Tadjikistan en matière de contrôle des frontières et aidera le Gouvernement tadjik à prendre en charge les responsabilités assumées jusqu'ici par le service russe de contrôle des frontières. Les autres frontières avec l'Afghanistan en Asie centrale devront aussi être renforcées.

72. En Europe, il faudra au cours de l'exercice biennal 2006-2007 consolider les projets en cours dans les domaines de la réduction de la demande et de la lutte contre les stupéfiants. Une nouvelle stratégie prévue pour l'Europe du Sud-Est est à mettre en œuvre. Toutefois, certaines conditions préalables doivent être réunies: contributions financières substantielles et participation des gouvernements de la région, partenaires et collaborateurs actifs, soutien accru des donateurs de l'ONUSD. En Biélorussie, en Russie et dans d'autres États européens de la CEI, il est nécessaire de réagir énergiquement aux problèmes croissants de l'infection à VIH liée à l'injection de drogues, du trafic de drogues et, de plus en plus, de la criminalité organisée, de la corruption et du terrorisme, notamment en renforçant les systèmes de justice pénale de la région. Un soutien accru des donateurs et un renforcement de la participation des gouvernements s'avèrent indispensables pour satisfaire aux dispositions du programme stratégique directeur adopté en 2004 et s'atteler aux actions prioritaires identifiées dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris. Celle-ci dispose d'une assise financière stable et l'ONUSD bénéficie d'un soutien sans réserve pour assumer son rôle de coordonnateur principal, mais les

partenaires du Pacte de Paris doivent à présent démontrer leur attachement à l'initiative en contribuant activement aux processus de partage et d'analyse de l'information, et en prévoyant les orientations et les ressources nécessaires pour entreprendre les actions prioritaires définies de concert.

73. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les inégalités sociales et économiques restent endémiques dans de nombreux pays. Ces inégalités, qui alimentent la criminalité et les problèmes de drogue, ont engendré, dans certains pays, de graves troubles sociaux et politiques qui nuisent à la sécurité et aux perspectives de développement durable. Même si les caractéristiques des problèmes diffèrent d'un pays à l'autre, certains aspects touchant aux attributions de l'ONUDC sont communs à tous, qu'il s'agisse du trafic de drogues à différents niveaux, de la corruption, du blanchiment d'argent, du commerce d'armes à feu ou des problèmes de sécurité urbaine. Un appui à l'état de droit, y compris une assistance aux services de détection et de répression et à la réforme de la justice pénale, mais également des mesures novatrices de prévention du crime – sont nécessaires pour aider les gouvernements à remédier à ces problèmes. Dans la région des Andes, il est essentiel de continuer à soutenir les projets concernant les moyens de subsistance durables. Le nombre d'agriculteurs qui bénéficient de tels projets dans les régions de cultures illicites reste insuffisant. Il est nécessaire d'augmenter et de cibler l'assistance, et de la renforcer par de nouveaux partenariats (y compris avec des banques multilatérales de développement et des donateurs bilatéraux) afin d'atteindre dans une plus large mesure les couches de population vulnérables aux influences du trafic de drogues et des cultures illicites. Le trafic de drogues, qui déborde les frontières des pays consommateurs, des pays producteurs et des pays de transit, expose les populations locales aux drogues illicites tout au long de la chaîne de production dans l'ensemble de la région. La consommation de drogues augmente, de même que les risques d'infection à VIH/sida liée à l'injection de drogues et aux rapports sexuels non protégés, problèmes qui nécessitent des partenariats et des initiatives complémentaires visant à renforcer les interventions des gouvernements.

74. En Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, des projets et programmes concernant les moyens de subsistance durables continueront d'être mis au point et exécutés dans les régions de culture du pavot à opium. Ils contribueront à faire régresser cette culture au Myanmar et en République démocratique populaire lao, où elle a nettement reculé. L'ONUDC continuera également d'élaborer des programmes pour développer les autres moyens de subsistance aux niveaux national et sous-régional, de manière à réduire la dépendance à l'égard de l'opium et à aider les gouvernements à suivre des stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté. L'objectif est de sortir de l'engrenage de la pauvreté en mettant en évidence et en faisant connaître d'autres moyens de subsistance et en pérennisant les programmes d'élimination de l'opium, mis sur pied avec succès dans la région. Dans ce contexte, l'ONUDC aidera la République démocratique populaire lao à élaborer une stratégie nationale qui permette de stabiliser la situation dès l'arrêt de la culture de pavot à opium et de poursuivre le processus de développement humain par la mise en place d'autres moyens de subsistance dans les régions défavorisées, le traitement des toxicomanes et la prévention de nouveaux cas de dépendance. Il s'agira essentiellement de prévenir l'abus de drogues et la transmission du VIH, de mettre au point des initiatives régionales spécifiques et de promouvoir activement une sensibilisation du public, ainsi que d'échanger les meilleures pratiques et les données d'expérience relatives à la réduction de la demande. En Asie du Sud et en

Asie de l'Est, l'ONUDC continuera à mener à bien des projets en partie financés par l'ONUSIDA en vue de: réduire la vulnérabilité au VIH liée à l'abus de drogues en Asie de l'Est; renforcer la prévention de la propagation du VIH/sida et les soins aux toxicomanes placés dans des établissements ou vivant au sein de leur communauté; mettre sur pied un programme d'information sur les moyens de prévenir la transmission du VIH/sida dans les centres de traitement des toxicomanes au Viet Nam; et rendre moins vulnérables à l'infection à VIH liée à la consommation de substances les femmes toxicomanes et les partenaires féminines des hommes toxicomanes. L'ONUDC s'attachera également à renforcer les capacités et la coopération entre les pays de la région, dans le but de réduire efficacement et de prévenir le détournement des précurseurs chimiques. La lutte contre la traite des êtres humains occupera aussi une place centrale au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, et recevra une attention plus ciblée. Il sera donné suite aux conclusions du séminaire sur la législation relative à la traite de personnes organisé par le Gouvernement du Myanmar avec le soutien de l'ONUDC. L'initiative en cours au Viet Nam sera étendue aux provinces et aux districts. L'ONUDC encouragera et développera les initiatives visant à soutenir la mise en œuvre de la déclaration sur la traite d'êtres humains du Sommet de l'ASEAN, organisé en novembre 2004 à Vientiane. Le Gouvernement vietnamien a également manifesté son intérêt pour une assistance dans le domaine de la justice pour mineurs. L'ONUDC aidera par ailleurs de hauts fonctionnaires de la République démocratique populaire lao à revoir les dispositions et réglementaires régissant le système pénitentiaire et à améliorer la situation générale dans les prisons et les centres de détention.

75. Le tableau 1 présente le budget-programme consolidé pour 2006-2007 par région

Tableau 1

Budget-programme consolidé pour 2006-2007, par région

(en milliers de dollars)

	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Destinés aux activités de base</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Afrique et Moyen-Orient	23 864	18 413	42 277	-	-	42 277
Europe centrale et orientale	2 173	1 220	3 387	6	-	3 393
Asie occidentale et Asie centrale	27 388	22 584	49 966	6	-	49 972
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	13 700	8 884	22 575	9	-	22 584
Amérique latine et Caraïbes	22 122	19 554	41 659	17	-	41 676
Programmes mondiaux	4 947	3 688	8 635	-	-	8 635
Programmes de base	19 247	18 971	19 964	2 106	16 148	38 218

	Budget		Ressources			Total
	2006	2007	Fonds à des fins spéciales	Destinés aux activités de base	Budget ordinaire	
Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités: siège	5 776	5 776	-	-	11 552	11 552
Total	119 217	99 090	188 463	2 144	27 700	218 307

B. Recherche, analyse et sensibilisation

1. Recherche et analyse

a) Objectifs

76. En matière de *recherche et d'analyse*, l'objectif est d'aider les États Membres à évaluer et à suivre les problèmes de la drogue et de la criminalité dans le monde.

b) Réalisations escomptées

77. L'ONUDC en coopération avec les partenaires nationaux et d'autres organismes multilatéraux, continuera à utiliser et à mettre au point des systèmes et des outils permettant de recueillir, d'analyser et de diffuser des données et des informations sur la nature, l'ampleur et l'évolution des problèmes de la drogue et de la criminalité au niveau mondial. En 2006-2007, l'accent sera mis sur le maintien et l'amélioration des instruments existants, notamment les enquêtes du *programme de surveillance des cultures illicites*, la collecte et l'analyse des réponses au questionnaire destiné aux *rapports annuels* et aux *enquêtes sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale*, et la publication de rapports de qualité (dont les *rapports mondiaux*, publications phares de l'ONUDC), ainsi que sur la création de nouveaux instruments de collecte et d'analyse des données dans des domaines qui ne sont pas, ou guère pris en compte à l'heure actuelle.

78. Par exemple, pour donner suite à l'étude intitulée *Criminalité et Développement en Afrique*, publiée en 2005, et au Programme d'action pour l'Afrique, 2006-2010, adopté lors de la Table ronde concernant cette région, une attention particulière sera accordée à l'Afrique. On s'efforcera d'améliorer les outils d'analyse et de collecte des données ou d'en créer de nouveaux en ce qui concerne les questions visées par les nouvelles conventions contre la criminalité, comme la corruption et les aspects économiques de la criminalité transnationale organisée. Dans le cadre de ces efforts, on fera appel à des experts nationaux et internationaux, en organisant dès le début de 2006, une réunion d'experts sur les moyens d'améliorer la collecte, la recherche et l'analyse des données sur la criminalité. Les travaux visant à mettre au point des indicateurs relatifs aux drogues et à la criminalité seront poursuivis, notamment ceux qui ont été entrepris en 2005 concernant l'Indicateur mondial sur les drogues illicites (voir le *Rapport mondial sur les drogues 2005*).

79. Dans toutes ses activités, l'Office s'attachera à élargir son réseau de partenariats actifs avec les instituts et dans le département de recherche d'autres organismes nationaux et internationaux dans le monde entier.

c) *Indicateurs vérifiables de succès*

80. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

Pour *les publications*:

a) Les rapports relatifs aux enquêtes nationales annuelles sur les cultures illicites (Afghanistan, Bolivie, Colombie, Maroc, Myanmar, Pérou et République démocratique populaire lao, notamment);

b) Les *rapports mondiaux* annuels sur les tendances de la drogue et de la criminalité;

c) Les revues sur les drogues et la criminalité (*Bulletin des stupéfiants, Forum sur le crime et la société*);

d) Des études sur des sujets précis et/ou des régions (par exemple les liens entre la drogue, la criminalité et le développement dans les Caraïbes et en Amérique centrale);

e) Les résultats de la *neuvième Enquête sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale*;

f) Les profils de pays de l'ONUDC (en collaboration avec les bureaux extérieurs de l'ONUDC).

Pour *les autres produits*:

a) Une série d'indicateurs nouveaux ou/révisés sur la criminalité et des instruments correspondants de collecte des données;

b) Un questionnaire révisé et un changement de périodicité pour l'*enquête sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale*;

c) Le lancement de la *dixième Enquête sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale*;

d) Le lancement d'un programme d'enquêtes internationales sur l'impact de la criminalité et de la corruption sur les milieux commerciaux et industriels (en coopération avec l'ONUDI);

e) La mise à disposition de données plus abondantes provenant d'Afrique en ce qui concerne les drogues et la criminalité (par rapport à 2005);

f) La tenue à jour de la base de données centrale de l'ONUDC sur les drogues et le crime;

g) La mise en place de l'entrepôt de données de l'ONUDC sur les drogues et le crime;

h) La création d'une interface dynamique en ligne pour diffuser les données sur les drogues et la criminalité;

- i) La gestion de la collection de référence de l'ONUDC;
- j) Un nombre accru de partenariats actifs (sous la forme de projets communs) avec des instituts/départements nationaux et internationaux de recherche (par rapport aux 13 projets communs existant en 2005).

2. Services de laboratoire et services scientifiques

a) Objectifs

81. L'objectif des services de laboratoire et des services scientifiques de l'ONUDC est d'apporter un appui scientifique et technique et de fournir des conseils aux États Membres et à toutes les unités de l'ONUDC dans leurs activités de contrôle de la drogue et de la criminalité. L'Office apporte son soutien dans le monde entier pour que les drogues puissent être identifiées et analysées et que les laboratoires nationaux de police scientifique et d'autres institutions scientifiques soient à même de fournir les services spécialisés nécessaires au contrôle des drogues et de la criminalité au niveau national. Il accorde la priorité aux activités suivantes: fixer des règles et normes scientifiques; définir et perfectionner les meilleures pratiques en matière de dépistage et d'analyse des drogues; et faire en sorte que les services de laboratoire et les compétences scientifiques soient pleinement intégrés dans les cadres nationaux de contrôle des drogues. Il s'attache à faire en sorte que les résultats des travaux scientifiques soient mis à profit dans l'élaboration de toute stratégie ou politique de contrôle des drogues. L'Office continuera d'apporter son concours à l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en fournissant également des conseils et des avis scientifiques aux autorités nationales compétentes ou à celles qui sont chargées de la réglementation, à la Commission des stupéfiants, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à d'autres organismes régionaux et internationaux concernés.

b) Réalisations escomptées

82. Les États Membres, les organisations régionales et internationales et l'ONUDC disposeront d'un mécanisme central fiable pour obtenir des conseils et des services techniques spécialisés concernant une vaste gamme de questions scientifiques et techniques. Les services fournis contribueront à développer les capacités des laboratoires nationaux et à en améliorer l'efficacité. Les laboratoires et autres institutions scientifiques seront en mesure de travailler de manière plus efficace, de satisfaire aux normes internationales de prestation et de produire en justice des éléments de preuve valables, grâce à un accès permanent aux conseils et instructions donnés par des spécialistes, aux méthodes, lignes directrices, étalons et matériels de référence, à la formation, et à un programme d'assurance de la qualité pour contrôler leur bon fonctionnement. Ils seront mieux équipés grâce à un appui technique complémentaire aux niveaux national et régional. Les organismes nationaux auront plus facilement accès aux résultats de travaux scientifiques de qualité, que ce soit pour une utilisation judiciaire, ou pour un usage systématique à des fins opérationnelles visant à soutenir les autorités chargées de la santé et de la réglementation et les actions de répression fondées sur le renseignement. Les gouvernements et l'Office pourront également tirer parti de la meilleure intégration des laboratoires et autres compétences scientifiques dans les dispositifs nationaux de contrôle des drogues grâce à un plus large accès aux observations scientifiques propres à améliorer la base de connaissances disponibles pour les besoins de la

recherche, des stratégies et des politiques. Enfin, les services de détection et de répression seront mieux à même de détecter les drogues et les précurseurs dans les endroits reculés (par exemple aux postes frontière) grâce à un meilleur accès aux trousseaux d'analyse sur le terrain mises au point et fournies par l'Office.

c) Indicateurs vérifiables de succès

83. L'indicateur vérifiable de succès pour les services de laboratoire et les services scientifiques est l'augmentation du nombre de pays bénéficiant, à leur demande, de l'assistance de l'ONUDC pour établir ou renforcer leurs capacités opérationnelles de manière à permettre aux laboratoires de police scientifique de fournir un appui scientifique aux autorités nationales dans les affaires liées à la drogue, notamment du nombre: a) des demandes de matériel technique (substances de référence, manuels de méthodes et littérature scientifique) et d'aide à la formation; b) des laboratoires nationaux de police scientifique qui participent activement au programme d'assurance de la qualité de l'ONUDC; et c) des demandes de trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs à utiliser sur le terrain.

3. Évaluation indépendante

a) Objectifs

84. Le Groupe de l'évaluation indépendante continuera de s'employer à développer et à gérer les activités d'évaluation de l'Office. Cette tâche consiste principalement à affiner le cadre directif, les lignes directrices, les méthodes, les instruments et les procédures afin de tirer parti de manière rationnelle et efficace de ressources limitées.

85. Au cours de l'exercice biennal, il s'agira surtout de développer la pratique de l'évaluation au sein de l'ONUDC tant par le biais de la formation et que d'une participation plus directe du Groupe à l'évaluation de tel ou tel projet. Jusqu'à présent, on privilégiait les évaluations thématiques, qui continueront à être pratiquées, mais les parties prenantes reconnaissent aussi combien il est important que le Groupe participe davantage à l'évaluation des projets. L'accent sera également mis sur une collaboration étroite avec les bureaux extérieurs, surtout l'évaluation des programmes de pays et les évaluations menées par les bureaux extérieurs.

86. En ce qui concerne l'aboutissement et la consolidation de l'initiative relative à la gestion du cycle des projets, le Groupe a été chargé, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une tâche d'évaluation, de faciliter ce processus et mènera à bien les travaux restant à accomplir pendant la période considérée.

b) Réalisations escomptées

87. Les réalisations escomptées consisteront à:

- a) Procéder à quatre évaluations thématiques (deux par an);
- b) Assumer la responsabilité de huit évaluations de projets (quatre par an);
- c) Participer à trois évaluations menées par les bureaux extérieurs;
- d) Apporter un appui à 50 évaluations de projets (25 par an);

- e) Mener à bien l'initiative relative à la gestion du cycle des projets;
- f) Revoir le système d'évaluation;
- g) Organiser quatre ateliers régionaux sur l'évaluation à l'intention du personnel de l'ONUDC (deux par an);
- h) Organiser deux ateliers d'évaluation au siège à l'intention du personnel de l'ONUDC.

c) *Indicateurs vérifiables de succès*

88. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

- a) Le nombre d'évaluations thématiques menées en 2006-2007;
- b) Le nombre d'évaluations de projets menées par le Groupe en 2006-2007;
- c) Le nombre de projets soutenus par le Groupe pendant cette période;
- d) Le nombre d'évaluations menées par les bureaux extérieurs;
- e) L'aboutissement de l'initiative relative à la gestion du cycle des projets;
- f) Le système d'évaluation révisé (nombre de lignes directrices, d'instruments et de procédures à introduire);
- g) Le nombre d'ateliers (régionaux et au siège) destinés au personnel de l'ONUDC et les résultats des participants avant et après les tests.

4. Planification stratégique

a) *Objectif*

89. L'objectif général est d'aider à définir une orientation et des priorités stratégiques pour l'ONUDC à l'intérieur du cadre fourni par la Commission des stupéfiants et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et d'y instaurer un système de gestion axée sur les résultats.

b) *Réalisations escomptées*

90. Les réalisations escomptées consisteront à:

- a) Évaluer les priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme de l'ONUDC et à définir sa stratégie et ses priorités en concertation avec les organes directeurs, les parties prenantes et le personnel;
- b) Formuler des objectifs stratégiques clairs et assortis de délais aussi que des indicateurs correspondants, en faisant concorder les conventions internationales, la mission, la stratégie, les priorités, les plans de travail/projets/programmes et les ressources;
- c) Contribuer à donner une orientation stratégique aux principaux rapports sur la drogue et le crime et à l'examen des programmes stratégiques directeurs régionaux/de pays;
- d) Former le personnel aux méthodes et à la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.

c) Indicateurs vérifiables de succès

91. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

- a) Les priorités de l'ONUDC présentées aux organes directeurs, aux parties prenantes et au personnel;
- b) Les principales activités de programmation de l'ONUDC exécutées conformément à la méthode de la gestion axée sur les résultats.

5. Sensibilisation

a) Objectifs

92. L'Office collabore avec des gouvernements, des organisations internationales et des associations pour promouvoir et renforcer les efforts visant à faire reculer l'abus des drogues, la criminalité et le terrorisme dans le monde. Ses activités consistent notamment à élaborer des documents d'information à la fois attrayants et instructifs et des messages d'intérêt général ayant pour objet de sensibiliser le public à des problèmes tels que la toxicomanie, la corruption, la traite des êtres humains et le VIH/sida. Pour appuyer l'action de l'ONUDC, le programme de sensibilisation établit des partenariats avec les gouvernements, les ONG et d'autres organisations internationales afin de planifier et de coordonner des manifestations spéciales et des conférences, notamment la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, la Journée internationale de la lutte contre la corruption, la Journée mondiale du sida et le Prix des Nations Unies-Vienne pour la société civile.

b) Réalisations escomptées

93. L'Office, de même que ses attributions et ses initiatives, seront mieux connus et plus largement soutenus. Des spots télévisés et radiophoniques seront produits sur différents sujets, diffusés gratuitement sur un nombre croissant de stations et téléchargés depuis le site Web de l'ONUDC. Ce site, restructuré et reconfiguré, continuera en 2006-2007 à promouvoir les activités de l'Office. Les documents destinés au public, comprenant entre autres le bulletin trimestriel UPDATE, des affiches, des cartes postales, des brochures et des fiches de synthèse permettront de diffuser dans le monde entier des informations claires et concises sur questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme. Ils seront distribués aux bureaux extérieurs de l'ONUDC, aux États ou à d'autres acteurs, et aux personnes intéressées. Les ONG qui lancent des initiatives au niveau local continueront d'être prises en considération. Des partenariats seront constitués et renforcés avec des ONG, des gouvernements et des organisations privées, en vue de formuler des messages pertinents et d'accroître l'impact des documents d'information.

c) Indicateurs vérifiables de succès

94. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

- a) L'augmentation du nombre de visiteurs et de pages consultées ou téléchargées sur le site Web de l'ONUDC;
- b) Le nombre de stations diffusant des informations sur les drogues, la criminalité et le terrorisme;

c) Le lancement et la mise en œuvre d'une stratégie visant à mieux faire connaître les domaines d'intervention de l'ONUDC par le biais des médias.

6. Mobilisation des ressources et partenariats

a) Objectifs

95. La Section du cofinancement et des partenariats a pour objectif d'assurer le financement intégral du programme d'assistance technique de l'ONUDC et des coûts de son infrastructure de base. Elle s'attachera également à établir de nouveaux partenariats, ainsi qu'à maintenir et à développer les partenariats existants, les accords de coopération interorganisations et les domaines d'intérêt commun.

b) Réalisations escomptées

96. Les réalisations escomptées sont les suivantes:

a) Mise en place d'une base de financement plus durable pour l'infrastructure et les programmes de base de l'ONUDC par divers moyens: i) partenariat de caractère plus stratégique avec certains donateurs clefs; ii) élargissement de la base des contributions publiques nettes des pays donateurs secondaires; iii) diversification des sources de financement parmi les donateurs non traditionnels des secteurs public et privé; iv) coopération et intégration opérationnelle avec des institutions financières internationales; et v) maintien d'un mécanisme efficace de dialogue avec les principaux acteurs financiers;

b) Maintien et expansion de la coopération interorganisations et des partenariats de l'ONUDC grâce à la poursuite d'efforts communs dans les domaines de la recherche, de l'analyse et de la coopération technique, et établissement de nouveaux contacts permettant de partager et d'accroître les compétences de l'ONUDC dans des domaines tels que l'état de droit et la lutte contre la corruption.

c) Indicateurs vérifiables de succès

97. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

a) Le nombre accru d'accords de financement et de partenariat avec des gouvernements donateurs, la Commission européenne, des fondations privées et des institutions financières internationales;

b) Les nouveaux domaines de coopération interorganisations recensés et les progrès réalisés dans la mise en place de nouveaux accords avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires;

c) Le nombre accru de programmes exécutés en commun avec des organisations et organismes partenaires, notamment des institutions financières internationales;

d) La mobilisation de ressources d'un montant correspondant aux besoins opérationnels et d'infrastructure du budget biennal de l'ONUDC.

98. Le tableau 2 présente le budget-programme consolidé pour 2006-2007 concernant la recherche, l'analyse et la sensibilisation.

Recherche, analyse et sensibilisation: budget-programme consolidé pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

	Budget		Ressources			Total
	2006	2007	Fonds à des fins spéciales	Fonds destinés aux activités de base	Budget ordinaire	
Recherche et analyse des tendances	3 728	3 255	3 578	906	2 499	6 983
Surveillance des cultures illicites	3 402	4 138	7 393	147	-	7 540
Services de laboratoire et services scientifiques	1 349	1 303	987	194	1 471	2 652
Sensibilisation	1 260	879	854	-	1 285	2 139
Total	9 739	9 575	12 812	1 247	5 255	19 314

C. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités

1. Siège

a) Objectifs

99. La *Section du secrétariat des commissions* de la Division des traités fournit des services techniques et fonctionnels à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. L'objectif essentiel est de faciliter l'élaboration de politiques dans les domaines du contrôle des drogues, de la criminalité et du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, le suivi de la mise en œuvre des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues et de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que l'application des règles et des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

100. L'objectif du *secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants* est de permettre à l'Organe de s'acquitter des fonctions qui lui ont été attribuées par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972^g, la Convention sur les substances psychotropes de 1971^h et la Convention de 1988 et des autres missions qui lui sont confiées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants. En vue d'atteindre cet objectif, la stratégie adoptée à la fois consiste: a) à fournir des services techniques de secrétariat à l'Organe, à la Commission des stupéfiants, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale; b) à aider l'Organe à suivre et à encourager l'application par les États des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues; c) à encourager la ratification et la mise en œuvre des traités relatifs au contrôle des drogues; et d) à assurer une coordination et à collaborer avec d'autres organismes compétents, au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales aux niveaux international, régional et sous-régional.

101. Au sein du Service des traités et des affaires juridiques de la Division des traités, la *Section des conventions contre la criminalité* fournira des services techniques et fonctionnels à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elle encouragera également la ratification de ces instruments par des mesures ciblées et une assistance technique aux États qui le demandent, en agissant en coordination et en collaboration étroite avec la Section d'assistance juridique.

102. Avec l'entrée en vigueur de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles additionnels et celle, imminente, de la Convention contre la corruption, les besoins d'assistance technique des États désireux de ratifier et d'appliquer ces instruments continueront à augmenter. L'Office s'attachera à accroître les compétences spécialisées et les services consultatifs de caractère normatif fournis aux gouvernements et aux organismes intergouvernementaux concernant l'adhésion à ces conventions et protocoles, ainsi que leur mise en œuvre. Dans toutes ces activités, l'ONUDC sera guidé par les Conférences des Parties.

103. L'objectif essentiel reste de renforcer le régime juridique à l'encontre de la criminalité organisée et de la corruption, en aidant les États à ratifier la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant ainsi que la Convention contre la corruption, et à en transposer les dispositions dans le droit interne. Compte tenu du rang de priorité élevé qu'un nombre croissant de gouvernements et d'organisations internationales accordent aux problèmes de la criminalité organisée et de la corruption, ces instruments pourraient, au bout du compte, faire l'objet d'une adhésion universelle.

b) Réalisations escomptées

104. Les réalisations escomptées seront les suivantes:

a) Des services de meilleure qualité fournis à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour servir de base aux décisions à prendre et aux orientations à définir;

b) Pour le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, la fourniture de services de secrétariat et de services fonctionnels satisfaisants à l'Organe, pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui ont été attribuées par les traités. Le degré de réalisation de cette tâche sera mesuré au pourcentage de membres de l'Organe se disant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques de secrétariat fournis à celui-ci. Un questionnaire a été élaboré à cet effet et distribué à titre d'essai lors des sessions de l'Organe en 2004 et 2005. Le projet de budget-programme pour 2006-2007 prévoit de maintenir le montant des ressources allouées à l'Organe au niveau actuel. Cependant, en ce qui concerne ses activités de contrôle des précurseurs, l'Organe a demandé à l'Assemblée générale de répondre à la ferme recommandation de la Commission des stupéfiants en fournissant au secrétariat les ressources nécessaires pour que l'Organe puisse poursuivre lesdites activités;

c) En ce qui concerne la Section des conventions contre la criminalité, 20 États devraient bénéficier d'une assistance en vue de ratifier la Convention contre la criminalité transnationale organisée, du Protocole relatif à la traite des

personnes, du Protocole relatif aux migrants et du Protocole relatif aux armes à feu, le but étant de porter le nombre d'États ayant ratifié la Convention de 108 à la fin de 2005 à 123 d'ici à la fin de 2007. La Section apportera son concours à 20 États dans la ratification de la Convention contre la corruption, le but étant de porter le nombre d'États ayant ratifié celle-ci de 30 à la fin de 2005 à 50 d'ici à la fin de 2007. Elle aidera également 15 États à introduire de nouvelles lois pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption, le but étant que 10 d'entre eux au moins adoptent de telles lois en 2006-2007.

c) Indicateurs vérifiables de succès

105. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

a) La proportion de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se disant satisfaits des services techniques et fonctionnels fournis;

b) En ce qui concerne la Section des conventions contre la criminalité, les indicateurs seront: i) le nombre d'États recevant une assistance en 2006-2007 en vue de mener à bien les procédures de ratification de la Convention contre la criminalité transnationale organisée, des Protocoles s'y rapportant et de la Convention contre la corruption; et ii) le nombre d'États recevant une assistance en vue d'adopter de nouvelles lois ou de modifier les lois en vigueur pour y intégrer les dispositions de la Convention contre la criminalité transnationale organisée, des Protocoles s'y rapportant et de la Convention contre la corruption.

2. Assistance juridique

a) Objectifs

106. La Section d'assistance juridique, qui opère depuis le siège de l'ONUDC et les bureaux extérieurs en Colombie et en Ouzbékistan, s'emploie à favoriser l'application effective des conventions internationales pertinentes par les moyens suivants:

a) Renforcement de l'infrastructure des systèmes nationaux de réglementation et d'administration de la justice (mise à jour de la législation de base, formation spécialisée et amélioration de la coopération judiciaire);

b) Appui direct aux poursuites ou actions en confiscation d'avoirs en cours par l'envoi d'un conseiller sur place;

c) Aide à l'élimination de la récidive chez les délinquants consommateurs de drogues d'un coût élevé, par des programmes d'injonction thérapeutique; et

d) Élaboration et diffusion de lois types, de guides et d'ouvrages pratiques fondés sur les meilleures pratiques afin d'accroître les effets des mesures d'ordre juridique que les États prennent en application des conventions.

107. En recourant à des moyens analogues, le programme contribue aussi à accélérer l'adhésion aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues des États qui n'y sont pas encore parties.

b) Réalisations escomptées

108. Les résultats escomptés sont les suivants:

a) Davantage de gros trafiquants de drogues et de personnes se livrant au blanchiment d'argent sont condamnés à des peines, davantage de produits de la criminalité liée aux drogues sont confisqués et rendus à l'usage public et davantage de drogues illicites et de précurseurs sont saisis et de laboratoires démantelés par rapport à l'époque où les lois et pratiques nationales antérieures étaient en vigueur. Le programme contribuera à obtenir de meilleurs résultats en matière de poursuites, de sanctions et de confiscations d'avoirs dans les affaires de narcocriminalité et de terrorisme au niveau international;

b) Le programme encouragera également le recours accru aux demandes d'entraide judiciaire, de confiscation d'avoirs et d'extradition présentées en vertu des conventions et une réduction du nombre de refus. L'autre résultat recherché est la réduction du taux de récidive et de l'abus persistant de drogues chez les délinquants toxicomanes auteurs d'atteintes à la propriété et d'autres infractions graves.

c) Indicateurs vérifiables de succès

109. Les indicateurs vérifiables de succès seront:

a) Des lois nouvelles ou mises à jour conformément aux conventions sont rédigées, sont adoptées et entrent en vigueur;

b) Les États qui ne sont pas encore parties à toutes les conventions relatives au contrôle des drogues les ratifient ou y adhèrent;

c) Les États qui ont bénéficié d'une assistance attribuent intégralement ou en partie les importants résultats obtenus en matière de réglementation, de poursuites, de sanctions, de confiscation d'avoirs et de réduction de l'abus de drogues à l'élaboration de dispositions législatives, aux conseils juridiques, aux produits ou aux autres services spécialisés fournis au titre du programme d'assistance juridique;

d) Des lois types détaillées, des manuels interprétatifs, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et des outils de travail efficaces destinés au système d'administration de la justice (dont des logiciels) sont élaborés, validés, diffusés et largement utilisés par les professionnels pour mettre en œuvre les lois nationales pertinentes.

3. Prévention du terrorisme

a) Objectifs

110. Le Service de la prévention du terrorisme renforcera ses activités en tant que fournisseur clef d'assistance technique aux États qui en font la demande pour la ratification et la mise en œuvre des 13 instruments juridiques universels relatifs au terrorisme. L'assistance fournie sera encore élargie, qu'il s'agisse de sa portée géographique, du nombre de pays qui en bénéficient ou de son contenu. Une attention accrue sera accordée à l'aide à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, car davantage d'États auront ratifié les instruments universels. À cet effet, les nouvelles activités relatives aux projets porteront de plus en plus sur: a) le

renforcement des structures et des mécanismes institutionnels permettant aux États d'appliquer les dispositions des instruments; b) la mise à disposition de conseils en ligne concernant les demandes d'extradition et d'entraide judiciaire dans le domaine de la lutte antiterroriste; c) la fourniture de conseils sur les mécanismes internationaux de coopération pour les activités antiterroristes; et d) la mise en place d'une assistance pédagogique. En vertu des dispositions de mandats récemment définis, tels que la résolution 59/153 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004, la résolution 2005/19 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2005, et la Déclaration de Bangkok: Synergies et réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénaleⁱ adoptée par le onzième Congrès, des activités seront également consacrées à la formation dans le domaine judiciaire et celui des poursuites, ainsi qu'aux éléments nécessaires à la mise en place de capacités nationales visant à renforcer les systèmes de justice pénale et l'état de droit pour faciliter la bonne application des instruments. Parallèlement, on continuera de veiller à ce que les mesures d'assistance initiales fassent l'objet d'un suivi adéquat. Des dispositions seront prises pour accroître la présence sur le terrain et renforcer les compétences aux niveaux national et régional, notamment en faisant davantage intervenir des experts nationaux et régionaux dans les activités de mise en œuvre. L'accent sera mis sur les activités communes susceptibles d'être entreprises, dans la mesure du possible, avec les organisations régionales et internationales concernées. Il est également prévu de procéder à l'évaluation et à une étude de l'impact de l'assistance technique fournie, et de solliciter l'appui nécessaire des donateurs et des contributions volontaires.

111. L'objectif principal reste de renforcer le régime juridique applicable face au terrorisme en aidant les États à ratifier les instruments juridiques universels pertinents en vue d'une ratification quasi universelle, et à en transposer les dispositions dans le droit interne.

b) Réalisations escomptées

112. Les résultats escomptés sont les suivants:

a) Assistance à 25 États pour leur permettre de ratifier les 13 instruments juridiques universels relatifs au terrorisme, l'objectif étant de porter le nombre d'États ayant ratifié tous ces instruments de 65 à la fin de 2005 à 90 à la fin de 2007;

b) Assistance à 15 États pour leur permettre de ratifier au minimum 6 instruments juridiques universels relatifs au terrorisme, l'objectif étant de ramener de 40 à la fin de 2005 à 25 à la fin de 2007 le nombre d'États ayant ratifié seulement 6 instruments ou moins;

c) Assistance à 25 États en vue de l'introduction d'une nouvelle législation antiterroriste, l'objectif étant que 15 États au moins ayant bénéficié de cette assistance adoptent une telle législation en 2006-2007;

d) Assistance à 20 États pour la formation d'agents des services de justice pénale à la mise en œuvre des dispositions des instruments juridiques universels relatifs au terrorisme et de la législation correspondante, une formation spécialisée de ce type étant dispensée à quelque 500 agents dans ces 20 pays.

c) *Indicateurs vérifiables de succès*

113. Les indicateurs vérifiables de succès seront les suivants:

a) Le nombre d'États recevant l'assistance de l'ONUDC en vue de la ratification des 13 instruments juridiques universels relatifs au terrorisme en 2006-2007;

b) Le nombre d'États recevant l'assistance de l'ONUDC en vue de la ratification d'au moins six instruments juridiques universels relatifs au terrorisme en 2006-2007;

c) Le nombre d'États recevant l'assistance de l'ONUDC en vue d'adopter une nouvelle législation antiterroriste;

d) Le nombre d'agents des services de justice pénale qui reçoivent une formation spécialisée de l'ONUDC dans le domaine de la lutte antiterroriste.

114. Le tableau 3 présente le budget-programme consolidé pour 2006-2007 concernant les services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités

Tableau 3

Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités: budget-programme consolidé pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Assistance juridique	2 975	3 014	2 214	-	3 775	5 989
Prévention du terrorisme	3 583	3 559	5 245	-	1 897	7 142
Siège	5 776	5 776	-	-	11 552	11 552
Services informatiques	1 311	1 347	2 280	204	174	2 658
Total	13 645	13 696	9 739	204	17 398	27 341

D. Assistance et conseil techniques

1. Défis mondiaux

115. Ce secteur thématique comprend des activités concernant: la prévention, le traitement et la réadaptation; le VIH/sida; et les moyens de subsistance durables.

a) *Objectifs*

116. Dans ces trois domaines d'activité, l'ONUDC recensera les meilleures pratiques afin d'aborder efficacement les problèmes de drogues nouveaux et identifiés, les validera et déterminera si elles peuvent être adoptées dans d'autres contextes socioéconomiques. Il renforcera également les moyens régionaux et nationaux permettant d'appliquer ces modèles et méthodes. De manière générale, l'ONUDC encouragera une intégration fonctionnelle plus complète de tous les aspects essentiels de la prévention de l'abus de drogues et du crime, du traitement et

de la réadaptation des toxicomanes, de la prévention et du traitement du VIH/sida et des moyens de subsistance durables.

117. En ce qui concerne la prévention, les objectifs de l'ONUDC consisteront à mettre l'accent sur les principaux facteurs qui exposent les individus et les communautés, en particulier les jeunes, au risque de devenir toxicomanes et à informer et mobiliser divers secteurs (par exemple les médias, les ONG, l'éducation et la santé) en faveur des programmes de prévention de l'abus de drogues, afin de les sensibiliser davantage et d'accroître leur capacité de réaction. De plus, l'ONUDC aidera les pays dans leurs efforts visant à prévenir la criminalité, en particulier la criminalité urbaine, en s'attaquant à ses causes, notamment la pauvreté, la marginalisation sociale, le manque d'éducation et l'absence de moyens de subsistance durables et cherchera à lancer de nouvelles initiatives intersectorielles en matière de sécurité urbaine ciblées sur la prévention du crime et de l'abus de drogues.

118. Par ailleurs, l'ONUDC mènera des activités de plaidoyer, d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les États Membres, en privilégiant les programmes de *traitement et de réadaptation* qui préconisent une prise en charge efficace de ceux qui sont dépendants à la drogue, et comprenant intervention précoce, conseils, traitement, réadaptation, prévention des rechutes, postcure et réinsertion sociale. L'ONUDC s'efforcera d'encourager la constitution de réseaux régionaux et internationaux d'experts en matière de prévention et de traitement de l'abus de drogues et continuera d'aider les États Membres à développer leurs propres moyens de surveillance des caractéristiques et des tendances de l'abus de drogues et à réagir rapidement et efficacement. Dans ce contexte, nous encouragerons l'adoption d'indicateurs comparables et méthodologiquement valables sur l'abus de drogues et nous accorderons une attention spéciale à la mise en place de systèmes nationaux d'information sur les drogues et de réseaux épidémiologiques régionaux.

119. Pour ce qui est de la prévention et de la prise en charge du *VIH/sida*, le principal objectif sera de renforcer les capacités des gouvernements et de la société civile dans trois domaines clefs, à savoir la prévention du VIH/sida lié à l'abus de drogues; les questions particulières de la prévention et du traitement du VIH/sida en milieu carcéral; et le problème très important du VIH/sida et de la traite des personnes.

120. S'agissant de l'abus de drogues, l'ONUDC visera à sensibiliser davantage les usagers de drogues par injection et à leur rendre de meilleurs services, en particulier dans les pays où l'usage de matériel d'injection contaminé est ou pourrait devenir un important vecteur de transmission du VIH. Des programmes de prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida axés sur la sensibilisation et sur l'acquisition des compétences pratiques seront élaborés, validés et exécutés et des politiques intégrées de réduction de la demande de drogues et de prévention du VIH/sida seront élaborées pour les partenaires de l'ONUDC. Ce dernier s'attachera en outre à intégrer plus pleinement la réduction de la demande et d'autres aspects ayant trait au VIH/sida aux activités plus vastes de reconstruction et de développement menées par d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, des activités axées davantage sur la question fondamentale de la sensibilisation, de la prévention et du traitement concernant le VIH/sida dans les prisons seront planifiées et entreprises. Quant à la traite des personnes, l'ONUDC aidera à la fois les pays

d'origine et les pays de destination à fournir aux victimes réelles et potentielles – en particulier aux femmes et aux filles – des services de prévention et de soins complets en matière de VIH/sida tenant compte des besoins des deux sexes.

121. Pour ce qui est des *moyens de subsistance durables*, l'ONUDC aidera les États Membres à réduire, éliminer et empêcher la culture illicite de coca, de pavot à opium et de cannabis, notamment en Afghanistan, au Maroc, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et dans la région andine. Tenant compte de son rôle de catalyseur et du fait que la réduction durable de la culture des drogues illicites nécessite à la fois un engagement à long terme et la participation la plus totale de tous les acteurs du développement, et étant entendu que le développement alternatif est plus efficace et plus durable lorsqu'il fait partie d'un plan de développement plus vaste conçu pour améliorer les moyens de subsistance des populations rurales marginales, l'ONUDC mènera aussi des activités pour mieux informer les États Membres sur l'intérêt de l'aide à l'adoption d'autres moyens de subsistance et créer un partenariat mondial. Il donnera en outre des conseils aux États et les aidera à intégrer les objectifs en matière de lutte contre les stupéfiants et des moyens de subsistance durables dans des programmes de développement plus larges (nationaux, bilatéraux et multilatéraux). L'accent sera mis en particulier sur l'élaboration et le renforcement de plans proposant des moyens de subsistance durables, notamment dans les pays andins et dans le Triangle d'Or.

b) *Réalisations escomptées*

122. Les résultats escomptés sont les suivants:

Pour la prévention, le traitement et la réhabilitation:

- a) Création ou renforcement de réseaux mondiaux, régionaux et nationaux de spécialistes et de praticiens de la prévention, du traitement et de la réadaptation en matière d'abus de drogues;
- b) Renforcement de la capacité des secteurs appropriés au niveau national (notamment médias, société civile, éducation, santé, lieu de travail, système de justice pénale) en matière de prévention de traitement et de réadaptation dans les domaines de l'abus de drogues et du crime;
- c) Promotion et renforcement de la coopération régionale en ce qui concerne les activités de réduction de la demande;
- d) Création ou renforcement de systèmes nationaux de surveillance de l'abus de drogues;
- e) Publication et diffusion d'instruments pour l'élaboration de politiques et de programmes et guides pratiques à l'intention des praticiens sur la prévention, le traitement et la réadaptation dans les domaines de l'abus de drogues et du crime;
- f) Intégration des activités de prévention, de traitement et de réadaptation dans les domaines de l'abus de drogues et du crime aux travaux de partenaires internationaux et régionaux;

Pour le VIH/sida:

- a) Mise en place de services de prévention et de traitement à grande échelle du VIH/sida à l'intention des usagers de drogues par injection;

b) Mise au point de mécanismes, de moyen d'actions et d'outils juridiques (études juridiques, bonnes pratiques et lignes directrices, mécanismes de surveillance et d'évaluation) pour appuyer l'exécution de services de grande envergure;

c) Adoption et application d'une stratégie nationale pour la prévention et la prise en charge du VIH/sida en milieu carcéral dans 10 pays sélectionnés;

d) Accord sur une stratégie mondiale pour l'exécution de programmes de prévention et de traitement du VIH/sida dans le cadre des programmes de lutte contre la traite des personnes;

e) Fourniture de services de prévention et de traitement du VIH/sida fournis dans le contexte de programmes de lutte contre la traite des personnes dans au moins 12 pays d'origine ou de destination;

Pour les moyens de subsistance durables:

a) Renforcement de la capacité des secteurs appropriés au niveau national en matière d'exécution des politiques, des stratégies et des mesures susceptibles d'assurer l'élimination durable des cultures illicites;

b) Renforcement du rôle consultatif auprès des États Membres pour les aider à incorporer le concept de moyens de subsistance durables dans le cadre de leur politique nationale de développement;

c) Conclusion d'un partenariat mondial sur le développement alternatif avec les principaux agents du développement dans les pays touchés par les cultures illicites;

d) Diffusion des meilleures pratiques sur le développement alternatif et les facteurs encourageant la culture illicite;

e) Mise au point, exécution, suivi et évaluation d'interventions pilotes sur les moyens de subsistance durables et sur la prévention du crime.

c) *Indicateurs de succès vérifiables*

123. Les indicateurs vérifiables seront les suivants:

Pour la prévention, le traitement et la réadaptation:

a) L'augmentation des données fiables disponibles sur les principaux indicateurs de l'abus de drogues;

b) L'augmentation du nombre de jeunes, d'écoles, de familles, de communautés et de lieux de travail bénéficiant de programmes de prévention de l'abus de drogues et du crime;

c) L'augmentation du nombre de personnes bénéficiant de services de traitement sélectionnés et la durée de leur maintien en traitement;

Pour le VIH/sida:

a) L'augmentation de la couverture des services destinés aux usagers de drogues par injection dans 15 principaux pays à au moins 35 %;

b) L'augmentation du nombre de détenus bénéficiant de programmes de prévention et de prise en charge du VIH/sida;

c) L'augmentation du nombre d'activités concernant le VIH/sida dans le contexte des programmes de lutte contre la traite des personnes;

Pour *les moyens de subsistance durables*:

a) L'augmentation du nombre d'États Membres et d'institutions bilatérales et multilatérales incorporant des stratégies concernant les moyens de subsistance durables dans des programmes et des plans de développement plus vastes;

b) L'accroissement de la capacité nationale des États Membres à formuler, exécuter et évaluer des projets appropriés concernant d'autres opportunités génératrices de revenus;

c) L'augmentation du nombre de communautés bénéficiant de programmes consacrés aux moyens de subsistance durables et à la prévention du crime.

124. Le tableau 4 montre le budget-programme consolidé pour 2006-2007 du programme "Défis mondiaux".

Tableau 4

Défis mondiaux: budget-programme consolidé pour 2006-2007

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Défis mondiaux ^a	702	702	-	-	1 404	1 404
Prévention, traitement et réadaptation	13 837	9 546	23 064	319	-	23 383
VIH/sida	10 575	8 131	18 704	2	-	18 706
Prévention du crime	1 310	1 809	3 119	-	-	3 119
Moyens de subsistance durables	11 469	9 633	21 102	-	-	21 102
Total	37 893	29 821	65 989	321	1 404	67 714

^a Des ressources disponibles au titre du budget ordinaire sont allouées à l'ensemble du sous-programme.

2. Lutte contre les trafics

125. Ce secteur thématique comprend les activités liées à la lutte contre les stupéfiants, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de migrants.

a) Objectifs

126. Dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, l'objectif de l'ONUDC sera de contribuer à l'amélioration générale de l'efficacité des services nationaux chargés de lutter contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale. L'ONUDC s'emploiera à renforcer les capacités des services de détection et de

répression nationaux et régionaux en matière d'interception des envois de drogues et de contrôle des frontières, notamment dans les ports maritimes, les principaux aéroports internationaux et certains postes frontière terrestres, et mettra l'accent sur les mesures susceptibles de réduire le flux de drogues illicites en provenance d'Afghanistan. La capacité des gouvernements à mener des opérations efficaces pour lutter contre la contrebande de précurseurs chimiques et la fabrication illicite de drogues bénéficiera d'un appui, de même que la coopération interinstitutions, transnationale et régionale. Une approche des opérations de détection et de répression fondées sur le renseignement sera promue, la détection des drogues illicites dans les laboratoires médico-légaux améliorée et du matériel technique approprié sera fourni. Une formation des agents de détection et de répression aux procédures correspondant aux meilleures pratiques sera assurée. L'introduction du programme de formation sur ordinateur mis au point par l'ONUDC, fondé sur des techniques d'interception et des systèmes de gestion modernes, se poursuivra. De plus, l'ONUDC renseignera les gouvernements sur les dernières tendances mondiales en matière de trafic illicite de drogues grâce à la collecte, à la compilation et à l'analyse des données sur les saisies de drogues illicites contenues dans la troisième partie du questionnaire destiné aux rapports annuels et dans les rapports sur les saisies importantes.

127. En ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée, l'ONUDC soutiendra les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il fournira une assistance technique afin d'aider les États Membres à élaborer et appliquer des pratiques efficaces pour lutter contre l'activité criminelle organisée: conseils juridiques, renforcement des capacités, amélioration des institutions et formation des agents de détection et de répression, des procureurs et des juges. Conformément à la Convention, l'ONUDC s'attachera à promouvoir la coopération internationale, notamment dans les domaines de l'extradition et de l'entraide judiciaire et de l'échange transnational d'informations sur la nature, les caractéristiques et les tendances de la criminalité organisée. Les activités seront axées sur la recherche et l'élaboration des meilleures pratiques dans les domaines se rapportant à la Convention, et une attention particulière sera accordée à la mise au point de techniques d'enquête spéciales et à l'introduction de procédures de protection des témoins. Des mentors et des services consultatifs seront fournis dans les pays ayant particulièrement besoin d'une assistance pour l'application des dispositions de la Convention parce que leurs problèmes de criminalité sont graves ou risquent de le devenir. L'ONUDC entreprendra aussi de sensibiliser le public à la lutte contre la criminalité organisée et de renforcer la capacité des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile à lutter contre le trafic des armes à feu et des munitions.

128. Les objectifs assignés au programme de lutte contre la traite des personnes sont de renforcer la capacité des pays à lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants en les aidant à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif aux migrants. À cette fin, l'ONUDC fournira un appui à l'élaboration de lois solides, à la création et au renforcement de bureaux et de services chargés de lutter contre les trafics et à la formation de praticiens de la justice pénale. La coopération entre les institutions sera améliorée et les programmes d'appui aux victimes seront renforcés. L'ONUDC produira des informations fiables sur la situation, la portée et les tendances de ces

activités criminelles, ainsi que des documents destinés à sensibiliser le public dans ce domaine, grâce à l'amélioration de la collecte des données et à l'établissement de rapports sur la traite des êtres humains et à la criminalité qui s'y rapporte.

b) Réalisations escomptées

129. Les résultats escomptés seront les suivants:

Pour la lutte contre les stupéfiants

- a) Le renforcement de la capacité des États Membres à appliquer des stratégies, des politiques et des mesures pour lutter contre le trafic illicite des drogues;
- b) L'amélioration de la coopération régionale grâce au renforcement d'initiatives telles que le plan d'action ACCORD, le centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale et le Pacte de Paris;
- c) Une réponse opérationnelle plus efficace des services de détection et de répression du fait que leurs besoins en matière de formation et d'équipement sont mieux satisfaits;
- d) La mise en place de nouveaux partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des parties extérieures pour appuyer les mesures de lutte contre les trafics;
- e) Un meilleur ciblage par les donateurs des besoins d'assistance et de l'exécution grâce à un mécanisme coordonné d'échange des informations (mécanisme automatisé d'aide aux donateurs [ADAM]);
- f) La mise en place de mécanismes de coordination pour renforcer la coopération transfrontière et régionale entre les services de détection et de répression en matière d'échange d'informations et la fourniture d'un appui opérationnel;
- g) L'introduction systématique dans toutes les régions du programme de formation interactive par ordinateur de l'ONUDC (système d'apprentissage en ligne);
- h) Le renforcement du contrôle aux frontières grâce à la fourniture de matériel technique et à l'amélioration des compétences en matière d'évaluation des risques, de ciblage et de profilage;
- i) La création de groupes de détection et de répression pluri-institutions créés dans certains ports à conteneurs afin de repérer les conteneurs utilisés pour la contrebande de drogues illicites et d'autres articles de contrebande;
- j) L'amélioration de la sensibilisation des connaissances et des compétences concernant les drogues et les précurseurs chimiques licites pour permettre aux services de réglementation de mieux les contrôler et d'empêcher leur détournement vers les marchés illicites;
- k) Une plus grande participation des États Membres aux initiatives de l'Organe international de contrôle des stupéfiants concernant les précurseurs Opérations ("Topaz", "Purple" et "Prism");

l) Une meilleure connaissance des produits, des origines et des itinéraires de trafic des drogues illicites grâce à un appui au développement des capacités en matière d'analyse comparative et de profilage des drogues dans les laboratoires médico-légaux;

m) L'identification de méthodes normalisées pour la caractérisation des stimulants de type amphetamine saisis;

n) Un appui scientifique plus efficace aux autorités nationales pour l'identification, l'enquête et les poursuites concernant des affaires liées aux drogues;

o) Un accès plus vaste aux méthodes d'analyse standard et au matériel de référence;

Pour la lutte contre la criminalité organisée:

a) Le renforcement de la législation nationale conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;

b) Une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la criminalité organisée par les praticiens de la justice pénale ce qui leur permettra de mettre au point des politiques et des pratiques pour la prévenir ou la réprimer, sous toutes ses formes;

c) La formation des agents des services de détection et de répression et du personnel judiciaire aux dispositions de la Convention et de ses protocoles et aux bonnes pratiques et procédures existantes en matière de lutte contre la criminalité organisée;

d) La formation des praticiens de la justice pénale à l'utilisation des dispositions relatives à l'entraide judiciaire, aux techniques d'enquête spéciales et à la protection des témoins;

e) Une meilleure compréhension de la nature, de l'évolution et des tendances futures de la criminalité organisée;

f) Une intervention efficace en matière de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces et munitions;

g) L'identification et la diffusion des meilleures pratiques pour l'application des mesures de protection des témoins;

Pour la lutte contre la traite des personnes:

a) L'élaboration de plans d'action régionaux contre la traite des personnes et le trafic de migrants;

b) Le renforcement des mécanismes de la justice pénale renforcés contre la traite des personnes;

c) Le renforcement de l'aptitude du système judiciaire, des services de détection et de répression et de la société civile à travailler en réseau aux niveaux national et international pour améliorer l'efficacité des enquêtes et des poursuites contre ceux qui sont impliqués dans la traite des personnes;

d) La constitution de groupes opérationnels pour lutter contre la traite des personnes, appuyant les réseaux d'échange d'informations;

e) L'adoption de nouvelles mesures pour sensibiliser le secteur public et le secteur privé (par exemple ateliers, brochures d'information, vidéos) et l'organisation de manifestations médiatiques;

f) Des mécanismes nationaux de collecte des données et d'établissement de rapports, nouveaux services d'appui pour les victimes de la traite et des mesures de prévention du VIH;

g) La mise en place de systèmes de protection et d'orientation des victimes;

h) Des services de soutien aux victimes pour éviter qu'elles soient victimisées à nouveau et pour faciliter leur réintégration dans leur communauté.

c) *Indicateurs de succès vérifiables*

130. Les indicateurs vérifiables seront les suivants:

Pour la lutte contre les stupéfiants:

a) L'introduction accrue dans les nouveaux projets de programmes de formation assistée par ordinateur de l'ONUDC;

b) L'augmentation du nombre d'institutions adoptant le système de formation assistée par ordinateur de l'ONUDC;

c) L'augmentation du nombre d'agents des services de détection et de répression formés par ce système;

d) L'amélioration de l'échange d'informations et de la coopération opérationnelle entre les services de détection et de répression grâce à des mécanismes tels que le centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale;

e) L'augmentation du nombre de pays dotés de laboratoires médico-légaux mieux équipés pour fournir un appui scientifique aux autorités nationales;

f) L'augmentation du nombre d'agents des services de détection et de répression formés ayant accès à des trousseaux de dépistage des drogues et des précurseurs;

g) L'augmentation du nombre d'initiatives de coopération interinstitutions et transnationales en matière de détection et de répression;

Pour la lutte contre la criminalité organisée:

a) L'augmentation du nombre d'États Membres recevant une assistance pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles qui s'y rapportent;

b) L'augmentation du nombre de pays adoptant des procédures de détection et de répression modernisées pour lutter contre la criminalité organisée, ainsi que du nombre de pays faisant appel aux techniques d'enquête spéciales pour poursuivre les groupes criminels;

c) L'augmentation du nombre de publications sur les tendances et les typologies de la criminalité organisée;

d) L'augmentation du nombre de pays recevant une assistance de l'ONUDC sous forme de lignes directrices pour la bonne pratique et de formation spécialisée pour l'adoption de mesures visant à prévenir les enlèvements et à enquêter sur les cas d'enlèvement;

e) L'augmentation du nombre de pays recevant une assistance pour l'adoption de programmes de protection des témoins grâce aux lignes directrices pour la bonne pratique établies par l'ONUDC;

Pour la lutte contre la traite des personnes:

a) L'augmentation du nombre de plans interinstitutions de lutte contre la traite des personnes élaborés et du nombre de services créés dans ce domaine;

b) L'augmentation du nombre de réseaux d'échange d'informations mis en place;

c) L'augmentation du nombre de pays recevant une assistance en vue d'adhérer au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et d'en appliquer les dispositions.

131. Le tableau 5 montre le budget consolidé pour 2006-2007 du programme "Lutte contre les trafics".

Tableau 5

Lutte contre les trafics: budget-programme consolidé pour 2006-2007

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Lutte contre le trafic ^a	809	810	-	-	1 619	1 619
Lutte contre les stupéfiants	29 372	21 534	50 701	205	-	50 906
Lutte contre la criminalité organisée	1 457	1 365	2 822	-	-	2 822
Lutte contre la traite des personnes	4 408	3 260	7 668	-	-	7 668
Total	36 046	26 969	61 191	205	1 619	63 015

^a Des ressources disponibles au titre du budget ordinaire sont allouées à l'ensemble du sous-programme.

3. État de droit

132. Ce secteur thématique comprend les activités relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ainsi qu'à la réforme de la justice pénale.

a) *Objectifs*

133. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, l'ONUDC appuiera et complètera les efforts déployés par les États Membres pour appliquer les dispositions de la Convention contre la corruption en fournissant des services consultatifs et des services d'experts et en exécutant des projets de coopération technique. Conformément à la Convention, ces projets seront axés sur l'amélioration de la capacité des États à parvenir et réprimer la corruption, notamment grâce à la mise au point et l'analyse comparative de politiques globales de lutte contre la corruption, le renforcement de l'intégrité, de la responsabilité et des capacités des institutions publiques, en particulier des services de poursuite et des juges, la promotion de l'intégrité dans les secteurs public et privé, la prévention du blanchiment du produit d'actes de corruption et le recouvrement des avoirs. L'ONUDC organisera des réunions d'experts et dirigera des groupes de travail en collaboration avec d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des États Membres afin de faire progresser l'examen et la mise au point des politiques de lutte contre la corruption dans ces domaines thématiques. Par ailleurs, L'ONUDC continuera d'appuyer le Groupe international de coordination de la lutte contre la corruption afin de renforcer la collaboration entre les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui aident les États Membres à appliquer la Convention contre la corruption.

134. En matière lutte contre le blanchiment d'argent, l'ONUDC aura pour objectifs de coordonner et de fournir des conseils concrets relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; de renforcer les compétences opérationnelles dans les États Membres par la formation (notamment par ordinateur), les conseils et l'appui aux praticiens du secteur financier, des services de détection et de répression, des tribunaux et des services de renseignement financier ainsi que les responsables de la réglementation financière. En outre, l'Office fournira une assistance juridique, institutionnelle et dans le domaine des grandes orientations au niveau des États, des régions et des sous-régions pour ce qui est de renforcer les capacités nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et notamment de favoriser la coopération internationale dans ces domaines en fournissant des conseils pratiques et un appui aux États Membres et aux divers organismes régionaux dont ils font partie. Un autre objectif sera de recueillir et d'analyser des données pour faciliter la fourniture d'une assistance technique en mettant à la disposition des praticiens des instruments complets et à jour (y compris des lois types et une base de données en ligne sur la législation) et de renforcer la capacité des pays à lutter contre la criminalité financière et ses liens avec le terrorisme.

135. S'agissant de la réforme de la justice pénale, les objectifs consisteront à aider les pays à se doter de systèmes de justice capables de fonctionner plus efficacement dans le cadre de l'état de droit et accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. En tant que gardien des règles et des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, l'ONUDC cherchera à développer ses activités d'assistance technique dans le domaine de la réforme de la justice pénale en mettant l'accent sur quatre aspects prioritaires: a) la réforme pénale, comprenant l'amélioration des conditions de détention, la réduction du surpeuplement carcéral et l'adoption d'alternatives efficaces à l'incarcération; b) la réforme des procédures et des institutions de la justice pénale de manière à tenir

compte des besoins particuliers des mineurs et des enfants en conflit avec la loi, y compris l'amélioration du traitement des enfants témoins et victimes de crimes; c) le soutien aux victimes, une attention spéciale étant accordée à l'adoption de mesures efficaces face à la violence contre les femmes et autres groupes vulnérables; et d) les questions générales de réforme de la justice pénale, plus particulièrement dans les pays sortant d'un conflit, les pays à économie en transition et les pays en développement, où les interventions comporteront le renforcement des principales institutions de la justice pénale, la surveillance et l'intégrité et la réforme du droit. Dans tous ces domaines, l'ONUSC apportera un appui fonctionnel à l'assistance technique, notamment en fournissant des services consultatifs et un soutien technique et en élaborant des outils, du matériel de formation et des guides de la meilleure pratique.

b) Réalisations escomptées

136. Les résultats escomptés seront les suivants:

Pour la lutte contre la corruption:

- a) L'application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption;
- b) Le renforcement de la capacité des pays à prévenir et combattre la corruption grâce à l'exécution de projets d'assistance technique;
- c) Le renforcement des institutions publiques, notamment des services de lutte contre la corruption, des services de poursuite et des juges en termes d'intégrité et de responsabilité;
- d) L'organisation de réunions d'experts et de groupes de travail en vue de faire avancer l'examen et la mise au point de politiques de lutte contre la corruption;
- e) Le renforcement de la collaboration entre les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui aident activement les États Membres à appliquer les dispositions de la Convention contre la corruption en appuyant le Groupe international de coordination de la lutte contre la corruption;

Pour la lutte contre le blanchiment d'argent:

- a) Le partage de la meilleure pratique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent par l'intermédiaire d'un cadre durable sur le terrain d'experts dans le domaine juridique et dans celui de la détection et de la répression;
- b) La formation d'agents des services de détection et de répression et des secteurs judiciaire et financier formés aux questions liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- c) La mise au point et l'exécution de programmes de formation par ordinateur dans sept États Membres en Amérique latine, six dans le Pacifique, trois en Asie du Sud-Est, cinq en Afrique de l'Est et en Afrique australe et quatre en Afrique de l'Ouest;
- d) La mise au point de nouveaux modules de programmes de formation par ordinateur et versions russe et arabe disponibles;

e) La fourniture de ressources substantielles aux organes régionaux des groupes d'action financière sur le blanchiment de capitaux pour les aider à se développer;

f) La mise au point d'un ensemble d'instruments d'assistance technique pour les moins avancés ayant une économie monétaire;

g) L'élaboration de nouvelles lois types sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme tant pour les pays de droit romain que pour les pays de *common law*;

h) L'élaboration et mise en œuvre d'un programme d'action visant à aider les États Membres à respecter les dispositions relatives au recouvrement des avoirs de la Convention contre la corruption;

i) L'achèvement de l'analyse juridique en ligne actualisée pour 65 États Membres dans la Banque de données internationale contre le blanchiment de l'argent (AMLID), reflétant les tendances actuelles en matière législative et institutionnelle;

j) La réalisation d'études pour orienter la conception de l'assistance technique et faire prendre conscience de la situation actuelle de la criminalité et des réponses institutionnelles en Afrique subsaharienne;

Pour la réforme de la justice pénale:

a) Le renforcement des institutions et des capacités des gouvernements en matière de justice pénale, principalement dans les pays en développement, les sociétés sortant d'un conflit et les pays dont l'économie est en transition grâce à l'élaboration et à l'exécution de projets d'assistance technique sur le terrain;

b) L'amélioration de la position de groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les pauvres par rapport aux procédures de la justice pénale grâce à la fois au développement des activités d'assistance technique et à la mise au point de matériels de formation et d'enseignement appropriés;

c) L'élaboration et la diffusion de boîtes à outils, de guides et de manuels pour appuyer l'exécution des activités de projets, notamment dans les domaines des alternatives à l'incarcération, de la justice réparatrice, de la surveillance et de l'intégrité de la police et de l'intervention efficace face au VIH/sida dans les prisons;

d) La mise au point et l'essai d'outils d'évaluation et de listes de contrôle dans le domaine de la réforme de la justice pénale, l'accent étant mis sur les sociétés sortant d'un conflit et les pays dont l'économie est en transition, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement.

c) *Indicateurs de succès vérifiables*

137. Les indicateurs vérifiables seront les suivants:

Pour la lutte contre la corruption:

a) Une augmentation du nombre accru de pays bénéficiant de services consultatifs, de services d'experts et de services de coopération technique à l'appui

de l'adoption de politiques, de lois et de mesures pour appliquer efficacement les dispositions de la Convention contre la corruption;

b) Une augmentation du niveau et de l'étendue de la participation des organisations internationales et des ONG aux réunions du Groupe international de coordination de la lutte contre la corruption, aboutissant à un nombre accru de projets et d'initiatives menés en commun;

c) L'établissement et l'utilisation de listes de contrôle pour comparer l'efficacité des programmes de lutte contre la corruption;

d) L'augmentation du nombre de politiques, d'instruments, de manuels et de guides de la meilleure pratique produits et diffusés sur les questions de lutte contre la corruption;

e) L'augmentation du nombre de réunions de groupes d'experts, de consultations et de séances de formation consacrées aux questions de lutte contre la corruption;

Pour la lutte contre le blanchiment d'argent:

a) L'augmentation du nombre de pays recevant une assistance pour l'élaboration de législations et des systèmes complets de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;

b) L'augmentation du nombre de pays recevant une assistance pour les poursuites liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme;

c) L'augmentation du nombre de services de renseignement financier recevant une assistance pour devenir membres du Groupe Egmont;

d) L'augmentation du nombre de textes de législations nationales relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme analysée par AMLID;

e) L'augmentation du nombre de policiers, de procureurs et de juges aux poursuites et au jugement dans des affaires liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, à la corruption, à la saisie et à la confiscation d'avoirs;

f) L'augmentation du nombre de politiques, d'instruments, de manuels et de guides de la meilleure pratique produits et diffusés sur les questions de blanchiment d'argent;

g) L'augmentation du nombre de réunions de groupes d'experts, de consultations et de séances de formation consacrées aux questions liées au blanchiment d'argent;

Pour la réforme de la justice pénale:

a) L'augmentation du nombre de projets d'assistance technique entrepris dans le domaine de la réforme de la justice pénale;

b) L'augmentation du nombre de politiques, d'instruments, de manuels et de guides de la meilleure pratique produits et diffusés dans le domaine de la réforme de la justice pénale;

c) L'augmentation du nombre de réunions de groupes d'experts, de consultations et de séances de formation consacrées aux questions liées à la réforme de la justice pénale.

138. Le tableau 6 montre le budget-programme consolidé pour 2006-2007 du programme "État de droit".

Tableau 6

État de droit: budget-programme consolidé pour 2006-2007

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds destinés aux activités de base</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
État de droit ^a	1 012	1 012	-	-	2 024	2 024
Lutte contre la corruption	10 260	10 745	21 005	-	-	21 005
Lutte contre le blanchiment d'argent	3 630	3 064	6 527	167	-	6 694
Réforme de la justice pénale	6 992	4 208	11 200	-	-	11 200
Total	21 894	19 029	38 732	167	2 024	40 923

^a Des ressources disponibles au titre du budget ordinaire sont allouées à l'ensemble du sous-programme.

Notes

^a Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.XI.10.

^b Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Commission européenne.

^c Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627.

^d Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.24.

^e Le plan d'action ACCORD a été adopté au Congrès international pour une région de l'ASEAN sans drogue en 2015: Partager un idéal, initier le changement, tenu à Bangkok en 2000. Il a pour objectif d'améliorer la coopération opérationnelle régionale dans le domaine de la lutte contre la drogue entre les pays de l'ASEAN et la Chine.

^f Le plan d'action sous-régional pour le contrôle des drogues a été signé en 1993 dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et l'ONUDC. Il a été étendu au Cambodge et au Viet Nam en 1995. Il a pour objectif de lutter contre la production illicite, le trafic et l'abus de drogues.

^g Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152.

^h Ibid, vol. 1019, n° 14956.

ⁱ A/CONF.203/18, chap. I, résolution 1.

Annexe III

Réformes

I. Réformes de la gestion

1. L'exercice biennal en cours a été celui de la mise en œuvre énergique des réformes de la gestion annoncées dans le rapport du Directeur exécutif du 17 septembre 2003 (E/CN.7/2003/20, par. 141 à 149). Le processus de restructuration s'est achevé le 15 mars 2004, avec la publication des circulaires du Secrétaire général ST/SGB/2004/5 et ST/SGB/2004/6, tout comme le reprofilage des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le recrutement, à l'issue de procédures de sélection, de titulaires pour des postes clefs. Dans un souci d'efficacité et d'économie, un certain nombre de réformes importantes ont été menées à bien dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion des ressources financières et de l'appui informatique.

A. Gestion des ressources humaines

2. Les réformes entreprises dans ce domaine portent essentiellement sur la sélection et la mobilité des fonctionnaires, le perfectionnement des compétences en matière d'encadrement et la recherche et l'accompagnement des cadres de demain:

a) Le système de sélection du personnel mis en place au Secrétariat en mai 2002 a permis des améliorations considérables, dont la délégation au chef des services concernés des décisions en matière de sélection, l'attention accordée aux compétences, la réduction du délai de traitement et l'élargissement des perspectives d'avancement des fonctionnaires grâce à la mobilité. La mobilité revêt une importance toute particulière pour l'ONUDC, qui compte 22 bureaux extérieurs. Adoptant une approche progressive et structurée en la matière, l'Office a déjà procédé à deux rotations du personnel;

b) Pour améliorer les compétences en matière d'encadrement et le sens des responsabilités, un programme intensif de renforcement des capacités de gestion a été organisé à l'intention des fonctionnaires de l'ONUDC en juin 2004. Les activités de perfectionnement du personnel se sont aussi multipliées, et le centre de documentation sur les carrières, créé au troisième trimestre de 2004, offrira des formations officielles et autres à l'ensemble des fonctionnaires. La bonne gouvernance reste une préoccupation de premier plan, comme il ressort entre autres de la nomination de l'Ombudsman de Vienne, la mise au point d'un programme de formation en ligne sur l'initiative Intégrité à l'ONU, le perfectionnement des compétences en matière d'encadrement et le maintien du dialogue entre les cadres et leurs subordonnés grâce à divers mécanismes officiels ou non, dont une publication trimestrielle du Service de la gestion des ressources humaines. Les formules visant à concilier vie professionnelle et vie privée qui sont proposées depuis 2003 fonctionnent de manière satisfaisante et trouvent un écho favorable parmi les fonctionnaires;

c) Les priorités de l'ONUDC s'agissant des ressources humaines pour l'exercice biennal 2005-2006 sont notamment le renforcement des compétences en matière d'encadrement et de direction grâce à la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement des cadres. Il est prévu de lancer un système de reconnaissance des résultats qui permettra de récompenser l'excellence du travail tant individuel que d'équipe. En 2004, le Service de la gestion des ressources humaines a envoyé dans les bureaux extérieurs des spécialistes chargés de former et de soutenir les fonctionnaires, ainsi que d'écouter leurs préoccupations, afin de rapprocher les perspectives du siège et celles des bureaux extérieurs. D'autres missions de ce type auront lieu;

d) Les postes clefs qui ont été pourvus sont les suivants: directeurs de la Division des traités, de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice; et chef du Service de la sécurité humaine (Division des opérations) et chefs de la Section des défis mondiaux et de la Section de l'état de droit qui en dépendent; chef du Service du partenariat dans le développement et chefs de la Section pour l'Afrique et le Moyen-Orient, de la Section pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Section pour l'Asie du Sud et de l'Est et pour le Pacifique qui en dépendent; chef du Service de la prévention du terrorisme (Division des traités) et chefs du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Section des conventions contre la criminalité et de la Section du secrétariat des commissions (ces deux dernières étant rattachées au Service des traités et des affaires juridiques) qui en dépendent; chefs de la Section de la recherche et de l'analyse, du Groupe de la planification stratégique, de la Section de la sensibilisation et de la Section du cofinancement et des partenariats de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques; et chefs du Service de la gestion des ressources financières, du Groupe de l'administration du personnel, du Service de la gestion des ressources humaines et du Groupe du perfectionnement du personnel de la Division de la gestion.

B. Gestion des ressources financières

3. Les réformes mises en œuvre dans ce domaine visent essentiellement à améliorer la communication de l'information financière, à réaliser des économies, à renforcer la transparence et à garantir le respect des règles, comme suit:

a) *Améliorer la communication de l'information financière.* En 2004, le système de grand livre pour les responsables des bureaux extérieurs a été mis au point et installé dans tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC. Il permet d'enregistrer toutes les dépenses engagées par ces bureaux et offre un accès en temps quasi réel aux données relatives aux dépenses des responsables;

b) *Réaliser des économies.* Depuis janvier 2005, le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie centrale couvre ses dépenses autres que de personnel à partir des comptes bancaires qu'il a ouverts sur place, ce qui a déjà permis d'économiser environ 110 000 dollars; pour 2005-2007, on s'attend à des économies de plus de 400 000 dollars;

c) *Renforcer la transparence.* De nouvelles instructions officielles ont encore été publiées en 2004 et 2005 pour systématiser, codifier et harmoniser les

pratiques de gestion à l'échelle de l'ONUDC. Elles permettent en outre de veiller à ce qu'il soit donné suite aux observations les plus ordinaires formulées par les équipes de vérificateurs du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) qui se rendent dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC. L'Office fait part de ses propres observations au BSCI avant les missions de vérification dans ses bureaux extérieurs;

d) *Respect des règles.* En 2005, des fonctionnaires de la Division des opérations et du Service de la gestion des ressources financières ont réalisé avec succès des missions conjointes de contrôle dans plusieurs bureaux extérieurs afin de s'assurer que les règles en matière de gestion et d'exécution des projets y étaient respectées et de définir avec les représentants concernés les formations nécessaires avant de déléguer plus de responsabilités financières. D'autres missions de ce type auront lieu.

C. Appui informatique

4. Les réformes portent sur le recours à des systèmes et applications intégrés en vue d'automatiser toutes les procédures administratives. Créer des documents administratifs, les convertir en format Word et les faire circuler par courrier électronique ou en version papier est dépassé et source de gaspillage. L'ONUDC est en passe de devenir une organisation dont le fonctionnement repose sur l'informatique et qui a besoin d'applications d'organisation du travail permettant de lancer, d'approuver et de mener à bonne fin toutes les procédures administratives en ligne, sans qu'il ne soit plus nécessaire de faire circuler de papier ni d'apposer de signature. À la fin de 2005, 183 procédures administratives auront été transférées sur des systèmes électroniques comportant des fonctions d'approbation en ligne et de piste de vérification générale.

5. Les nouveaux projets et activités pour 2006 et 2007 seront les suivants:

a) *Formation.* Un programme obligatoire de validation des compétences informatiques garantira l'exploitation optimale des outils informatiques actuellement mis en place;

b) *Applications d'appui.* Toujours dans l'objectif de faire de l'Office une organisation électronique, de nouvelles applications d'organisation du travail et de contrôle des procédures seront mises au point;

c) *Les applications du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)* relatives au suivi des projets ("ProFi Substantive") seront achevées et celles relatives aux opérations financières ("ProFi Transactions") seront mises à niveau pour que tous les bureaux extérieurs puissent ouvrir des comptes bancaires et gérer les opérations réalisées (achats, paiements, voyages, etc.) de manière indépendante;

d) *Continuité des opérations* (possibilité d'utiliser de manière fiable des applications informatiques en dépit de pannes partielles). L'état de préparation à la continuité des opérations sera évalué pour toutes les applications et des ajustements seront éventuellement apportés;

e) *Bureaux extérieurs.* Les services seront encore améliorés et davantage centralisés, de sorte que toutes les fonctions Lotus Notes (courrier électronique et

autres applications), les services de gestion de dossiers (disques partagés, par exemple) et les questions de sécurité (protection contre les pirates, par exemple) seront gérés à distance depuis Vienne;

f) *Communications*. Dans ce domaine, il s'agira notamment de permettre des appels internationaux économiques via Internet.

II. Réformes engagées par le Secrétaire général

6. La nécessité pour le système des Nations Unies de faire face au problème que pose la criminalité transnationale a donné lieu, entre autres, à la rédaction, par Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement constitué par le Secrétaire général, d'un rapport intitulé "Un monde plus sûr: notre affaire à tous" (A/59/565 et Corr.1). Le Groupe y énumère six grandes menaces contre la sécurité internationale, dont le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui figurent tous deux en bonne place parmi les phénomènes que l'ONUDC a pour mission de combattre. Ce rapport mentionne par ailleurs le rôle de l'Office dans le domaine de l'assistance juridique et technique en vue de la ratification et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (résolutions 55/25, annexes I à III, et 55/255, annexe, de l'Assemblée générale) – tous entrés en vigueur – et de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe).

7. Dans son propre rapport intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), le Secrétaire général a également décrit les tâches qui revenaient à l'ONUDC en matière de lutte contre les menaces que représentent le terrorisme et la criminalité organisée et en matière d'assistance aux États Membres afin de renforcer leurs systèmes internes de justice pénale dans le cadre de l'état de droit. C'est là le résultat des efforts déployés par l'Office pour que certaines des questions qui sont au cœur de sa mission soient prises en compte dans la perspective plus générale de la démocratie, du développement, des droits de l'homme et de la sécurité.

8. L'ONUDC a en particulier engagé des consultations avec d'autres organes du Secrétariat sur la capacité de l'Organisation d'apporter une assistance en matière d'état de droit, dans un but tant préventif que de relèvement à l'issue d'un conflit. En conséquence, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dont la création a récemment été proposée (et qui ferait office de secrétariat de la Commission de consolidation de la paix qu'il est envisagé de mettre en place) ferait notamment appel aux compétences spécialisées de l'Office dans les domaines de l'état de droit, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale.

9. Dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'ONUDC coordonne l'action du système des Nations Unies en matière de lutte contre la criminalité transnationale. Il a aussi pris une part active à l'élaboration et à la rédaction du rapport intitulé "One United Nations – catalyst for progress and change: how the Millennium Declaration is changing the way the UN system works" ("Un système des Nations Unies unique: catalyseur de progrès et de changement; comment la Déclaration du Millénaire modifie le mode de travail du système des Nations Unies") et du rapport annuel (E/2005/63) du

Conseil, qui comprennent tous deux un certain nombre de recommandations opérationnelles en vue de réformer le système dans son ensemble.

Annexe IV

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

I. Budget-programme 2004-2005

1. Le tableau 1 présente les ressources nécessaires au titre du budget-programme pour 2004-2005.

Tableau 1

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires au titre du budget-programme pour 2004-2005
(en milliers de dollars)

		Variations			
		Prévisions initiales	Volume	Coûts	Prévisions finales
I. Par thème					
A. Programme de base					
1. Recherche, analyse et sensibilisation					
a)	Recherche et analyse des tendances	1 835,0	205,4	92,6	2 133,0
b)	Surveillance des cultures illicites	1 063,0	396,6	66,2	1 525,8
c)	Services de laboratoires et services scientifiques	474,0	227,6	31,8	733,4
d)	Sensibilisation	1 412,0	(1 412,0)	-	-
Total, 1		4 784,0	(582,4)	190,6	4 392,2
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités					
a)	Assistance juridique	1 156,0	436,2	72,2	1 664,4
b)	Services informatiques	1 427,0	24,6	65,9	1 517,5
Total, 2		2 583,0	460,8	138,1	3 181,9
3. Assistance et conseil techniques					
a)	Défis mondiaux				
i)	VIH/sida	1 034,0	883,5	86,9	2 004,4
ii)	Prévention, traitement et réadaptation	1 770,0	(48,3)	78,1	1 799,8
Total partiel, 3 a)		2 804,0	835,2	165,0	3 804,2
b)	Lutte contre les trafics				
	Lutte contre les stupéfiants	691,0	84,5	35,2	810,7
Total partiel, 3 b)		691,0	84,5	35,2	810,7

		<i>Variations</i>		
	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Volume</i>	<i>Coûts</i>	<i>Prévisions finales</i>
c) État de droit				
Lutte contre le blanchiment d'argent	4 244,4	(1 730,8)	114,0	2 627,6
Total partiel, 3 c)	4 244,4	(1 730,8)	114,0	2 627,6
Total, 3	7 739,4	(811,1)	314,3	7 242,6
Total, programme de base	15 106,4	(932,7)	642,9	14 816,6
B. Coopération technique				
1. Recherche, analyse et sensibilisation				
a) Recherche et analyse des tendances	-	948,4	45,8	994,2
b) Surveillance des cultures illicites	1 318,4	3 674,0	261,6	5 254,0
c) Services de laboratoires et services scientifiques	-	491,1	19,5	510,6
d) Sensibilisation	-	1 045,8	47,4	1 093,2
Total, 1	1 318,4	6 159,3	374,3	7 852,0
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités				
a) Assistance juridique	-	271,5	14,2	285,7
b) Services informatiques	-	553,8	25,1	578,9
Total, 2	-	825,3	39,3	864,6
3. Assistance et conseil techniques				
a) Défis mondiaux				
i) VIH/sida	14 090,2	298,1	651,9	15 040,2
ii) Prévention, traitement et réadaptation	30 065,8	(12 985,9)	824,1	17 904,0
iii) Moyens de subsistance durables	40 389,0	(18 515,3)	991,3	22 865,0
Total partiel, 3 a)	84 545,0	(31 203,1)	2 467,3	55 809,2
b) Lutte contre les trafics				
Lutte contre les stupéfiants	45 904,6	(4 336,9)	2 105,2	43 672,9
Total partiel, 3 b)	45 904,6	(4 336,9)	2 105,2	43 672,9
c) État de droit				
Lutte contre le blanchiment d'argent	-	1 475,8	65,1	1 540,9
Total partiel, 3 c)	-	1 475,8	65,1	1 540,9
Total, 3	130 449,6	(34 064,2)	4 637,6	101 023,0
Total, coopération technique	131 768,0	(27 079,6)	5 051,2	109 739,6
Total, budget- programme	146 874,4	(28 012,3)	5 694,1	124 556,2
II. Par région				
A. Programme de base				
Monde	15 106,4	(932,7)	642,9	14 816,6
Total, programme de base	15 106,4	(932,7)	642,9	14 816,6

	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Variations</i>		<i>Prévisions finales</i>
		<i>Volume</i>	<i>Coûts</i>	
B. Programme de coopération technique				
Afrique et Moyen-Orient	14 755,4	(2 463,6)	605,7	12 897,5
Europe centrale et orientale	3 973,4	(719,6)	135,2	3 389,0
Asie occidentale et Asie centrale	38 066,2	(7 647,6)	1 706,9	32 127,5
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	25 357,4	(5 082,7)	750,4	21 025,1
Amérique latine et Caraïbes	49 615,6	(14 720,8)	1 691,8	36 586,6
Monde	-	3 552,7	161,2	3 713,9
Total, coopération technique	131 768,0	(27 079,6)	5 051,2	109 739,6
Total, budget- programme	146 874,4	(28 012,3)	5 694,1	124 556,2

2. S'agissant du programme de base, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé, dans le rapport financier et les comptes et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 concernant le Fonds du PNUCID^a, que la Section de la sensibilisation, qui apparaissait comme un programme de base, soit reclassée en tant que fonction d'appui. Tous les tableaux du présent rapport ont donc été modifiés en conséquence, de manière à rendre compte du transfert de postes et d'un minimum de dépenses opérationnelles à l'infrastructure, et du transfert des dépenses relatives aux activités de fond au budget-programme. Ce remaniement suppose le transfert de deux postes d'administrateur et de cinq postes d'agent des services généraux à l'infrastructure.

3. Le budget initial pour 2004-2005 prenait en compte le contenu du budget-programme ordinaire soumis par le Secrétaire général, qui prévoyait un poste de classe P-3 supplémentaire pour la Section scientifique et du laboratoire. Ce poste supplémentaire ayant été refusé lors du processus d'examen budgétaire au niveau intergouvernemental, son coût est pris en charge par le Fonds du PNUCID et l'augmentation correspondante est reflétée dans le programme de base pour 2006-2007. Par ailleurs, un poste de classe P-3 est prévu au titre du programme de surveillance des cultures illicites, pour des activités de télédétection essentielles. Il a par contre été décidé qu'un poste P-4 qui était prévu pour le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent serait considéré comme un poste de projet; il a donc été retiré du tableau d'effectifs relatif au programme de base. Le budget final prend en compte l'augmentation des coûts du siège due à l'introduction du barème révisé des traitements après l'élaboration du budget 2004-2005 et à la faiblesse persistante du dollar vis-à-vis de l'euro.

II. Infrastructure, 2004-2005

4. Le tableau 2 présente un aperçu des ressources nécessaires au titre de l'infrastructure pour 2004-2005. Au niveau des bureaux extérieurs, les dépenses étant mieux réparties entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime, il y a une diminution nette en volume. Toutes les augmentations en volume sont expliquées aux paragraphes 8 à 29 ci-après.

5. Le nombre total de postes requis au titre de l'infrastructure pour l'exercice biennal est de 221 (voir les annexes V et VI ainsi que le tableau 3 ci-après), ce qui représente une augmentation de 25 postes dont il est rendu compte ci-dessous.

6. Le nombre total de postes d'administrateur passe de 72 à 77. Dans les bureaux extérieurs, un poste de classe P-2 est supprimé (et remplacé par deux postes d'administrateur recruté sur le plan national). Deux postes d'administrateur sont ajoutés pour l'appui aux programmes au siège (suppression d'un poste à la Division des opérations, mais création d'un poste à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et de deux autres au Service de l'analyse des politiques et de la recherche). Quatre nouveaux postes d'administrateur (au Service de la technologie de l'information, dans l'Équipe technique pour le système ProFi, à la Section de la sensibilisation et au Bureau du Directeur exécutif respectivement) sont créés au titre de la gestion et de l'administration.

Tableau 2

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires au titre de l'infrastructure pour 2004-2005

(en milliers de dollars)

	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Variations</i>		<i>Prévisions finales</i>
		<i>Volume</i>	<i>Coûts</i>	
A. Réseau de bureaux extérieurs				
Afrique et Moyen-Orient	4 966,0	(94,2)	119,7	4 991,5
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale	4 570,0	158,1	(100,9)	4 627,2
Asie du Sud	809,1	(54,0)	20,2	775,3
Asie de l'Est et Pacifique	4 076,0	(199,3)	467,5	4 344,2
Amérique latine et Caraïbes	5 367,9	42,6	650,6	6 061,1
Total, bureaux extérieurs	19 789,0	(146,8)	1 157,1	20 799,3
B. Programme d'appui, siège	7 847,8	753,3	1 125,5	9 726,6
Total, programme d'appui	27 636,8	606,5	2 282,6	30 525,9
C. Gestion et administration	8 272,6	1 229,2	1 404,5	10 906,3
Total général	35 909,4	1 835,7	3 687,1	41 432,2

Tableau 3

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: état récapitulatif des postes nécessaires pour 2004-2005

	Nombre de postes		
	Prévisions initiales	Variation	Prévisions finales
Appui aux programmes			
Bureaux extérieurs	123	9	132
Siège	45	3	48
Total	168	12	180
Gestion et administration	28	13	41
Total général	196	25^a	221

^a Huit postes sont en fait transférés depuis le programme de base et n'ont donc pas d'incidences budgétaires. S'agissant des 17 autres postes, neuf sont créés dans des bureaux extérieurs et huit au siège, comme indiqué aux paragraphes 8 à 17 ci-dessous.

7. L'état des effectifs fait également apparaître la création de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et huit postes d'agent local: un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour l'appui aux programmes au siège, et deux postes d'agent de 1^{re} classe et sept postes d'agent des services généraux (autres classes) pour la gestion et l'administration.

8. Étant donné l'accroissement prévisible du portefeuille d'activités et le niveau de représentation qui s'impose, le poste de représentant au Bureau du Pakistan, initialement inscrit au budget à P-5, a été reclassé à D-1 au moyen d'un échange avec le poste de chef du Bureau du Directeur exécutif.

9. Les portefeuilles de projets des bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud n'ont cessé de s'étoffer ces dernières années. Dans le droit fil de la réorganisation des bureaux extérieurs entamée en 2002-2003, et pour y donner suite, les postes de représentant à ces bureaux sont reclassés de P-4 à P-5. Il s'agit, dans un cas, d'un échange avec le poste P-5 du Service de la gestion des ressources humaines, déclassé à P-4, et, dans l'autre, d'un échange avec un poste P-5 du Service de la sécurité humaine, maintenant inscrit au budget ordinaire. Le poste d'administrateur de programmes (classe P-3) initialement approuvé pour le Bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique a été transféré au Bureau régional pour les Caraïbes afin de favoriser le développement des programmes dans la région.

10. Pour une conception et une exécution plus efficaces des programmes au Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus, le poste d'administrateur de programmes (adjoint de 1^{re} classe, P-2) a été remplacé par deux postes d'administrateur recruté sur le plan national. Le poste P-2 a été transféré à la Section de la sensibilisation.

11. Afin de poursuivre la rationalisation du réseau de bureaux extérieurs, et comme nouvelle étape de la réorganisation de ces derniers, huit postes ont été ajoutés aux effectifs totaux d'agents locaux (services généraux) du programme de base. Ces postes sont répartis en application du principe selon lequel chaque bureau devrait normalement compter au moins quatre agents locaux (un administrateur

recruté sur le plan national et trois agents des services généraux, qui sont habituellement un chauffeur, un assistant administratif/financier et un secrétaire). Un poste d'agent local est donc créé dans les bureaux extérieurs suivants: Bureau régional pour les Caraïbes, Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Bureau régional pour l'Afrique australe et Bureau du Myanmar; et deux le sont au Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie centrale.

12. Dans le but d'aligner les ressources sur les besoins à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, il a été décidé de supprimer le Service des relations publiques et des relations interinstitutions. Désormais, la Section de la sensibilisation et la Section du cofinancement et des partenariats rendent directement compte au Directeur de la Division. En conséquence, le poste de chef de ce service (D-1), qui n'a plus lieu d'être, a été remplacé par un poste P-4 au Service de l'analyse des politiques et de la recherche et un poste P-2 à la Section de la sensibilisation, ce dernier étant transféré depuis le bureau implanté en Fédération de Russie. Parallèlement, vu les responsabilités accrues du Service de la technologie de l'information, qui travaille maintenant pour tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC, le poste de chef du Service a été reclassé à D-1, grâce au transfert du poste mentionné plus haut.

13. Dans le budget final pour l'exercice 2004-2005 est inscrit le poste de porte-parole adjoint (classe P-5) qui figurait dans les budgets du Fonds approuvés jusqu'à l'exercice 2002-2003, mais n'apparaissait pas dans le budget initial approuvé par la Commission en novembre 2003. En outre, du fait de la réorganisation de l'ONUDC, un poste P-5 prévu au budget ordinaire a été inscrit à la Section de la recherche et de l'analyse, libérant ainsi le poste P-5 du programme de base "Analyse des politiques et des tendances" pour le chef du Groupe de l'évaluation indépendante, au titre du budget d'infrastructure.

14. Comme indiqué ci-dessus, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé, dans le rapport financier et les comptes et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 concernant le Fonds du PNUCID, que la Section de la sensibilisation, qui apparaissait comme un programme de base, soit reclassée en tant que fonction d'appui. Deux postes P-3 et cinq postes d'agent des services généraux ont donc été transférés du programme de base à l'infrastructure.

15. Dans le budget consolidé pour 2004-2005 (E/CN.7/2003/20, par. 299 à 301), le Directeur exécutif proposait une formule pour financer la maintenance et le perfectionnement du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) et les ressources nécessaires étaient décrites dans le texte du budget, mais les chiffres correspondants n'avaient pas été inscrits au titre de l'infrastructure, dans l'attente de l'approbation des États Membres. La Commission n'ayant pas appuyé la proposition en question, la totalité des ressources nécessaires à la maintenance du système ProFi est inscrite dans le budget au titre de l'infrastructure. Comme indiqué au tableau 42 du budget initial, les besoins en ressources humaines pour le système ProFi, à savoir un coordonnateur de classe P-3, un administrateur de système (agent des services généraux 1^{re} classe) et deux agents des services généraux (autres classes), apparaissent en conséquence dans l'état des effectifs.

16. Au paragraphe 287 du budget consolidé pour 2004-2005, le Directeur exécutif indiquait que les contrats à temps partiel de deux agents des services généraux (autres classes) qui partageaient un poste au sein du Service de la gestion des ressources financières seraient convertis en contrats à 80 %. Par ailleurs, l'un de ces postes (celui de chef d'équipe du Groupe de l'administration des projets) a été reclassé comme poste d'agent des services généraux (1^{re} classe), ce dont il est rendu compte dans l'état des effectifs.

17. Le contrat relatif à la bibliothèque des organisations sises à Vienne ayant été résilié, une bibliothèque de l'ONUDC a dû être mise sur pied, sous la responsabilité du Service de l'analyse des politiques et de la recherche. Un poste d'aide bibliothécaire a ainsi été ajouté à l'état des effectifs.

18. Le tableau 4 indique dans le détail les transferts de postes.

Tableau 4

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: transferts de postes pour 2004-2005

<i>Classe</i>	<i>Transféré depuis</i>	<i>Vers</i>
D-1	Bureau du Directeur exécutif	Bureau du Pakistan
D-1	Service des relations publiques et des relations interinstitutions	Service de la technologie de l'information
P-5	Bureau du Pakistan	Bureau du Directeur exécutif
P-5	Service de la gestion des ressources humaines	Bureau régional au Kenya
P-5	Service de la sécurité humaine	Bureau régional en Inde
P-4	Division des opérations	Service de la sécurité humaine
P-4	Bureau régional au Kenya	Service de la gestion des ressources humaines
P-4	Bureau régional en Inde	Service de l'analyse des politiques et de la recherche
P-3	Bureau régional au Mexique	Bureau régional à la Barbade
P-3	Section de la sensibilisation	Division de l'analyse des politiques et des relations publiques
P-2	Bureau en Fédération de Russie	Section de la sensibilisation
GS (AC)	Service de la technologie de l'information	Service de la gestion des ressources financières

19. Une provision (209 400 dollars) est inscrite au budget pour le recrutement de personnel temporaire dans les bureaux extérieurs en Afghanistan, en Afrique du Sud, en Colombie, en Égypte, en Iran (République islamique d'), au Kenya, au Mexique, au Myanmar, au Nigéria, en Ouzbékistan, au Pakistan, au Pérou, en République démocratique populaire lao, au Sénégal, en Thaïlande et au Viet Nam, en cas de charge de travail accrue, de congé de maternité ou de congé de maladie de longue durée, par exemple.

20. Pour que les représentants puissent engager un minimum de dépenses de représentation en relation avec leurs fonctions, un montant de 500 dollars par an est prévu pour chaque bureau sous cet intitulé. L'incidence sur le budget est de 10 500 dollars pour 2004, par conséquent de 21 000 dollars pour l'exercice biennal.

21. Bon nombre de bureaux extérieurs ont fait l'objet d'une inspection des fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité (qui a remplacé le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité) pour s'assurer que les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux différents lieux d'affectation étaient respectées. Suite aux rapports remis, des augmentations de crédit d'un montant total de 350 000 dollars ont été approuvées aux fins des dépenses de sécurité, comme suit: Afrique du Sud (40 700 dollars), Bolivie (30 100 dollars), Colombie (43 800 dollars), Égypte (6 200 dollars), Fédération de Russie (4 000 dollars), Inde (18 000 dollars), Iran (République islamique d') (11 000 dollars), Mexique (6 200 dollars), Myanmar (16 600 dollars), Ouzbékistan (61 200 dollars), Pérou (31 000 dollars), République démocratique populaire lao (20 000 dollars), Sénégal (28 400 dollars) et Viet Nam (32 800 dollars).

22. Des augmentations de dépenses en rapport avec les locaux sont signalées en Fédération de Russie (139 800 dollars), en Iran (République islamique d') (70 000 dollars), au Nigéria (138 400 dollars, en raison du déménagement du bureau à Abuja), en Ouzbékistan (28 000 dollars, en raison de réparations des bureaux) et au Sénégal (47 7000 dollars, en raison de la remise en état des bâtiments).

23. Le Coordonnateur résident en République démocratique populaire lao a mis en route l'installation d'un établissement médical; la part revenant à l'ONUSC a été fixée à 15 000 dollars par an, montant qui a été inscrit dans le budget au titre de l'infrastructure.

24. En juin 2004, le Directeur exécutif a décidé de nommer un consultant comme attaché de liaison à Bruxelles, en vue de favoriser les partenariats avec les institutions européennes. Le contrat initial, d'une durée de six mois, a été prorogé de six autres mois en décembre 2004. En janvier 2005, les relations entre l'ONUSC et la Commission européenne ont considérablement progressé, avec la signature d'un échange de lettres sur la coordination, la coopération et le partenariat. Par ailleurs, depuis le début de 2005, les cofinancements entre l'Office et la Commission, dans les domaines tant des drogues que du crime, ont rapidement pris de l'importance, à l'instar des relations opérationnelles entre les deux institutions. L'attaché de liaison est le principal interlocuteur des responsables et du personnel opérationnel de l'ONUSC pour ce qui est des relations avec les institutions de l'Union européenne basées à Bruxelles et Luxembourg. Il relève du Chef de la Section du cofinancement et des partenariats. Le Comité exécutif de l'ONUSC a décidé de pérenniser la rubrique budgétaire correspondante pour l'exercice biennal 2006-2007, à la classe P-2. Les coûts de fonctionnement du bureau provisoire de Bruxelles imputés au Fonds du PNUCID pour l'exercice 2004-2005 s'élèvent à 60 000 dollars.

25. En 2003, le BSCI a établi, pour services d'enquête entrepris en 2001 et 2002, une facture de 113 400 dollars que l'ONUSC a contestée au motif que les dépenses d'appui avaient déjà été remboursées chaque année de l'exercice. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a cependant indiqué que les dépenses remboursées étaient liées principalement à des services de vérification, et que les services d'enquête étaient payants. Le Directeur exécutif a donc approuvé en 2004 le paiement de la facture en question, dont le montant est inscrit au budget.

26. Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, les ressources nécessaires, hors dépenses de personnel, à la maintenance du système ProFi, estimées à 465 200 dollars, sont inscrites au titre de l'infrastructure. On trouvera à l'annexe IX un rapport sur les activités relatives au système ProFi en 2004-2005.

27. Dans le paragraphe 308 du budget consolidé de 2004-2005, le Directeur exécutif indiquait que la Commission serait informée de toute modification résultant du nouvel arrangement de travail avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans un premier temps et avec effet au 1^{er} janvier 2004, le PNUD a introduit, pour le remboursement des services sur le terrain, un système de liste de prix universelle en fonction des activités. L'ONUDC et le PNUD ont signé un accord à cet effet. L'impact véritable de l'introduction de ce système n'est pas encore connu car le nouveau système Atlas de planification des ressources de l'entreprise, mis en place par le PNUD en 2004, ne permet pas encore de rendre compte de ces frais. Un rapport financier intérimaire de fin d'année, qui ne décrit qu'une partie des frais liés au système de liste de prix universelle, a été publié en mai 2005. Fin juillet 2005 a été reçu du PNUD un rapport final pour 2004 qui prévoyait de nombreuses exceptions et indiquait que quelque 371 000 dollars restaient à régler au titre du projet de recouvrement des coûts en 2004. À la date de soumission du présent rapport, l'ONUDC n'était pas encore en mesure de déterminer avec précision le montant à rembourser aux titre des services (liste de prix universelle), mais une provision correspondant à 3 % du montant estimatif des dépenses au niveau local a été inscrite au budget.

28. En plus des frais liés au système de liste de prix universelle, le PNUD exige le versement au titre des frais de gestion d'un montant correspondant à 3 % de l'ensemble des dépenses de projets de l'ONUDC comptabilisées au moyen du système Atlas. Selon les estimations actuelles, il en coûtera à l'ONUDC un montant additionnel de 1 million de dollars en 2004-2005 et 1,6 million de dollars en 2006-2007 (tous budgets confondus), et cela est reflété dans le budget.

29. Afin de réduire au minimum ses frais généraux correspondant aux services fournis par le PNUD, l'ONUDC a entrepris: a) d'ouvrir des comptes bancaires dans les principaux lieux d'affectation sur le terrain; b) de confier la gestion administrative de toutes les activités des bureaux extérieurs autres que celles relatives au personnel aux bureaux eux-mêmes; et c) d'utiliser le système ProFi pour la communication de l'information financière. Pour l'instant, le Contrôleur a approuvé l'ouverture de comptes bancaires de l'ONUDC en Ouzbékistan, d'autres étant prévues au Brésil, en Colombie, en Égypte et en Inde. En outre, il a été convenu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qu'ils assureraient des services de trésorerie pour le compte des bureaux de l'ONUDC au Kenya et en Thaïlande respectivement. L'ONUDC entend aussi ouvrir un compte bancaire en vue du grand projet de lutte contre la corruption qui doit être exécuté au Nigéria. Les économies réalisées annuellement en rapport avec la liste de prix universelle et les frais de gestion du PNUD sont évaluées à quelque 400 000 dollars.

30. Les variations des coûts, comme il ressort du tableau 5 ci-après, correspondent à toute augmentation ou diminution du coût d'un apport donné. Elles sont l'effet, en particulier, des fluctuations des taux de vacance de postes et des coûts standard, des taux d'inflation et des taux de change par rapport aux hypothèses retenues pour

l'établissement du budget approuvé. Dans le budget final, seuls sont présentés les changements importants par rapport au budget révisé approuvé.

Tableau 5

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: variations des coûts, 2004-2005

(en milliers de dollars)

	<i>Coûts salariaux</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Total</i>
Bureaux extérieurs	646,0	602,4	(91,3)	1 157,1
Siège	1 764,7	203,7	561,6	2 530,0
Total	2 410,7	806,1	470,3	3 687,1

31. Le budget d'infrastructure final de 2004-2005 présente les ajustements à apporter en fin d'exercice au budget d'infrastructure approuvé. Les prévisions de dépenses approuvées et les activités de programme non visées par ces ajustements demeurent valables et ne sont pas reprises dans le budget final. Le fait de ne communiquer que les informations relatives aux ajustements permet de présenter un document concis et d'éviter toute répétition.

32. Les ajustements proposés dans le budget d'infrastructure final de 2004-2005 sont exprimés aux taux et coûts standard révisés. Pour calculer les variations des coûts, on applique par la suite les taux et coûts standard actualisés. Alors que le budget de l'ONUDC est exprimé en dollars, une grande partie des dépenses est engagée dans d'autres monnaies. La faiblesse persistante du dollar par rapport à l'euro a eu une incidence considérable sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal en cours. Les ajustements par rapport au taux de change retenu pour l'établissement des prévisions de dépenses se font en fonction du taux de change mensuel pratiqué pour les opérations de l'ONU dans le pays visé. Les projections établies pour l'ensemble de l'exercice se fondent, elles, sur le dernier taux de change mensuel applicable, sans que l'on pose d'hypothèse quant à sa variation ultérieure. S'agissant de l'inflation, les hypothèses de départ sont actualisées par application de l'indice mensuel des prix à la consommation dans le pays visé et de toute évolution signalée par les bureaux extérieurs concernés. Les projections se fondent sur la moyenne des 18 derniers mois. Les coûts salariaux standard, les dépenses communes de personnel et les taux de vacance de postes sont actualisés en fonction des faits observés par catégorie et par classe à Vienne ainsi que dans les quatre régions où l'ONUDC exécute des activités opérationnelles. Les projections, quant à elles, se fondent sur les informations mensuelles les plus récentes pour les 21 pays dans lesquels l'ONUDC mène le gros de ses activités opérationnelles, ainsi que sur les coûts salariaux standard retenus pour l'établissement du budget ordinaire de l'ONU. Les évaluations des taux de change, des taux d'inflation et des coûts salariaux sont communiquées par les bureaux extérieurs. Pour le siège de l'ONUDC, ce sont la version 20 des coûts salariaux standard retenus par le Secrétariat après l'établissement du budget initial de 2004-2005 et le taux de change en vigueur en juin 2005 qui ont été appliqués.

III. Budget-programme, 2006-2007

33. Le tableau 6 présente les ressources nécessaires au titre du budget-programme pour 2006-2007.

Tableau 6

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires au titre du budget-programme pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

	Prévisions finales 2004-2005	Variations		Prévisions initiales 2006-2007
		Volume	Coûts	
I. Par thème				
A. Programme de base				
<i>1. Recherche, analyse et sensibilisation</i>				
a) Recherche et analyse des tendances	2 133,0	(67,9)	61,5	2 126,6
b) Surveillance des cultures illicites	1 525,8	(173,1)	40,3	1 393,0
c) Services de laboratoires et services scientifiques	733,4	103,4	24,9	861,7
d) Sensibilisation	-	-	-	-
Total, 1	4 392,2	(137,6)	126,7	4 381,3
<i>2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités</i>				
a) Assistance juridique	1 664,4	(46,6)	48,2	1 666,0
b) Services informatiques	1 517,5	(127,0)	41,4	1 431,9
Total, 2	3 181,9	(173,6)	89,6	3 097,9
<i>3. Assistance et conseil techniques</i>				
a) Défis mondiaux				
i) VIH/sida	2 004,4	222,0	66,3	2 292,7
ii) Prévention, traitement et réadaptation	1 799,8	55,5	55,2	1 910,5
Total partiel, 3 a)	3 804,2	277,5	121,5	4 203,2
b) Lutte contre les trafics				
Lutte contre les stupéfiants	810,7	22,6	24,8	858,1
Total partiel, 3 b)	810,7	22,6	24,8	858,1
c) État de droit				
Lutte contre le blanchiment d'argent	2 627,6	1 429,6	120,8	4 178,0
Total partiel, 3 c)	2 627,6	1 429,6	120,8	4 178,0
Total, 3	7 242,5	1 729,7	267,1	9 239,3
Total, programme de base	14 816,6	1 418,5	483,4	16 718,5
B. Coopération technique				
<i>1. Recherche, analyse et sensibilisation</i>				
a) Recherche et analyse des tendances	994,2	680,4	62,9	1 737,5

	<i>Prévisions finales 2004-2005</i>	<i>Variations</i>		<i>Prévisions initiales 2006-2007</i>
		<i>Volume</i>	<i>Coûts</i>	
b) Surveillance des cultures illicites	5 254,0	600,2	292,8	6 147,0
c) Services de laboratoires et services scientifiques	510,6	(208,3)	17,2	319,5
d) Sensibilisation	1 093,2	(263,7)	24,8	854,3
Total, 1	7 852,0	808,6	397,7	9 058,3
<i>2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités</i>				
a) Assistance juridique	285,7	233,7	28,3	547,7
b) Services informatiques	578,9	442,4	30,4	1 051,7
Total, 2	864,6	676,1	58,7	1 599,4
<i>3. Assistance et conseil techniques</i>				
a) Défis mondiaux				
i) VIH/sida	15 040,2	548,5	824,7	16 413,4
ii) Prévention, traitement et réadaptation	17 904,0	2 539,6	1 028,5	21 472,1
iii) Moyens de subsistance durables	22 865,0	(2 887,0)	1 124,7	21 102,7
Total partiel, 3 a)	55 809,2	201,1	2 977,9	58 988,2
b) Lutte contre les trafics				
Lutte contre les stupéfiants	43 672,9	3 936,9	2 438,2	50 048,0
Total partiel, 3 b)	43 672,9	3 936,9	2 438,2	50 048,0
c) État de droit				
Lutte contre le blanchiment d'argent	1 540,9	857,8	116,9	2 515,6
Total partiel, 3 c)	1 540,9	857,8	116,9	2 515,6
Total, 3	101 023,0	4 995,8	5 533,0	111 551,8
Total, coopération technique	109 739,6	6 480,5	5 989,4	122 209,5
Total, budget-programme	124 556,2	7 899,0	6 472,8	138 928,0
II. Par région				
A. Programme de base				
Monde	14 816,6	1 418,5	483,4	16 718,5
Total, programme de base	14 816,6	1 418,5	483,4	16 718,5
B. Programme de coopération technique				
Afrique et Moyen-Orient	12 897,5	5 677,1	788,8	19 363,4
Europe centrale et orientale	3 389,0	(1 210,6)	137,3	2 315,7
Asie occidentale et Asie centrale	32 127,5	5 055,4	1 947,9	39 130,8
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	21 025,1	(2 180,5)	1 082,3	19 926,9
Amérique latine et Caraïbes	36 586,6	(3 878,8)	1 832,8	34 540,6
Monde	3 713,9	3 017,9	200,3	6 932,1
Total, coopération technique	109 739,6	6 480,5	5 989,4	122 209,5
Total, budget-programme	124 556,2	7 899,0	6 472,9	138 928,0

IV. Infrastructure, 2006-2007

34. Le tableau 7 présente les ressources nécessaires au titre de l'infrastructure pour 2006-2007.

Tableau 7

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires au titre de l'infrastructure pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

	2004-2005	Variations		2006-2007
		Volume	Coûts	
A. Réseau de bureaux extérieurs				
Afrique et Moyen-Orient	4 991,5	(707,9)	99,1	4,382,7
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale	4 627,2	(690,1)	13,5	3,950,6
Asie du Sud	775,3	(119,3)	12,0	668,0
Asie de l'Est et Pacifique	4 344,2	(768,6)	16,9	3,592,5
Amérique latine et Caraïbes	6 061,1	(1 130,3)	(181,7)	4,749,1
Total, bureaux extérieurs	20 799,3	(3 416,2)	(40,2)	17 342,9
B. Programme d'appui, siège	9 726,6	200,5	176,9	10 104,0
Total, appui aux programmes	30 525,9	(3 215,7)	136,7	27 446,9
C. Gestion et administration	10 906,3	620,2	462,7	11 989,2
Total	41 432,2	(2 595,5)	599,4	39 436,1

35. Le nombre total de postes requis au titre de l'infrastructure pour l'exercice biennal est de 222 (voir les annexes VII et VIII ainsi que le tableau 8 ci-après), soit un poste de classe P-2 supplémentaire, destiné à pérenniser la rubrique budgétaire correspondant au bureau de liaison de Bruxelles (voir sect. II ci-dessus). Le portefeuille de projets du Bureau du Nigéria n'a cessé de s'étoffer ces dernières années. Dans le droit fil de la réorganisation des bureaux extérieurs entamée en 2002-2003, et pour y donner suite, le poste de représentant est reclassé de P-4 à P-5. Dans le cadre de la réorganisation de l'ONUDD, il sera procédé aux transferts suivants: a) un spécialiste de la gestion des programmes (P-4) du Bureau du Viet Nam au Service du partenariat dans le développement; et b) un spécialiste de la gestion des programmes (P-3) du Service du partenariat dans le développement au Bureau du Myanmar.

Tableau 8

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: état récapitulatif des postes nécessaires pour 2006-2007

	Nombre de postes		
	Prévisions initiales 2004-2005	Prévisions finales 2004-2005	Prévisions initiales 2006-2007
Appui aux programmes			
A. Bureaux extérieurs			
Afrique et Moyen-Orient	28	31	31

	Nombre de postes		
	Prévisions initiales 2004-2005	Prévisions finales 2004-2005	Prévisions initiales 2006-2007
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale	29	32	32
Asie du Sud	6	6	6
Asie de l'Est et Pacifique	26	27	27
Amérique latine et Caraïbes	34	36	36
Total, bureaux extérieurs	123	132	132
B. Siège	45	48	48
Total, appui aux programmes	168	180	180
C. Gestion et administration	28	41	42
Total général, infrastructure	196	221	222

36. Les crédits à ouvrir pour les bureaux extérieurs correspondent en grande partie au maintien des moyens existants. Les changements sont expliqués ci-après.

37. En application de la politique de rotation de l'ONUDC, les représentants des bureaux en Bolivie, au Brésil, en Égypte, au Kenya, au Mexique, au Myanmar, au Nigéria et en Thaïlande devraient changer de lieu d'affectation au cours de l'exercice biennal à venir; un montant de 500 000 dollars a été prévu à cette fin.

38. Le Département de la sûreté et de la sécurité a vérifié le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans de nombreux bureaux extérieurs de l'ONUDC. Une provision est inscrite au budget pour financer les ajustements que le Département a recommandés pour les bureaux en Afghanistan (100 000 dollars), en Afrique du Sud (22 500 dollars), à la Barbade (15 000 dollars), en Bolivie (4 300 dollars), au Brésil (4 000 dollars), en Colombie (50 000 dollars), en Égypte (70 000 dollars), en Fédération de Russie (7 400 dollars), en Inde (6 400 dollars), en Iran (République islamique d') (30 000 dollars), au Kenya (4 000 dollars), au Mexique (10 700 dollars), au Myanmar (48 500 dollars), au Nigéria (43 100 dollars), en Ouzbékistan (73 000 dollars), au Pakistan (6 000 dollars), au Pérou (17 600 dollars), en République démocratique populaire lao (53 300 dollars), au Sénégal (42 000 dollars), en Thaïlande (5 500 dollars) et au Viet Nam (36 000 dollars).

39. Le Service de la technologie de l'information a examiné les besoins en personnel technique pour la fourniture de services informatiques aux bureaux extérieurs. Un montant a été prévu, au moyen de transferts à l'intérieur du budget des bureaux extérieurs, pour financer les besoins de 10 bureaux déterminés où de tels techniciens sont nécessaires.

40. Pour *l'Afrique et le Moyen-Orient*, le volume prévu du programme passera de 12,9 millions de dollars en 2004-2005 à 19,4 millions en 2006-2007. Le coût des bureaux extérieurs tombe à 22,6 % du volume prévu des dépenses du programme, contre 38,7 % en 2004-2005. En ce qui concerne l'infrastructure, on prévoit une diminution en volume de 0,7 million de dollars. Il y a une augmentation des coûts de 137 300 dollars au titre des postes nécessaires, mais des diminutions au titre de l'inflation (14 600 dollars) et du taux de change (23 600 dollars). Des montants sont inscrits pour financer l'achat de nouveaux véhicules de fonction pour les bureaux en

Égypte, au Kenya et au Sénégal, ainsi que le remplacement de l'installation automatique d'abonné avec postes supplémentaires du bureau en Égypte, qui ne satisfait plus aux besoins en matière de communication.

41. Pour *l'Europe centrale et orientale, l'Asie occidentale et l'Asie centrale*, le volume prévu du programme passera de 35,5 millions de dollars en 2004-2005 à 41,4 millions en 2006-2007. Le coût des bureaux extérieurs tombe à 9,5 % du volume prévu des dépenses du programme, contre 13 % en 2004-2005. En ce qui concerne l'infrastructure, on prévoit une diminution en volume de 0,7 million de dollars. Il y a une augmentation des coûts de 80 800 dollars au titre des postes nécessaires, mais des diminutions au titre de l'inflation (57 400 dollars) et du taux de change (9 900 dollars). Des montants sont inscrits pour financer l'installation de lignes de téléphone terrestres supplémentaires au bureau en Afghanistan. S'agissant du bureau en République islamique d'Iran, le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a constaté que les locaux mis gratuitement à disposition par le Gouvernement n'étaient pas parasismiques et ne respectaient donc pas les normes minimales de sécurité opérationnelle. L'Office a par conséquent inscrit au budget un montant destiné à financer la location de bâtiments parasismiques. À compter de novembre 2005, les services du bureau en Fédération de Russie déménageront dans des locaux gratuits ou de superficie considérablement réduite mis à disposition par le Gouvernement (Agence fédérale de contrôle des drogues), d'où une diminution de 70 000 dollars prévue au budget. Enfin, un montant est inscrit pour l'achat d'un nouveau véhicule de fonction et d'un nouveau groupe électrogène pour le bureau en Ouzbékistan.

42. Pour *l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique*, le volume prévu du programme passera de 21 millions de dollars en 2004-2005 à 19,9 millions en 2006-2007. Le coût des bureaux extérieurs tombe à 21,4 % du volume prévu des dépenses du programme, contre 24,3 % en 2004-2005. En ce qui concerne l'infrastructure, on prévoit une diminution en volume de 0,8 million de dollars. Il y a une augmentation des coûts de 38 300 dollars au titre des postes nécessaires, mais des diminutions au titre de l'inflation (2 900 dollars) et du taux de change (18 500 dollars). Des montants sont inscrits pour financer l'achat de nouveaux véhicules de fonction pour les bureaux en Inde, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, ainsi que le remplacement de l'installation automatique d'abonné avec postes supplémentaires du bureau en Inde, qui ne satisfait plus aux besoins en matière de communication.

43. Pour *l'Amérique latine et les Caraïbes*, le volume prévu du programme passera de 36,6 millions de dollars en 2004-2005 à 34,5 millions en 2006-2007. Le coût des bureaux extérieurs tombe à 13,7 % du volume prévu des dépenses du programme, contre 16,6 % en 2004-2005. En ce qui concerne l'infrastructure, on prévoit une diminution en volume de 1,1 million de dollars. Il y a une diminution des coûts de 133 200 dollars au titre des postes nécessaires et d'autres diminutions au titre de l'inflation (10 600 dollars) et du taux de change (37 900 dollars). Des montants sont inscrits pour financer l'achat de nouveaux véhicules de fonction pour les bureaux à la Barbade et en Colombie, ainsi que le remplacement de l'installation automatique d'abonné avec postes supplémentaires de ces mêmes bureaux, qui ne satisfait plus aux besoins en matière de communication. Une augmentation en volume est prévue pour le bureau au Brésil, dont les services déménageront des locaux fournis par le Gouvernement à la "Maison des Nations Unies", à Brasília. En revanche, une

diminution est prévue pour le bureau au Mexique, dont les services déménageront des locaux loués vers des locaux mis à disposition par le Gouvernement.

44. Le tableau 9 montre la relation, par région, entre dépenses afférentes aux programmes et dépenses d'appui dans les bureaux extérieurs.

Tableau 9

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: relation avec le budget-programme, 2004-2005 et 2006-2007

(en milliers de dollars)

Région	2004-2005			2006-2007		
	Programme	Bureau extérieurs	Pourcentage	Programme	Bureaux extérieurs	Pourcentage
Afrique et Moyen-Orient	12 897,5	4 991,5	38,7	19 363,4	4 382,7	22,6
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale	35 516,5	4 627,2	13,0	41 446,5	3 950,6	9,5
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	21 025,1	5 119,5	24,3	19 926,9	4 260,5	21,4
Amérique latine et Caraïbes	36 586,6	6 061,1	16,6	34 540,6	4 749,1	13,7
Total	106 025,7	20 799,3	19,6	115 277,4	17 342,9	15,0

45. Les crédits à ouvrir pour le siège correspondent en grande partie au maintien des moyens existants. Les changements sont expliqués ci-après.

46. En application de la politique de rotation de l'ONUDC, trois fonctionnaires du siège devraient changer de lieu d'affectation au cours de l'exercice biennal à venir; un montant de 100 000 dollars a été prévu à cette fin.

47. Des ressources sont prévues au titre de l'infrastructure (267 000 dollars) pour entretenir et perfectionner les connaissances des fonctionnaires, en particulier dans les domaines du contrôle international des drogues, de la prévention du crime et de la gestion des programmes, mais aussi en vue d'exploiter au mieux le système ProFi dans les bureaux extérieurs.

48. Enfin, une provision de 212 200 dollars, dépenses de personnel incluses, est inscrite pour financer le maintien du bureau de liaison à Bruxelles, comme indiqué ci-dessus.

49. On trouvera à la section II ci-dessus un tableau complet des activités de l'ONUDC en cours pour ce qui est de la coopération avec le PNUD. Un montant de 360 700 dollars est inscrit au titre de l'infrastructure pour rembourser les services liés à ces activités. S'agissant du remboursement des services liés aux activités de projet, un montant est prévu au titre de chaque projet.

50. La Section de la technologie de l'information de la Division de la gestion continue de fournir des services fonctionnels de gestion de l'information à tous les détenteurs d'informations de l'ONUDC. Elle assure notamment la gestion des informations stratégiques, la conception de systèmes et le développement, la maintenance et la gestion de toutes les sources d'informations fonctionnelles de

l'ONUDDC, en vue de garantir la mise à disposition, de manière sûre et optimale, de ces informations à l'Office et aux États Membres, ainsi qu'à la communauté internationale en général.

51. Outre les ressources humaines et financières consacrées aux services fonctionnels de gestion de l'information, il est également prévu dans le budget du Fonds une redevance relative à l'entretien des postes de travail pour les systèmes de bureautique et les services d'infrastructure. Cette redevance est fixée à 1 100 dollars par poste de travail et par an et représente un total de 420 000 dollars pour l'exercice biennal. En outre, 140 ordinateurs individuels et plusieurs imprimantes seront remplacés dans le cadre de la stratégie de remplacement triennale, moyennant un budget de 195 000 dollars.

52. Des ressources ont été demandées pour répondre aux besoins du système ProFi, comme indiqué au tableau 10. On trouvera à l'annexe IX la description de ce qui a été fait en 2004-2005 ainsi que le plan de travail pour 2006-2007.

Tableau 10

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires pour le système ProFi en 2004-2005 et 2006-2007

(en milliers de dollars)

	2004-2005	2006-2007
Effectifs	552,5	585,7
Consultants	69,7	-
Formation et autres dépenses relatives au personnel technique	104,0	313,0
Voyages dans des bureaux extérieurs dans la région	105,5	86,0
Redevances au titre de licences/services contractuels	81,0	160,0
Équipement	105,0	131,0
Total	1 017,7	1 275,7

53. Parmi les dépenses imputées au budget ordinaire figurent les services fournis au Fonds du PNUCID, pour lesquels une provision est prévue au titre de l'infrastructure. Ces services sont les suivants: services de personnel (recrutement et administration du personnel du siège et du personnel international sur le terrain); services financiers (budget, bulletins de paie, comptabilité générale, trésorerie et approbation des dépenses); et services généraux (bureaux, gestion des bâtiments, communications, services de courrier et des messagers, publication de documents officiels, assistance pour les voyages et les transports, appui au principal réseau informatique local, courrier électronique et accès à l'Internet).

54. Pour 2006-2007, le coût de ces services s'élève à 1 693 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 270 200 dollars (ou 19 %) par rapport à 2004-2005. Ce montant a été calculé en tenant compte des coûts marginaux supportés par la Division de la gestion pour faire face au volume de travail qu'exige le Fonds du PNUCID, et il a été inclus dans le projet de budget ordinaire de l'Office des Nations Unies à Vienne, comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Sa répartition est présentée au tableau 11.

Tableau 11

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: fourniture de services au siège de l'ONUDC pour 2006-2007

(en dollars des États-Unis)

	2004-2005	Variation		2006-2007
		Montant	%	
Service de la gestion des ressources financières	514 700	67,5	13,1	582 200
Service de la gestion des ressources humaines	268 200	(13,6)	(5,0)	254 600
Section de l'appui général	457 900	156,2	34,1	614 100
Télécommunications (Service de la technologie de l'information)	182 300	60,1	32,9	242 400
Total	1 423 100	270,2	19,0	1 693 300

55. Un montant de 600 000 dollars est prévu pour les services de vérification des comptes, d'enquête et de contrôle assurés par le BSCI, ainsi que pour le remboursement des frais encourus par le Comité des commissaires aux comptes pour la vérification des comptes du Fonds du PNUCID.

56. Les variations des coûts sont indiquées dans le tableau 12.

Tableau 12

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: variations des coûts, 2006-2007

(en milliers de dollars)

	Coûts salariaux	Inflation	Taux de change	Total
Bureaux extérieurs	133,5	(83,0)	(90,7)	(40,2)
Siège	317,0	233,2	89,4	639,6
Total	450,5	150,2	(1,3)	599,4

Notes

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 51 (A/59/5/Add.9).

Annexe V

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: effectifs nécessaires, 2004-2005

	Secrétaire général adjoint	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
A. Appui aux programmes													
1. Bureaux extérieurs													
<i>Afrique et Moyen-Orient</i>													
Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Égypte)													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	1	-	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (Kenya)													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau pour le Nigéria													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	-	1	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (Sénégal)													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau régional pour l'Afrique australe (Afrique du Sud)													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	1	-	-	2	1	4	-	-	7
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	1	-	2	-	-	3	1	4	-	-	8
<i>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale</i>													
Bureau pour l'Afghanistan													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	1	-	-	2	2	3	-	-	7
Budget de base ^a	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	1	-	2	-	-	3	2	3	-	-	8
Bureau pour l'Iran (République islamique d')													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	-	-	1	2	2	-	-	5
Total	-	-	-	-	1	-	-	1	2	2	-	-	5
Bureau pour le Pakistan													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Total	-	-	1	-	-	-	-	1	1	3	-	-	5

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
<i>Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus (Fédération de Russie)</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	-	-	1	3	3	-	-	7
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	3	3	-	-	7
<i>Bureau régional pour l'Asie centrale (Ouzbékistan)</i>													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	1	-	-	2	1	5	-	-	8
Total	-	-	1	-	1	-	-	2	1	5	-	-	8
<i>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</i>													
<i>Bureau régional pour l'Asie du Sud (Inde)</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	-	-	1	1	4	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	1	4	-	-	6
<i>Bureau pour la République démocratique populaire lao</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3	-	-	6
<i>Bureau pour le Myanmar</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	-	-	1	1	4	-	-	6
Budget de base ^a	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	-	1	1	-	-	2	1	4	-	-	7
<i>Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (Thaïlande)</i>													
Infrastructure ^a	-	-	1	1	-	1	-	3	2	4	-	-	9
Total	-	-	1	1	-	1	-	3	2	4	-	-	9
<i>Bureau pour le Viet Nam</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3	-	-	6
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>													
<i>Bureau régional pour les Caraïbes (Barbade)</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	-	1	1	-	2	1	3	-	-	6
<i>Bureau pour la Bolivie</i>													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3	-	-	6
<i>Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud (Brésil)</i>													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	-	-	-	1	2	4	-	-	7
Total	-	-	1	-	-	-	-	1	2	4	-	-	7
<i>Bureau pour la Colombie</i>													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	-	1	-	2	1	4	-	-	7
Total	-	-	1	-	-	1	-	2	1	4	-	-	7

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Bureau régional pour le Mexique et l'Amérique centrale (Mexique)													
Infrastructure ^a	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Bureau pour le Pérou													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Budget de base ^a	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	1	-	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total, appui aux programmes, bureaux extérieurs													
Infrastructure ^a	-	-	9	10	9	6	-	34	28	70	-	-	132
Budget de base ^a	-	-	-	-	3	-	-	3	-	-	-	-	3
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	9	10	13	6	-	38	28	70	-	-	136
2. Siège													
Division des opérations													
Infrastructure ^a	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2
Budget ordinaire	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1	2
Total	-	1	-	-	1	-	-	2	-	-	1	1	4
Service de la sécurité humaine													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	2	4
Budget de base ^a	-	-	-	1	5	4	3	13	-	-	-	7	20
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Budget de base ^b	-	-	-	1	3	1	-	5	-	-	-	1	6
Budget ordinaire	-	-	1	2	9	3	1	16	-	-	-	4	20
Total	-	-	1	4	18	9	4	36	-	-	-	16	52
Service du partenariat dans le développement													
Infrastructure ^a	-	-	1	4	3	6	2	16	-	-	-	11	27
Total	-	-	1	4	3	6	2	16	-	-	-	11	27
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	2	4
Budget ordinaire	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	1	-	-	1	1	-	3	-	-	-	2	5
Service de l'analyse des politiques et de la recherche													
Infrastructure ^a	-	-	1	1	2	2	-	6	-	-	-	5	11
Budget de base ^a	-	-	-	-	1	3	1	5	-	-	-	10	15
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Budget ordinaire	-	-	-	3	3	4	1	11	-	-	1	3	15
Total	-	-	1	4	6	9	2	22	-	-	1	19	42

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Total, appui aux programmes, siège													
Infrastructure ^a	-	1	2	5	7	10	2	27	-	-	1	20	48
Budget de base ^a	-	-	-	1	6	7	4	18	-	-	-	17	35
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Budget de base ^b	-	-	-	1	3	1	-	5	-	-	-	1	6
Budget ordinaire	-	1	1	5	13	7	2	29	-	-	1	8	38
Total	-	2	3	12	29	25	8	79	-	-	2	49	130
Total, appui aux programmes													
Infrastructure ^a	-	1	11	15	16	16	2	61	28	70	1	20	180
Budget de base ^a	-	-	-	1	9	7	4	21	-	-	-	17	38
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	3	4
Budget de base ^b	-	-	-	1	3	1	-	5	-	-	-	1	6
Budget ordinaire	-	1	1	5	13	7	2	29	-	-	1	8	38
Total	-	2	12	22	42	31	8	117	28	70	2	49	266
B. Gestion et administration													
Bureau du Directeur exécutif													
Infrastructure ^a	-	-	-	2	1	-	-	3	-	-	-	1	4
Budget ordinaire	1	-	-	1	1	1	-	4	-	-	1	4	9
Total	1	-	-	3	2	1	-	7	-	-	1	5	13
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques													
Service des relations publiques et des relations interinstitutions													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	2	2	1	5	-	-	-	6	11
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Budget ordinaire	-	-	-	2	-	1	1	4	-	-	-	1	5
Total	-	-	-	2	2	4	2	10	-	-	-	7	17
Bureau de liaison de New York													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	2
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	2	4
Division des traités													
Budget ordinaire	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	3
Total	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	3
Service des traités et des affaires juridiques													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Budget de base ^a	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2	4
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Budget de base ^b	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Budget ordinaire	-	-	1	3	6	3	4	17	-	-	1	8	26
Total	-	-	2	5	6	4	4	21	-	-	1	12	34
Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants													
Budget de base ^a	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	3	4
Budget ordinaire	-	-	1	2	3	8	3	17	-	-	-	9	26
Total	-	-	1	2	4	8	3	18	-	-	-	12	30
Service de la prévention du terrorisme													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Budget ordinaire	-	-	1	1	2	1	-	5	-	-	-	2	7
Total	-	-	1	2	2	1	-	6	-	-	-	2	8
Division de la gestion													
Budget ordinaire	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2
Total	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2
Service de la gestion des ressources financières													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	1	1	-	3	-	-	2	7	12
Budget ordinaire	-	-	-	1	2	1	1	5	-	-	1	11	17
Total	-	-	1	1	3	2	1	8	-	-	3	18	29
Service de la gestion des ressources humaines													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	2	3
Budget ordinaire	-	-	1	1	1	2	-	5	-	-	3	11	19
Total	-	-	1	1	2	2	-	6	-	-	3	13	22
Service de la technologie de l'information													
Infrastructure ^a	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	-	2	4
Budget de base ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	6
Budget ordinaire	-	-	-	-	2	3	1	6	-	-	1	13	20
Total	-	-	1	-	3	3	1	8	-	-	2	20	30
Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)													
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	4
Total	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	4
Total, gestion et administration													
Infrastructure ^a	-	-	2	2	6	5	1	16	-	-	3	22	41
Budget de base ^a	-	-	-	2	1	-	-	3	-	-	1	10	14
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	-	1	4
Budget de base ^b	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Budget ordinaire	1	2	4	12	17	20	10	66	-	-	8	62	136
Total	1	2	7	17	24	27	11	89	-	-	12	95	196

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Total, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime													
Infrastructure ^a	-	1	13	17	22	21	3	77	28	70	4	42	221
Budget de base ^a	-	-	-	3	10	7	4	24	-	-	1	27	52
Infrastructure ^b	-	-	-	1	1	2	-	4	-	-	-	4	8
Budget de base ^b	-	-	1	1	3	1	-	6	-	-	-	1	7
Budget ordinaire	1	3	5	17	30	27	12	95	-	-	9	70	174
Total	1	4	19	39	66	58	19	206	28	70	14	144	462

^a Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

^b Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Annexe VI

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: modifications concernant les tableaux d'effectifs, 2004-2005

Bureau	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
Appui aux programmes												
A. Bureaux extérieurs												
Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Égypte)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (Kenya)												
Infrastructure ^a	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (Sénégal)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Bureau régional pour l'Afrique australe (Afrique du Sud)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Bureau pour le Pakistan												
Infrastructure ^a	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus (Fédération de Russie)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	(1)	(1)	2	-	-	-	1
Bureau régional pour l'Asie centrale (Ouzbékistan)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Bureau régional pour l'Asie du Sud (Inde)												
Infrastructure ^a	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau pour le Myanmar												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Bureau régional pour les Caraïbes (Barbade)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	2
Bureau pour la Colombie												
Budget de base ^a	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Bureau régional pour le Mexique et l'Amérique centrale (Mexique)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	1	-	-	-
Bureau pour le Pérou												
Budget de base ^a	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total, appui aux bureaux extérieurs												
Infrastructure ^a	-	1	1	(2)	-	(1)	(1)	2	8	-	-	9
Budget de base ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	1	1	(2)	-	(1)	(1)	2	8	-	-	9

Bureau	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
B. Siège												
Division des opérations												
Infrastructure ^a	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de la sécurité humaine												
Infrastructure ^a	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Budget de base ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	1	3
Budget ordinaire	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	3	5
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Service de l'analyse des politiques et de la recherche												
Infrastructure ^a	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	1	3
Budget de base ^a	-	-	(1)	-	1	1	1	-	-	-	-	1
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Budget ordinaire	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	1	(1)	(1)
Total partiel	-	-	-	1	-	1	2	-	-	1	1	4
Total, appui au siège												
Infrastructure ^a	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	1	3
Budget de base ^a	-	-	(1)	-	1	1	1	-	-	-	-	1
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Budget de base ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	1	3
Budget ordinaire	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	1	(1)	-
Total	-	-	-	3	1	1	5	-	-	1	4	10
Total, appui												
Infrastructure ^a	-	1	1	(1)	1	(1)	1	2	8	-	1	12
Budget de base ^a	-	-	(1)	-	1	1	1	-	-	-	-	1
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Budget de base ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	1	3
Budget ordinaire	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	1	(1)	-
Total	-	1	1	1	1	-	4	2	8	1	4	19
Gestion et administration												
Bureau du Directeur exécutif												
Infrastructure ^a	-	(1)	2	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-
Total partiel	-	(1)	2	-	-	-	1	-	-	1	(1)	1

<i>Bureau</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Service des relations publiques et des relations interinstitutions												
Infrastructure ^a	-	(1)	-	-	1	1	1	-	-	-	5	6
Budget de base ^a	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	-	-	(5)	(7)
Total partiel	-	(1)	-	-	(1)	1	(1)	-	-	-	-	(1)
Division des traités												
Budget ordinaire	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	1	(1)	(1)
Service des traités et des affaires juridiques												
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Budget ordinaire	-	-	-	-	(2)	1	(1)	-	-	(1)	1	(1)
Total partiel	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	(1)	2	1
Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants												
Budget ordinaire	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(3)	(4)
Service de la gestion des ressources financières												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	2	-
Total partiel	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	3	2
Service de la gestion des ressources humaines												
Infrastructure ^a	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de la technologie de l'information												
Infrastructure ^a	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	(1)	-
Budget ordinaire	-	-	(1)	-	(2)	-	(3)	-	-	-	(1)	(4)
Total partiel	-	1	(1)	-	(2)	-	(2)	-	-	-	(2)	(4)
Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	4
Total, gestion et administration												
Infrastructure ^a	-	(1)	1	1	2	1	4	-	-	2	7	13
Budget de base ^a	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	-	-	(5)	(7)
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Budget ordinaire	-	-	(1)	(2)	(4)	-	(7)	-	-	-	(3)	(10)
Total	-	(1)	-	(1)	(3)	1	(4)	-	-	2	-	(2)
Total, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime												
Infrastructure ^a	-	-	2	-	3	-	5	2	8	2	8	25
Budget de base ^a	-	-	(1)	-	(1)	1	(1)	-	-	-	(5)	(6)
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	4	5
Budget de base ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	1	3
Budget ordinaire	-	-	-	(2)	(5)	-	(7)	-	-	1	(4)	(10)
Total	-	-	1	-	(2)	1	-	2	8	3	4	17

^a Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.^b Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Annexe VII

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
effectifs nécessaires, 2006-2007^a

	Secrétaire général adjoint	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
A. Appui aux programmes													
1. Bureaux extérieurs													
<i>Afrique et Moyen-Orient</i>													
Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Égypte)													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	1	-	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (Kenya)													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau pour le Nigéria													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (Sénégal)													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau régional pour l'Afrique australe (Afrique du Sud)													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	1	-	-	2	1	4	-	-	7
Infrastructure ^c	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	1	-	2	-	-	3	1	4	-	-	8
<i>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale</i>													
Bureau pour l'Afghanistan													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	1	-	-	2	2	3	-	-	7
Budget de base ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	1	-	2	-	-	3	2	3	-	-	8
Bureau pour l'Iran (République islamique d')													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	2	2	-	-	5
Total	-	-	-	-	1	-	-	1	2	2	-	-	5
Bureau pour le Pakistan													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Total	-	-	1	-	-	-	-	1	1	3	-	-	5

	Secrétaire général adjoint	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus (Fédération de Russie)													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	-	-	1	3	3	-	-	7
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	3	3	-	-	7
Bureau régional pour l'Asie centrale (Ouzbékistan)													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	1	-	-	2	1	5	-	-	8
Total	-	-	1	-	1	-	-	2	1	5	-	-	8
<i>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</i>													
Bureau régional pour l'Asie du Sud (Inde)													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	-	-	1	1	4	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	1	4	-	-	6
Bureau pour la République démocratique populaire lao													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Bureau pour le Myanmar													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	1	-	2	1	4	-	-	7
Budget de base ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	-	1	1	1	-	3	1	4	-	-	8
Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (Thaïlande)													
Infrastructure ^b	-	-	1	1	-	1	-	3	2	4	-	-	9
Total	-	-	1	1	-	1	-	3	2	4	-	-	9
Bureau pour le Viet Nam													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	5
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>													
Bureau régional pour les Caraïbes (Barbade)													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	1	-	2	1	3	-	-	6
Total	-	-	-	-	1	1	-	2	1	3	-	-	6
Bureau pour la Bolivie													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3	-	-	6
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3	-	-	6
Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud (Brésil)													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	-	-	-	1	2	4	-	-	7
Total	-	-	1	-	-	-	-	1	2	4	-	-	7
Bureau pour la Colombie													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	-	1	-	2	1	4	-	-	7
Total	-	-	1	-	-	1	-	2	1	4	-	-	7

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Bureau régional pour le Mexique et l'Amérique centrale (Mexique)													
Infrastructure ^b	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Total	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Bureau pour le Pérou													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	-	-	-	1	1	3	-	-	5
Budget de base ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	1	-	1	-	-	2	1	3	-	-	6
Total, appui aux programmes, bureaux extérieurs													
Infrastructure ^b	-	-	9	11	7	7	-	34	28	70	-	-	132
Budget de base ^b	-	-	-	-	3	-	-	3	-	-	-	-	3
Infrastructure ^c	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	9	11	11	7	-	38	28	70	-	-	136
2. Siège													
Division des opérations													
Infrastructure ^b	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2
Budget ordinaire	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1	2
Total	-	1	-	-	1	-	-	2	-	-	1	1	4
Service de la sécurité humaine													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	2	4
Budget de base ^b	-	-	-	1	5	4	3	13	-	-	-	7	20
Infrastructure ^c	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	2	4
Budget de base ^c	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	-	1	4
Budget ordinaire	-	-	1	2	10	3	1	17	-	-	-	4	21
Total	-	-	1	4	19	9	4	37	-	-	-	16	53
Service du partenariat dans le développement													
Infrastructure ^b	-	-	1	4	4	5	2	16	-	-	-	11	27
Total	-	-	1	4	4	5	2	16	-	-	-	11	27
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	2	4
Budget ordinaire	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total	-	1	-	-	1	1	-	3	-	-	-	2	5
Service de l'analyse des politiques et de la recherche													
Infrastructure ^b	-	-	1	1	2	2	-	6	-	-	-	5	11
Budget de base ^b	-	-	-	-	1	3	1	5	-	-	-	10	15
Infrastructure ^c	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Budget ordinaire	-	-	-	3	4	4	1	12	-	-	1	3	16
Total	-	-	1	4	7	9	2	23	-	-	1	19	43

	Secrétaire général adjoint	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (1 ^{re} classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
Total, appui aux programmes, siège													
Infrastructure ^b	-	1	2	5	8	9	2	27	-	-	1	20	48
Budget de base ^b	-	-	-	1	6	7	4	18	-	-	-	17	35
Infrastructure ^c	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	3	5
Budget de base ^c	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	-	1	4
Budget ordinaire	-	1	1	5	15	7	2	31	-	-	1	8	40
Total	-	2	3	12	32	24	8	81	-	-	2	49	132
Total, appui aux programmes													
Infrastructure ^b	-	1	11	16	15	16	2	61	28	70	1	20	180
Budget de base ^b	-	-	-	1	9	7	4	21	-	-	-	17	38
Infrastructure ^c	-	-	-	-	3	-	-	3	-	-	-	3	6
Budget de base ^c	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	-	1	4
Budget ordinaire	-	1	1	5	15	7	2	31	-	-	1	8	40
Total	-	2	12	23	43	31	8	119	28	70	2	49	268
B. Gestion et administration													
Bureau du Directeur exécutif													
Infrastructure ^b	-	-	-	2	1	-	-	3	-	-	-	1	4
Budget ordinaire	1	-	-	1	1	1	-	4	-	-	1	4	9
Total	1	-	-	3	2	1	-	7	-	-	1	5	13
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques													
Section du cofinancement et des partenariats													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	2	4
Infrastructure ^c	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	-	-	2
Total	-	-	-	1	2	1	1	5	-	-	-	2	7
Section de la sensibilisation													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	2	1	3	-	-	-	4	7
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	1	3
Total	-	-	-	1	-	3	1	5	-	-	-	5	10
Bureau de liaison de New York													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	2
Total	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	2	4
Bureau de liaison de Bruxelles													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Total	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
<i>Division des traités</i>													
Budget ordinaire	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	3
Total	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	3
Service des traités et des affaires juridiques													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Budget de base ^b	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2	4
Infrastructure ^c	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Budget de base ^c	-	-	1	-	-	1	-	2	-	-	-	-	2
Budget ordinaire	-	-	1	3	6	3	4	17	-	-	1	8	26
Total	-	-	2	5	6	5	4	22	-	-	1	12	35
Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants													
Budget de base ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	3	4
Budget ordinaire	-	-	1	2	3	8	3	17	-	-	-	9	26
Total	-	-	1	2	4	8	3	18	-	-	-	12	30
Service de la prévention du terrorisme													
Budget de base ^c	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Budget ordinaire	-	-	1	1	2	1	-	5	-	-	-	2	7
Total	-	-	1	2	2	1	-	6	-	-	-	2	8
Division de la gestion													
Budget ordinaire	-	1	-	-	-	1	-	2	-	-	-	1	3
Total	-	1	-	-	-	1	-	2	-	-	-	1	3
Service de la gestion des ressources financières													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	1	1	-	3	-	-	2	7	12
Budget ordinaire	-	-	-	1	2	1	2	6	-	-	1	10	17
Total	-	-	1	1	3	2	2	9	-	-	3	17	29
Service de la gestion des ressources humaines													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	2	3
Budget ordinaire	-	-	1	1	1	2	-	5	-	-	3	11	19
Total	-	-	1	1	2	2	-	6	-	-	3	13	22
Service de la technologie de l'information													
Infrastructure ^b	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	-	2	4
Budget de base ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	6
Budget ordinaire	-	-	-	-	2	3	1	6	-	-	1	13	20
Total	-	-	1	-	3	3	1	8	-	-	2	20	30
Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)													
Infrastructure ^b	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	4
Total	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	4

	<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>	<i>Agent des services généraux (1^{re} classe)</i>	<i>Agent des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>
Total, gestion et administration													
Infrastructure ^b	-	-	2	2	6	5	2	17	-	-	3	22	42
Budget de base ^b	-	-	-	2	1	-	-	3	-	-	1	10	14
Infrastructure ^c	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	1	3
Budget de base ^c	-	-	1	1	-	1	-	3	-	-	-	-	3
Budget ordinaire	1	2	4	12	17	21	11	68	-	-	8	61	137
Total	1	2	7	17	24	29	13	93	-	-	12	94	199
Total, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime													
Infrastructure ^b	-	1	13	18	21	21	4	78	28	70	4	42	222
Budget de base ^b	-	-	-	3	10	7	4	24	-	-	1	27	52
Infrastructure ^c	-	-	-	-	3	2	-	5	-	-	-	4	9
Budget de base ^c	-	-	1	2	1	2	-	6	-	-	-	1	7
Budget ordinaire	1	3	5	17	32	28	13	99	-	-	9	69	177
Total	1	4	19	40	67	60	21	212	28	70	14	143	467

^a Ressources du budget ordinaire telles que proposées par le Secrétaire général.

^b Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

^c Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Annexe VIII

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
modifications concernant les tableaux d'effectifs, 2006-2007**

Bureau	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généraux (première classe)	Agent des services généraux (autres classes)	Total
Appui aux programmes												
A. Bureaux extérieurs												
Bureau pour le Nigéria												
Infrastructure ^a	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau pour le Myanmar												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Bureau pour le Viet Nam												
Infrastructure ^a	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Total, bureaux extérieurs												
Infrastructure ^a	-	-	1	(2)	1		-	-	-	-	-	-
B. Siège												
Service de la sécurité humaine												
Infrastructure ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Budget de base ^b	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total partiel	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Service du partenariat dans le développement												
Infrastructure ^a	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Service de l'analyse des politiques et de la recherche												
Budget ordinaire	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Total, appui au siège												
Infrastructure ^a	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructure ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Budget de base ^b	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)
Budget ordinaire	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Total	-	-	-	3	(1)	-	2	-	-	-	-	2
Total, appui												
Infrastructure ^a	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructure ^b	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Budget de base ^b	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)
Budget ordinaire	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Total	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	2
Gestion et administration												

Bureau	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Agent des services généralistes (première classe)	Agent des services généralistes (autres classes)	Total
Bureau de liaison de Bruxelles												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Service des traités et des affaires juridiques												
Budget de base ^b	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Service de la prévention du terrorisme												
Infrastructure ^b	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Budget de base ^b	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Division de la gestion												
Budget ordinaire	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Service de la gestion des ressources financières												
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	(1)	-
Total, gestion et administration												
Infrastructure ^a	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Infrastructure ^b	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Budget de base ^b	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	2
Budget ordinaire	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	(1)	1
Total	-	-	-	-	2	2	4	-	-	-	(1)	3
Total, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime												
Infrastructure ^a	-	-	1	(1)	-	1	1	-	-	-	-	1
Infrastructure ^b	-	-	(1)	2	-	-	1	-	-	-	-	1
Budget de base ^b	-	-	1	(2)	1	-	-	-	-	-	-	-
Budget ordinaire	-	-	-	2	1	1	4	-	-	-	(1)	3
Total	-	-	1	1	2	2	6	-	-	-	(1)	5

^a Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

^b Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Annexe IX

Système intégré de gestion programmatique et financière

1. Durant l'exercice biennal 2004-2005, outre l'intégration des applications du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) destinées à appuyer les opérations courantes du personnel du siège et des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les efforts ont surtout porté sur la consolidation de la gestion financière qui est la principale fonction du système, l'infrastructure technique et le cadre essentiel de présentation de rapports.
2. Le système ProFi est devenu un outil solide, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de l'ONUDC en matière de planification des ressources. Son taux d'utilisation élevé (343 utilisateurs ont téléchargé 55 021 rapports du système ProFi en 2004 et, jusqu'en août 2005, 370 utilisateurs ont téléchargé 52 118 rapports) est le meilleur indice de l'utilité et de l'importance des services qu'il fournit.
3. Par ailleurs, en mettant un terme à l'utilisation d'informations sur support papier, le système ProFi a permis, pour la seule année 2004, de faire des économies correspondant aux frais de télécopie de 10 000 pages.
4. Le bureau extérieur de l'ONUDC en Ouzbékistan utilise le système ProFi depuis janvier 2005 pour effectuer ses paiements en faveur des fournisseurs et des fonctionnaires sans faire appel à l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). D'ici à la fin de 2005, l'utilisation de ce système pour les opérations financières à effectuer en Ouzbékistan devrait permettre de réaliser des économies de l'ordre de 150 000 dollars sur les frais de gestion perçus par le PNUD.
5. Outre les aspects financiers mesurables mentionnés ci-dessus, l'application intégrale du système a procuré à l'Office des avantages moins quantifiables mais encore plus importants, notamment l'accès à un ensemble d'informations précises, cohérentes et à jour sur les projets exécutés par l'ONUDC dans plus de 54 pays dans le monde.
6. Grâce au système ProFi, les donateurs et les responsables de l'ONUDC peuvent évaluer l'état d'avancement de l'ensemble des projets de coopération technique de l'ONUDC quelques jours après la fin de chaque mois, tant en ce qui concerne les aspects financiers que les activités exécutées et, en fonction de ces informations, en connaissance de cause les décisions voulues en matière de gestion.
7. Vu les résultats probants du projet pilote du bureau extérieur de l'ONUDC en Ouzbékistan consistant à faire appel à une banque locale pour l'exécution des projets, le délai de six mois requis pour obtenir du PNUD des informations sur les dépenses effectives a été ramené à vingt minutes: autrement dit, le Service de la gestion des ressources financières au siège obtient des informations sur les dépenses effectives engagées au titre des projets en Ouzbékistan vingt minutes après leur traitement à Tachkent.
8. Durant l'exercice biennal 2004-2005, le système ProFi a grandement contribué à la rationalisation des principales opérations concernant la formulation, l'élaboration, l'exécution, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de coopération technique de l'ONUDC. La mise au point et l'introduction des

applications fonctionnelles du système (phase 2) ont permis de définir des normes à appliquer à l'ensemble des unités administratives de l'Office.

9. La mise en place du système ProFi pendant la période 2004-2005 s'est déroulée en plusieurs étapes:

- a) Intégration des principaux modules de *ProFi Substantive* (phase 2) destinés à appuyer toutes les phases du cycle de vie des projets (formulation, choix des dossiers, approbation et rapports sur l'état d'avancement des projets);
- b) Intégration d'applications de gestion des documents visant à appuyer le processus d'approbation des projets par le Comité des programmes et des projets;
- c) Élaboration du module Grand livre des opérations des bureaux extérieurs visant à étendre à ces bureaux les services de transaction ProFi;
- d) Intégration des activités du programme relatif à la criminalité dans le système ProFi.

10. Sous réserve que les ressources nécessaires puissent être obtenues, les principales activités prévues pour 2006-2007 sont les suivantes:

- a) Maintenance quotidienne de l'application de portée intermédiaire distribuée aux fins de la planification des ressources dans tous bureaux où elle est disponible;
- b) Amélioration de l'application *ProFi Substantive* afin d'en développer les caractéristiques fonctionnelles;
- c) Appui complémentaire aux processus de révision du budget et rationalisation de ces processus;
- d) Intégration de la gestion financière de l'infrastructure dans le système central ProFi;
- e) Poursuite et renforcement du programme régional de formation au système ProFi à l'intention du personnel des bureaux extérieurs;
- f) Mise en place intégrale du système de transaction ProFi utilisé en Ouzbékistan dans l'ensemble des bureaux extérieurs de l'ONUDC et suivi ultérieur;
- g) Présentation de rapports spécifiques et ciblés aux partenaires financiers intéressés;
- h) Programme global visant à sensibiliser les donateurs aux engagements, recouvrements et dépenses de gestion ainsi qu'à la présentation de rapports de fond;
- i) Communication aux partenaires financiers intéressés d'esquisses et de descriptifs de projet dès les premières phases de leur élaboration et d'informations à jour par la suite afin de favoriser leur participation et d'améliorer les chances d'obtenir des fonds en faveur de projets de l'ONUDC.